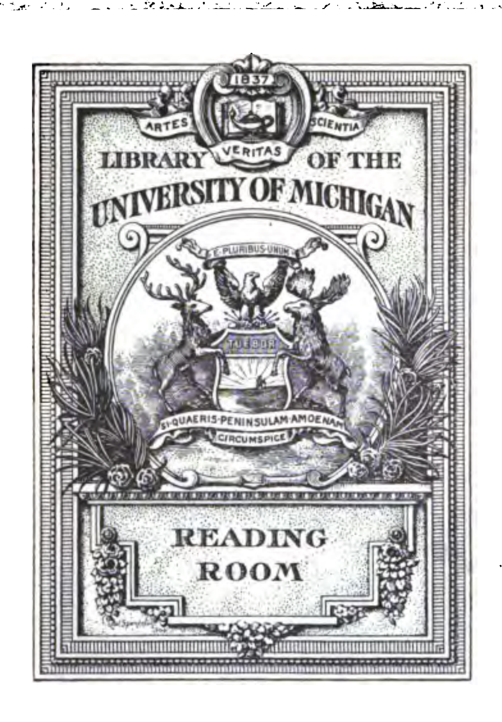
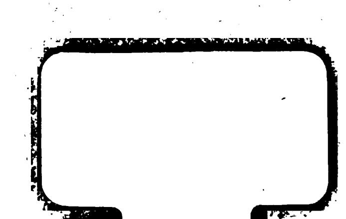

1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
READING
ROOM



LES

ÉTATS DE BLOIS,

TRAGÉDIE.

IMPRIMERIE D'ADRIEN ÉGRON,
RUE DES NOYERS, N° 37.



HENRI DE LORRAINE,
Duc de Guise, dit le Balafré
Né le 31 Décembre 1550. Tué à Blois le 23 X.bre 1588.

Gravé par Adam.

LES

ÉTATS DE BLOIS,

TRAGÉDIE

EN CINQ ACTES ET EN VERS,

REPRÉSENTÉE, POUR LA PREMIÈRE FOIS, SUR LE THÉATRE DE SAINT-CLOUD, LE 22 JUIN 1810;

ET SUR LE THÉATRE FRANÇAIS, LE 31 MAI 1814;

PRÉCÉDÉE

D'UNE NOTICE HISTORIQUE

SUR

LE DUC DE GUISE;

Par M. Raynouard,

MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

A PARIS,

CHEZ MAME FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

RUE DU POT-DE-FER, N° 14.

M. DCCC. XIV.

Avertissement.

La Tragédie des ÉTATS DE BLOIS, composée pendant les mois d'avril et de mai 1804, lue et reçue, au Théâtre Français, le 16 août de la même année, avait été représentée, une seule fois, sur le Théâtre de Saint-Cloud, le 22 juin 1810.

En la faisant paraître sur la scène française, l'Auteur s'est permis seulement quelques corrections indiquées par l'expérience des nouvelles répétitions : ces légers changemens ne portent sur aucun des passages que les spectateurs ont accueillis avec le plus de bienveillance, et que les personnes

qui n'avaient pas assisté à la représentation de Saint-Cloud, ont cru peut-être avoir été ajoutés.

L'Auteur aurait pu, il aurait dû, sans doute, faire des corrections plus importantes; mais en soumettant son ouvrage au jugement du Public, il a désiré, avant tout, que l'on vît, sur le Théâtre Français, en 1814, cette Tragédie telle qu'elle avait été jouée, en 1810, sur le Théâtre de Saint-Cloud.

Cette Tragédie est précédée d'une Notice Historique, où sont exposés les faits, les moeurs et les caractères des personnages mis en scène.

NOTICE

NOTICE HISTORIQUE

SUR

HENRI DE LORRAINE,

DUC DE GUISE,

DIT LE BALAFRÉ, PAIR ET GRAND-MAÎTRE DE FRANCE.

Claude de Lorraine, comte de Guise, chef de la famille des princes lorrains établis en France, était le cinquième fils de René II, duc de Lorraine.

Agé seulement de vingt-deux ans, il fit, à la bataille de Marignan, les fonctions de colonel-général des Lansquenets, y reçut plus de vingt blessures, et dut la vie au dévouement de son écuyer, Adam de Nuremberg, qui périt lui-même, en faisant de son corps un bouclier à son maître.

L'un de ses frères, François, comte de Lambesc, périt en combattant à la bataille de Pavie.

Le cardinal Jean de Lorraine, son autre

frère, fut ministre d'état sous François Iᵉʳ et Henri II.

Les princes lorrains réunirent bientôt, dans leur famille, les trois principaux moyens d'exercer sur les peuples une grande autorité : les dignités ecclésiastiques, la gloire des armes et l'administration de l'état (1).

Ce cardinal de Lorraine était libéral avec magnificence; et, à cet égard, sa réputation était telle, qu'à Rome un aveugle lui ayant demandé l'aumône, et recevant une somme considérable, il s'écria : « Tu es le Christ, ou le cardinal de Lorraine. »

(1) Leur famille resta fidèle à ce système :

GUERRIERS ET HOMMES D'ÉTAT.	CARDINAUX.
CLAUDE DE LORRAINE, mort en 1550;	JEAN, cardinal de Lorraine, mort en 1550;
PÈRE DE	ONCLE DE
FRANÇOIS DE GUISE, mort en 1563;	CHARLES, cardinal de Lorraine, mort en 1574; LOUIS DE LORRAINE, cardinal de Guise, mort en 1578;
PÈRE DE	ONCLES DE
HENRI DE GUISE, le Balafré, mort en 1588;	LOUIS DE LORRAINE, cardinal de Guise, mort en 1588;
PÈRE DE	ONCLE DE
CHARLES DE LORRAINE, duc de Guise, mort en 1640.	LOUIS DE LORRAINE, cardinal de Guise, mort en 1621.

Claude de Lorraine avait obtenu, depuis l'an 1527, l'érection du comté de Guise en duché-pairie.

François, son fils aîné, s'annonça, dès sa jeunesse, comme brave guerrier, et comme homme d'état.

Et Charles, l'un de ses autres fils, qui est particulièrement connu dans l'histoire sous le nom de Cardinal de Lorraine, jouit bientôt des dignités, des richesses de l'Église, et du grand crédit qu'elles procuraient.

Il fut à la fois archevêque de Reims, de Narbonne; évêque de Metz, de Toul, de Verdun, de Térouanne, de Luçon et de Valence; abbé de Saint-Denis; etc, etc.

En défendant, illustrant et gouvernant l'Etat, la famille de Lorraine laissait entrevoir et faisait redouter cette ambition hardie qui parvint à ébranler le trône.

François Ier avait pressenti le danger. De Thou assure que le dernier avis de ce prince à son fils fut qu'il se défiât de l'ambition des Guises. Ce monarque jugea que, s'ils s'emparaient de l'administration, ils dépouilleraient ses propres enfans et ruineraient la France.

Ce qui donna lieu à ces vers :

> Le feu roi devina ce point :
> Que ceux de la maison de Guise
> Mettraient ses enfans en pourpoint
> Et son poure peuple en chemise.

Mais Henri II, qui ne fut pas fidèle aux dernières volontés de son père, obéit encore moins à ses conseils.

La famille de Lorraine eut le grand art de se rendre utile ; et, dans ces temps de troubles, c'était se rendre nécessaire.

Le roi fut sacré par le cardinal de Lorraine. François de Guise, son frère, devint recommandable et cher à toute la France par le talent et le courage qu'il montra dans la défense de Metz, que Charles-Quint assiégeait en personne, avec cent mille hommes : après trois mois de siége, l'empereur fut réduit à se retirer, ayant perdu un tiers de son armée.

François de Guise soutenait en Italie la gloire des armes françaises, quand la perte de la bataille de Saint-Quentin, gagnée par les Espagnols, le 10 août 1557, mit la France dans le plus grand danger.

Le connétable de Montmorency et presque

tous les officiers généraux furent faits prisonniers. Heureusement pour la France, Philippe II, qui n'avait pas su mériter la victoire par ses dangers personnels, ne sut pas profiter du succès. Il n'osa saisir l'occasion hardie de marcher sur la capitale. Lorsqu'on annonça ce succès à Charles-Quint, retiré dans son monastère, il fit cette seule question : « Mon fils est-il à Paris ? »

François de Guise, rappelé d'Italie par la voix publique et par l'ordre du roi, rétablit bientôt la fortune des armes. Créé lieutenant-général des armées, au dedans et au dehors du royaume, il signala son audace et son habileté en s'emparant de Calais : il obtint ainsi la gloire d'expulser entièrement de notre territoire les Anglais, auxquels il ne restait, de leurs anciens succès, que cette place importante, d'où ils menaçaient, ou du moins bravaient encore la France.

Ce grand capitaine avait ainsi attaché son nom à deux belles époques de notre histoire.

Faut-il s'étonner s'il fut honoré de la confiance du monarque, de la jalousie de la cour, et de l'enthousiasme des citoyens, et si l'on proposa même de le créer VICE-ROI de France?

Quand il écrivait au Parlement, il terminait ses lettres par cette formule de familiarité et de protection : VOTRE BON AMI.

Illustre par ses faits d'armes, fameux par son habileté et son courage, respectable par sa magnanimité, puissant par son crédit et par celui du cardinal de Lorraine son frère, il eut l'ambition de gouverner l'état qu'il savait défendre et illustrer.

Son fils Henri, né le 31 décembre 1550, élevé à la cour de Henri II, porta d'abord le titre de prince de Joinville : on remarqua bientôt en lui le caractère et les talens qu'il développa dans la suite.

Marguerite de Valois a consigné dans ses Mémoires une anecdote qui mérite d'être rapportée.

« N'ayant lors qu'environ quatre ou cinq « ans, et le roi me tenant sur ses genoux « pour me faire causer, il me dit que je choi- « sisse celui que je voulais pour mon serviteur, « de M. le prince de Joinville, qui a été de- « puis ce grand et infortuné duc de Guise ; ou « du marquis de Beaupreau...... tous deux se « jouant auprès du roi mon père, moi les re- « gardant. Je lui dis que je voulais le marquis.

« Il me dit : Pourquoi? il n'est pas si beau....
« Je lui dis : Pour ce qu'il est plus sage, et
« que l'autre ne peut durer en patience qu'il
« ne fasse tous les jours du mal à quelqu'un,
« et veut toujours être le maître. »

Ce jeune prince était, sous son père et sous son oncle le cardinal, à une grande école.

La mort funeste de Henri II changea les projets, enhardit les espérances des princes, des grands et des courtisans, et prépara les malheurs du peuple.

Catherine de Médicis n'avait jamais réussi à gagner le cœur de son époux. Cette reine, vivant au milieu d'une cour que troublaient sans cesse les projets de l'ambition, les calculs de la politique et les intrigues du crédit, et n'ayant pas assez d'autorité pour y prendre part avec succès, avait pendant vingt ans dissimulé son ambition et son dépit. Réduite à chercher des distractions dans les plaisirs et les fêtes, elle haïssait, dans la duchesse de Valentinois, une rivale qui lui enlevait à la fois le cœur du roi et l'autorité sur les courtisans.

L'astrologie judiciaire était alors un art accrédité : tandis qu'il était de mode de douter des mystères de la religion, on accordait la

plus grande confiance aux opérations des astrologues.

Catherine de Médicis paya tribut au préjugé de son siècle; doit-on s'étonner que, dans un temps où elle vivait malheureuse et opprimée, elle ait demandé les consolations de l'espérance aux charlatans qui se vantaient de lire dans l'avenir?

Elle consulta souvent des astrologues, entre autres, Luc Gauric, que le pape Paul III considérait beaucoup (1).

L'auteur de la Guisiade critique d'une manière heureuse ce préjugé du temps (2).

« Tous les arts Circéens sont maintenant en vogue.
« Un sot pronostiqueur, un rêveur astrologue,
« Osera mesurer, à l'aulne de ses yeux,
« Le pouvoir éternel et la course des cieux. »

On a prétendu que Gauric, consulté par Catherine de Médicis sur la destinée de Henri II, avait répondu que le roi serait en péril par un duel et qu'il mourrait d'une blessure à l'œil.

D'autres astrologues avaient prédit (3) à la

(1) De Thou, liv. 22.

(2) Guisiade, acte 3.

(3) De Thou, liv. 94.

reine que les princes ses fils seraient rois : dès-lors elle employa sa politique à procurer des trônes à ceux de ses fils que l'ordre de la nature paraissait ne pas appeler à régner sur la France, afin que la prédiction se vérifiât sans qu'elle-même eût à pleurer celui de ses enfans qui occupait le trône paternel (1).

On a reproché à Catherine de Médicis son indifférence pour les religions, sa versatilité entre les différens partis, et le défaut de plan et de fermeté dans sa conduite.

Constante seulement dans le désir d'exercer l'autorité, cette reine mettait tout son art à se rendre nécessaire. Dans la paix, elle projetait la guerre ; dès que la guerre était commencée, elle penchait vers la paix, pourvu qu'elle fût chargée de la préparer; enfin elle pardonnait aux événemens malheureux et aux plus grands revers, lorsqu'ils devenaient pour elle une occasion de négocier et de conclure des traités.

(1) Lors du sacre de Charles IX, l'un de ces charlatans qui avaient érigé en art lucratif leur prétendue science astrologique, adressa d'Italie, à Catherine de Médicis, les calculs et les combinaisons qui déterminaient le 15 juin pour le jour de cette solennité; mais elle avait eu lieu, quand la lettre arriva. (Bib. roy., manusc. de Fontainieu).

Elle avait vu dans la cour de François Ier et dans celle de Henri II, la grande influence des femmes sur les princes et les courtisans; elle-même avait été long-temps victime de cette influence : elle crut pouvoir l'exercer à son tour. Dans tous les temps, elle s'entoura d'une foule de jeunes femmes aimables, qui lui livraient les secrets des princes et des grands, dont elles recevaient les hommages. Ces femmes suivaient Catherine de Médicis, même dans ses voyages; et on les appelait son ESCADRON VOLANT.

A la mort de son époux, elle eut la prétention de s'emparer des rênes du gouvernement.

Le mariage du jeune et faible François II avec Marie Stuart, reine d'Écosse, avait procuré une plus grande autorité aux Guises, oncles de cette jeune princesse. Catherine de Médicis crut nécessaire de s'unir avec eux. Les maisons de Condé et de Montmorency, qui étaient à la fois jalouses et rivales de celle des Guises, se déclarèrent alors ouvertement contre la cour, et cette opposition fournit aux Guises l'occasion et les moyens d'augmenter encore leur propre crédit.

Le connétable de Montmorency et le prince

de Condé se retirèrent de la cour, et bientôt les faveurs, les dignités ne furent plus accordées qu'aux amis et aux créatures des Guises. Les troubles de l'Eglise offraient encore à cette illustre famille plusieurs moyens d'accroître sa puissance, et elle ne les négligea point.

Les querelles de religion, qui agitaient l'Allemagne, avaient excité également en France la curiosité, le zèle, la persécution et le dévouement.

Les calvinistes ne professaient point, en France, les mêmes opinions que les luthériens en Allemagne; mais les uns et les autres s'accordaient surtout à demander la réforme des désordres et des abus, qu'ils reprochaient à la cour de Rome et au clergé catholique.

Ces grands noms de PURE PAROLE DE DIEU, de LIBERTÉ ÉVANGÉLIQUE, d'ADORATION EN ESPRIT ET EN VÉRITÉ; ce culte qui paraissait ramener les chrétiens aux temps et aux mœurs de la primitive église; ces dogmes et cette croyance qui semblaient appeler la raison même au secours de la piété, avaient facilement séduit en France et la cour et le peuple.

Plusieurs causes hâtèrent les progrès de la réforme.

La renaissance des lettres avait préparé les

esprits aux querelles scolastiques. La théologie était presque la seule étude, la seule littérature qu'on cultivât dans toute l'Europe : ainsi étudier, c'était apprendre à disputer.

L'usage de l'imprimerie répandait rapidement dans tous les pays les opinions nouvelles : chacun pouvait les discuter, les juger ; le schisme n'était plus, comme autrefois, l'ouvrage d'un seul homme, qui, du fond d'un cloître, hasardant une question de controverse, séduisait et égarait des moines et des ecclésiastiques ; il était le résultat de l'opinion générale qui s'exerçait elle-même sur les points les plus importans du dogme, ou du culte.

Bientôt la France fut la victime des excès des deux partis, et il est peut-être permis d'en attribuer également la faute et à ceux qui gouvernaient l'état et à ceux qui gouvernaient l'église.

François Ier, et son successeur, n'avaient eu ni la sagesse de tolérer, ni l'habileté de réprimer sans éclat les sectateurs des opinions nouvelles. Ces rois persécutèrent ; en livrant au supplice quelques martyrs de la secte, ils lui créèrent de nombreux prosélytes.

Les biens des condamnés étaient confis-

qués ; et à cette injustice cruelle : se joignait l'indécence d'adjuger les confiscations à la maîtresse de Henri II, la duchesse de Valentinois. Les malheurs des sujets payaient scandaleusement les plaisirs du monarque ! Était-ce le moyen de ramener les novateurs à l'ancien culte ?

La Sorbonne, que Luther lui-même avait choisie pour juge, avait eu l'imprudence de donner à ses décisions la plus grande publicité. Dès cet instant, cette cause fut portée au tribunal de l'opinion publique ; chacun voulut connaître quels étaient les torts de la réforme : on examina, on discuta. Beaucoup de personnes, jusqu'alors indifférentes, connurent les nouveaux dogmes, et crurent pouvoir soustraire leur opinion et leur conscience à l'autorité de la Sorbonne. Ainsi le jugement qui avait condamné les opinions de Luther devint l'une des causes qui servirent à les répandre, à les accréditer en France, et à favoriser la doctrine de Calvin.

Bientôt plusieurs personnages, recommandables par leur rang, par leurs talens, ou par leurs mœurs, embrassèrent hautement la réforme ; elle pénétra même jusques au

pied du trône. La cour fut obligée de dissimuler envers les grands, ou de borner la persécution à leur disgrâce.

Ces exemples célèbres faisaient une grande impression sur l'esprit du peuple, si facile à surprendre par l'appât des nouveautés, et par l'apparence des mœurs austères ; mais ce qui dut surtout attirer à la nouvelle religion beaucoup de prosélytes, ce fut de voir quelques prêtres et même des prélats renoncer aux avantages temporels de leur profession, pour adopter la réforme et la pauvreté, tandis que le cardinal de Lorraine, qui excitait la persécution contre les novateurs, possédait deux archevêchés, six évêchés, une foule de grands bénéfices, et semblait ne défendre les anciens dogmes que pour sauver sa propre fortune.

Charles-Quint qui, pendant long-temps, avait, par politique, persécuté et combattu les réformés, s'était enfin réduit, en attendant la décision du concile, à proposer ridiculement aux deux partis un INTÉRIM, c'est-à-dire une doctrine provisoire : cet INTÉRIM eût toléré momentanément le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, etc.

Ni les catholiques ni les protestans n'avaient accepté le formulaire. L'autorité civile, qui avait prononcé sur une matière qui n'était point de sa compétence, s'était trouvée compromise; son imprudence, en mécontentant tous les partis, avait encore mieux fait sentir combien les opinions religieuses sont indépendantes du gouvernement.

En France, on se trompa de même dans le choix des moyens. La cour espéra qu'une discussion publique et solennelle des nouvelles opinions éclairerait et ramènerait ceux qui les avaient adoptées.

Le colloque de Poissy fut établi, de l'aveu du gouvernement, entre les docteurs catholiques et les docteurs réformés.

C'était accorder à ceux-ci un grand avantage, que d'admettre qu'il y avait lieu à une telle discussion. Quand on recherche les motifs qui décidèrent la cour, on reconnaît qu'elle céda à la vanité de quelques docteurs français, et surtout du cardinal de Lorraine, qui voulait se rendre recommandable, en étalant son zèle, son érudition et son éloquence.

Le colloque de Poissy n'avait aucune autorité, ni de droit ni de fait, qui pût donner force de loi à ses décisions. On disputa beau-

coup ; on fit de part et d'autre de beaux discours : mais après de longs débats, chacun resta plus ferme dans ses opinions. La discussion n'avait pu réduire au silence les ministres réformés ; et, pour ceux-ci, ne pas céder, c'était vaincre.

La maison de Guise, qui tenait par tant de liens à l'autorité royale et à l'autorité ecclésiastique, s'était déclarée hautement contre la nouvelle doctrine.

Dès-lors, tous ceux que le zèle ou l'habitude attachait à cette doctrine devinrent nécessairement ennemis des Guises, et ne durent voir en eux que les oppresseurs de l'état, et les persécuteurs de leur religion. La plupart des princes et des grands qui étaient mécontens de la cour prirent le prétexte de la tolérance, pour opposer un parti au parti qui dominait.

On distinguait parmi les réformés, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le prince de Condé son frère, l'amiral de Coligni, et plusieurs grands ou gentilshommes, qui donnèrent à ce parti une consistance qu'il ne fut plus possible de détruire.

En s'armant contre le gouvernement, ils déclaraient que non-seulement ils aspiraient

à obtenir la liberté de leur culte, mais encore à délivrer le monarque et la France de l'oppression des Guises.

Ainsi, la conjuration d'Amboise eut deux grands et puissans motifs, la politique et la religion. Si cette conjuration avait réussi, le roi et sa mère fussent restés au milieu des réformés; le prince de Condé et ses partisans auraient remplacé les Guises dans le gouvernement. Nul doute que la jeunesse, faible et inexpérimentée, de François II, et l'indifférence de Catherine de Médicis, n'eussent accordé à la nouvelle religion une protection et une autorité qui, dans ces temps d'agitation, ne pouvaient rester dans les limites de la tolérance: nul doute que la religion réformée n'eût été adoptée par la cour et ne fût devenue la religion dominante.

Un hasard singulier dévoila ce dessein hardi, que la haute politique des Guises n'avait pas su prévoir. Plus de douze cents conjurés subalternes périrent. Le chancelier Olivier, créature des Guises, honteux et affligé d'avoir servi leur vengeance, mourut de douleur et peut-être de remords. Le prince de Condé se trouva compromis. Les Guises, paraissant

sauver le monarque d'un grand péril, qui pourtant leur était personnel, affermirent encore plus leur crédit suprême, et la religion catholique resta la religion de la France.

Le Parlement écrivant à François de Guise, pour le féliciter de son succès, lui décerna le titre de CONSERVATEUR DE LA PATRIE, et le roi le nomma lieutenant-général du royaume.

La reine-mère, sentant combien la puissance des princes de Lorraine s'élevait au-dessus de la sienne, espéra la balancer, en faisant convoquer à Fontainebleau, malgré leur opinion, une assemblée de princes, grands et notables du royaume, pour les consulter sur les moyens de ramener la tranquillité publique.

« Le roi, dit un auteur du temps (1), a fait « assembler tous les gouverneurs de ses pro« vinces, avec les chevaliers de son ordre.... « à Fontainebleau, afin de délibérer sur les « remèdes que l'on estimeroit nécessaires pour « obvier à la confusion des religions.... M. le « chancelier de l'Hôpital a ouvert le pas, et la « parole après lui a été prise par plusieurs autres « seigneurs. Ensuite, M. l'amiral.... a présenté

(1) Lettres de Pasquier.

« une requête pour et au nom des protestans
« de la France, requérant par icelle le roi,
« qu'il lui plût de leur permettre avoir des
« temples pour exercer leur religion. Cette
« requête a déplu à M. de Guise, qui a dit
« qu'elle n'étoit signée de nul homme : à quoi
« lui a été répondu par l'amiral, qu'il la feroit
« signer par dix mille. Sur ce, M. de Guise
« répliqua qu'il feroit signer le contraire par
« cent mille personnes, de leur propre sang,
« dont il seroit le capitaine. »

Le principal résultat de cette assemblée fut la convocation des états-généraux.

Le roi de Navarre s'était réfugié dans le Béarn, avec le prince de Condé : ils furent appelés à la cour; on se servit du prétexte de l'assemblée des états-généraux indiquée à Orléans. Le monarque français leur écrivit qu'il avait besoin de leur assistance.

Ces princes obéirent. Il est surprenant que le prince de Condé surtout n'eût pas prévu le danger auquel il s'exposait.

Les pièces inédites de la correspondance du temps prouvent que les Guises avaient établi, sur le passage de ces princes, autant d'espions qu'il y avait de personnes à portée de leur rendre des hommages. Il n'échappait pas

un mot, un geste, un coup d'œil à ces illustres voyageurs, qui ne fût dénoncé sur-le-champ; la cour, étonnée elle-même de leur imprudence, était dans la crainte continuelle qu'ils ne se repentissent de leur confiance, et ne cherchassent à s'évader.

A leur arrivée, ils furent arrêtés. Le prince de Condé fut jugé par des commissaires choisis dans le Parlement, et condamné à avoir la tête tranchée.

L'arrêt allait être exécuté, lorsque la mort de François II changea les intérêts de la cour; et le prince de Condé fut mis en liberté.

Le roi de Navarre, premier prince du sang, fut appelé au gouvernement dans les commencemens de la minorité de Charles IX, et les Guises perdirent leur faveur à la cour, en conservant un grand crédit parmi le peuple.

Le roi de Navarre se déclara publiquement le protecteur des réformés; alors, sous le prétexte des périls de la religion, le connétable de Montmorency, François de Guise et le maréchal de Saint-André, formèrent cette association politique que le parti contraire appela le TRIUMVIRAT.

Henri de Guise, prince de Joinville, quoique très-jeune encore, fut initié dans le secret

de cette mesure politique : déjà on le regardait comme capable de participer aux projets formés pour l'intérêt de l'Etat et de la religion.

Il remplit au sacre de Charles IX les fonctions de grand-chambellan, avec cette grâce et cette dignité qui étaient héréditaires dans sa famille, et qui firent dire à la maréchale de Retz : « Ils avaient si bonne mine, « ces princes lorrains, que, auprès d'eux, les « autres princes paraissaient peuple. »

Le parti des réformés s'accréditait toujours davantage dans le royaume et à la cour. La justice naturelle, le crédit de leurs partisans, l'opinion publique, les cours étrangères sollicitaient à la fois pour eux. L'édit de janvier 1562 permit enfin l'exercice public de leur religion.

Cet édit avait été dicté par la sagesse tolérante du chancelier de l'Hôpital, magistrat philosophe, qui eut le courage d'être véridique, au milieu d'une cour toujours agitée par les mensonges ou les adulations de l'intrigue, et qui eut le courage plus grand encore d'être juste et modéré, au milieu des factions.

Un événement malheureux, connu dans

notre histoire sous le nom de MASSACRE DE VASSY, devint le signal de la guerre civile.

François de Guise passait par Vassi en Champagne; il s'arrêta pour entendre la messe : les réformés, qui tenaient leur prêche dans un lieu voisin, prirent querelle avec les gens du duc; et celui-ci, se présentant pour apaiser le tumulte, fut blessé d'un coup de pierre au visage. Ses gens le vengèrent cruellement.

Les ennemis de François de Guise ont prétendu que ce massacre fut prémédité; mais le duc repoussa toujours cette accusation, même au lit de la mort. La loyauté connue de son caractère ne permet pas de révoquer en doute la vérité de cette assertion constante; et d'ailleurs, ce serait bien mal juger de sa politique, que d'imaginer que ce grand guerrier, ce grand homme d'état, s'il avait voulu se venger des réformés, eût borné ses projets à faire attaquer et massacrer quelques paysans dans un village de Champagne.

Cependant, à cette nouvelle, les réformés prirent les armes; ils s'emparèrent d'Orléans et de plusieurs autres villes. Le prince de Condé se mit à leur tête; après lui, l'amiral de Coligni, et son frère d'Andelot furent les

personnes les plus considérables du parti. Le roi de Navarre l'avait alors abandonné.

On ne peut dissimuler qu'en plusieurs endroits où les réformés obtinrent des avantages, ils se livrèrent, surtout contre les prêtres, les moines et les églises, à des excès qui devaient nuire à leur cause, non seulement dans l'esprit des zélés catholiques, mais encore dans celui des personnes les plus indifférentes et les plus impartiales.

Le 19 décembre 1562, dans les plaines de Dreux, se donna, entre les deux partis, la première bataille rangée : la victoire resta longtemps incertaine; le courage et l'habileté de François de Guise décidèrent le succès. Le maréchal de Saint-André périt; le connétable de Montmorency fut fait prisonnier par l'armée des réformés, et le prince de Condé fut pris par celle des catholiques.

Les premières nouvelles, qui arrivèrent à la cour, annonçaient que le connétable était prisonnier, que le maréchal de Saint-André avait péri et que la bataille était perdue. La reine, qui, dans plusieurs occasions, avait montré son indifférence en matière de religion, se contenta de dire : « Eh bien, nous ferons nos prières en français. »

La victoire de François de Guise empêcha ainsi, pour la seconde fois, la religion réformée de devenir celle de la France.

Si l'on peut absoudre un grand homme du malheur et du succès d'être le chef d'une faction, on doit avouer que François de Guise méritait la confiance de la nation : il ne manqua à son autorité que de ne l'avoir pas usurpée. Sa vie offre plusieurs traits qui font honneur à sa loyauté et à sa magnanimité. Je crois en devoir citer un qui donnera la plus haute idée de son caractère; je le trouve dans un historien non suspect, dans d'AUBIGNÉ, qui professait la religion réformée.

Après avoir décrit la bataille de Dreux, il ajoute :

« Quant au prince de Condé, il fut reçu du « duc avec toute courtoisie, et pour ce que le « bagage, le lit et la vaisselle d'argent de ce « chef d'armée avoient été emportés par les « Lansquenets réformés, ces deux chefs se « contentèrent d'un lit à eux deux, afin que « le sort de la guerre couvrît des mêmes lin- « ceuls, et enveloppât des mêmes rideaux les « regrets cuisans, le dépit, les méditations de « ressource et de vengeance du vaincu; et de « l'autre côté, les joies retenues, les hautes es-

« pérances ; et les sages courtoisies du victo-
« rieux. »

Cette générosité de François de Guise est d'autant plus remarquable, qu'indépendamment de la rivalité qui existait entre lui et le prince de Condé, et de l'animosité qui en était l'effet très-pardonnable, le prince avait fait répandre, dans toute la France, contre le TRIUMVIRAT, des écrits très-injurieux pour les Guises.

Le lendemain matin, le prince avoua que, pendant toute la nuit, il n'avait pu fermer l'œil, et que le duc avait dormi aussi profondément que s'ils avaient été les meilleurs amis.

Après avoir joui des hommages de la cour et des applaudissemens du peuple, François de Guise vint mettre le siége devant Orléans. Le prince de Joinville y fit, sous son père, ses premières armes : on admira, dans le jeune prince, ces manières aimables et engageantes qui subjuguaient le cœur des officiers et du soldat ; cette affabilité à la fois noble et touchante, qu'il porta si loin dans la suite, et qui lui mérita cet éloge : « qu'il persuadait
« avant que d'ouvrir la bouche ; qu'il était im-
« possible de lui vouloir du mal en sa présence,

« et que les Huguenots étaient de la Ligue, « quand ils regardaient le duc de Guise. »

François de Guise n'était âgé que de quarante-quatre ans, lorsqu'il périt victime de la perfidie et du fanatisme.

Jean Poltrot de Méré, qui assassina cet illustre capitaine, dans le temps qu'il faisait le siége d'Orléans, non-seulement ne nia point le motif qui l'avait poussé à ce crime, mais il fit des aveux qui permirent à beaucoup de personnes de croire qu'il avait été l'instrument de la haine et de la vengeance d'un grand homme, de l'amiral de Coligni, dont nous trouvons, avec regret, le nom impliqué dans cette coupable et malheureuse affaire.

François de Guise supporta son malheur avec une noble résignation. Il appela auprès de son lit de mort son fils aîné Henri, alors âgé de douze ans, et il voulut détruire, par ses exhortations, l'effet que ses propres exemples avaient pu produire sur l'esprit du jeune prince.

« Évitez avec un très-grand soin, lui dit-« il (1), les mauvais moyens de faire fortune

(1) De Thou, liv. 34.

« ou de s'avancer, qu'on emploie souvent à la
« cour... Craignez de commettre, ou de favo-
« riser des actions honteuses, d'entrer dans
« des intrigues secrètes... N'ambitionnez pas
« les grandes charges de l'état, qui attirent la
« jalousie, l'envie et la haine, et qui exposent
« ceux qui les possèdent à mille dangers. »

Il serait difficile de décider si c'était l'événement malheureux d'une mort prématurée qui lui inspirait ces sentimens, ou si, dans le cours de sa vie glorieuse et agitée, il avait su profiter assez de la leçon des revers, et même de celle des succès, pour apprécier les périls dont il désirait garantir son fils. Mais du moins on doit croire que ces sentimens étaient sincères de la part de celui qui avait fait à un assassin cette belle réponse : « Votre religion vous a « porté à me vouloir tuer, et la mienne fait « que je vous pardonne. »

Ainsi mourut, le 4 février 1563, François de Lorraine, duc de Guise, pair, grand-maître, grand-chambellan et grand-veneur de France, ministre et lieutenant-général de l'état.

Qu'on se représente le jeune Guise, mêlant aux regrets et à la douleur d'avoir perdu son père, le serment pardonnable d'une haine implacable contre le parti hérétique, auquel

on imputait le crime de cette mort, et joignant, à ce sentiment la crainte de perdre les occasions de gloire et de fortune que la puissance et le crédit de son père lui auraient facilitées!

La succession de son père était obérée de deux cent mille écus.

Henri de Guise quitta le titre de prince de Joinville, et prit celui de duc de Guise. François de Guise laissait deux autrés fils : Charles, qui fut duc de Mayenne, et Louis, qui fut le cardinal de Guise.

Dans ce grand malheur, il manquait à la famille la présence du cardinal de Lorraine. Depuis quelque temps, il s'était rendu au concile de Trente, accompagné de quarante évêques français.

Les légats du pape, les prélats et les ambassadeurs, soit par considération pour le cardinal, soit par égard pour la France, étaient venus au-devant de lui, hors des portes de la ville de Trente, et lui avaient fait la réception la plus honorable.

Le pape redoutait l'influence de ses talens et de son crédit.

Il n'ignorait pas que l'intention de la cour de France était d'obtenir, en faveur des réfor-

més, toutes les conditions avantageuses qui ne nuiraient point au fond de la religion : il avait donc lieu de craindre à la fois pour sa propre autorité et pour ses revenus.

Le cardinal de Lorraine, qui persécutait par politique et non par fanatisme, pensait surtout aux intérêts de sa famille. Durant ce concile, dit-on, il forma le projet de cette ligue qui ne s'établit que plusieurs années après.

Entre autres propositions, il invitait le pape à permettre le mariage des prêtres; et cette condescendance du cardinal, pour les opinions des novateurs, avait pour but de faire marier le cardinal de Bourbon, événement qui eût procuré aux Guises deux avantages :

1°. Si ce cardinal avait des enfans, il devenait plus facile d'exclure de la succession royale la branche du roi de Navarre et celle de Condé; et, dans cette révolution politique, les Guises se flattaient de gouverner et le roi-cardinal et sa postérité.

2°. Par le mariage du cardinal de Bourbon, le cardinal de Lorraine restait le premier prélat de France; et en cas d'une révolution religieuse, qu'on pouvait alors également craindre ou espérer, le cardinal de Lorraine eût été patriarche en France.

Mais le pape eut l'art d'éluder ces questions dangereuses ; et les prélats français ne les soumirent pas à la discussion du concile, quoique, peu de temps après la mort de François de Guise, la cour de France eût accordé aux réformés un traité de paix qui assurait encore le libre exercice de leur culte.

Le cardinal de Lorraine fut extrêmement affecté de la fin tragique de son frère. Son zèle se ralentit tout à coup : ce changement fut si sensible, que chacun le remarqua, et l'on s'aperçut aisément que les intérêts de la religion n'étaient pas le seul motif qui avait jusqu'alors inspiré ce zèle.

Bientôt il donna lui-même le signal des acclamations par lesquelles le concile de Trente se termina, au mois de décembre 1563.

Cependant le cardinal de Lorraine conserva à la cour de France son grand crédit, qu'augmentaient encore les relations importantes qu'il avait su établir au dehors.

Le jeune Guise, à la tête de sa famille, vint se jeter aux pieds du roi, en lui présentant une requête pour obtenir justice contre les meurtriers de son père.

L'amiral de Coligni crut nécessaire de publier une justification ; et il offrit de subir un

jugement : mais il récusait tous les parlemens, comme ennemis implacables de la religion réformée.

Le roi ne put faire aux princes lorrains que des promesses vagues, qui restèrent sans effet.

C'est sans doute un grand malheur et une grande marque de faiblesse dans un gouvernement, que de ne pouvoir contenir assez les sujets pour prévenir les crimes des factions; mais le plus grand malheur et le dernier degré de faiblesse, c'est de connaître ces crimes, de les blâmer publiquement, et de n'oser les punir.

Ce déni de justice dut produire deux effets sur le jeune Guise : augmenter le désir de sa vengeance personnelle contre l'amiral, puisqu'il implorait envain celle de la loi; et lui inspirer un sentiment de mépris pour l'autorité du monarque qui n'avait pas la force, ou le courage de régner.

Cependant il ne s'éloigna pas de la cour où il exerçait la place de grand - maître de la maison du roi, qui lui avait été accordée depuis la mort de son père. Il se trouva à Bayonne lors des fêtes qui eurent lieu à l'entrevue de Charles IX et de Catherine de Médicis, avec Élisabeth de France leur sœur et fille, reine d'Espagne, femme de Philippe II.

A peine âgé de seize ans, le duc de Guise se distingua parmi les princes et les grands qui concoururent à donner de l'éclat aux fêtes célébrées à cette occasion. Le roi et les chevaliers, qui avaient figuré dans les tournois, présentèrent chacun à leur dame une médaille en or. La plupart de ces médailles offraient des emblèmes et des devises exprimant des idées de galanterie; mais la médaille du jeune duc de Guise offrit un sens qu'il vérifia dans la suite. L'emblème était une pyramide très-élevée et la devise ΟΥΔΕΝ ΜΙΚΡΟΝ, RIEN DE PETIT. Il eut bientôt une occasion plus importante de montrer son caractère.

L'amiral de Coligni s'était purgé par serment d'avoir eu part à l'assassinat de François de Guise. Le roi interposa son autorité pour la réconciliation des familles. « L'accommo-« dement se fit, dit de Thou (1), avec Anne « d'Est, veuve du duc de Guise et le cardinal « de Lorraine, frère du feu duc, mais non pas « avec Henri son fils. Dans un âge aussi peu « avancé, on voyait déjà briller en lui les « vertus du duc son père, et il faisait conce-« voir les plus belles espérances : il se con-

(1) De Thou, liv. 34.

« duisit dans cette affaire de telle façon et
« composa si bien son visage, qu'il fut aisé de
« remarquer que, quoiqu'il ne s'opposât pas
« formellement à l'accommodement, il ne se
« croyait pas obligé de tenir dans la suite les
« articles dont les autres étaient convenus en-
« tre eux, et que quand l'occasion s'en pré-
« senterait, il ne manquerait ni de courage ni
« de force. »

Plusieurs grands se concertaient pour former une ligue : le jeune duc de Guise dirigeait ce projet, qui fut découvert. Le duc resta exposé au ressentiment de la cour; pour s'y soustraire honorablement, il prit le parti de s'expatrier et d'aller jusqu'au fond de la Hongrie, se former au métier des armes, en combattant contre les Turcs. Il revint, après une absence de plus d'un an, déjà instruit dans l'art de la guerre, sinon par les succès, du moins par les périls.

Des alarmes plus ou moins fondées, que les démarches de la cour inspirèrent aux réformés, leur firent encore prendre les armes. Ils tentèrent de s'emparer de la personne du roi : s'ils avaient réussi, ils auraient, au nom du roi même, traité, comme rebelles, tous les chefs du parti contraire. Le roi échappa au péril, et conçut contre les réformés une juste

aversion. La guerre continua vivement entre les deux partis. Les réformés avaient surpris la ville de Metz ; le duc de Guise, en la faisant rentrer sous l'obéissance du roi, se montra digne fils du héros qui avait sauvé la même ville, contre les entreprises de Charles-Quint.

La bataille de Saint-Denis, qui coûta la vie au connétable de Montmorenci, n'eut pas de résultat important.

Bientôt on convint encore de la paix, c'est-à-dire d'une suspension d'armes, durant laquelle on s'attaquait moins ouvertement.

L'amiral et le prince de Condé furent avertis que la cour avait ordonné de les arrêter; ils reprirent les armes. Le duc d'Anjou, depuis Henri III, gagna contre eux la bataille de Jarnac, où le prince de Condé fut fait prisonnier et assassiné.

Le duc de Guise avait combattu avec distinction. Ce fut après cette bataille que Jeanne d'Albret, reine de Navarre, veuve d'Antoine de Bourbon, présenta à l'armée des réformés Henri de Bourbon son fils, âgé de quinze à seize ans.

Cette princesse, excommuniée par le pape, qui, par une bulle, l'avait déclarée déchue de

ses droits, et avait adjugé le royaume de Navarre au premier qui s'en rendrait maître, montrait un courage et une capacité rares dans son sexe.

Une médaille distribuée aux officiers de l'armée allemande, qui venait se joindre à l'armée des réformés, sert à faire connaître les sentimens et les projets de la reine de Navarre et du jeune prince son fils (1).

L'un des côtés présente les armoiries de la reine, avec ces mots autour :

Seule et avec les autres, pour Dieu, le Roi, les Lois et la Paix.

Jehanne, Par la Grâce de Dieu, royne de Navarre.

L'autre côté offre trois couronnes enlacées; on lit,

Dans la première, formée de deux palmes :

« OU VICTOIRE ENTIÈRE.

(1) Je fis l'acquisition de cette médaille, à Lyon, en 1811; elle est d'argent surdoré, et coulée. Comme elle n'est connue en France, que par la gravure et l'explication qu'en publia le P. Menestrier, dans le journal de Trévoux, en janvier 1702, j'ai pensé qu'on la verrait ici avec plaisir. La gravure en représente exactement les dimensions.

Dans la seconde, qui est une guirlande de branches d'olivier :

« OU PAIX ASSEVRÉE.

Et dans la troisième, qui est faite avec des branches de cyprès :

« OU MORT HONNESTE.





Le jeune Henri de Bourbon jura sur son âme, honneur et vie, de ne jamais abandonner la cause des réformés, reçut leur serment, et fut proclamé chef. Le commandement toutefois resta à l'amiral de Coligny.

Celui-ci menaçait la ville de Poitiers.

La manière dont le duc de Guise vint au secours de cette place fut un trait de caractère, qui, dans un très-jeune prince, avertissait les Français qu'ils avaient à la fois à espérer et à

craindre beaucoup de lui ; elle révélait le grand homme.

Le duc de Guise, nommé depuis peu colonel-général de la cavalerie, ne cherchait que les occasions de se signaler ; il avait eu de la peine à obtenir du duc d'Anjou la permission de faire une course vers le camp des ennemis. Il s'aperçut qu'ils menaçaient Poitiers ; l'amiral de Coligni était à leur tête : le désir de sauver la ville, le besoin de combattre un général, sur qui il croyait avoir à venger la mort de son père, ne lui permirent pas de demander ni d'attendre des ordres ; il se jeta dans la place, avant même que l'amiral se présentât pour en faire le siége.

Le comte de Lude, qui était chargé de défendre Poitiers, avait écrit à la cour qu'il croyait n'avoir pas besoin de renfort. Étonné de l'apparition du jeune prince, il lui offrit le commandement : Guise répondit avec modestie qu'il n'était pas venu pour lui ravir l'honneur de commander, mais pour partager la gloire de combattre.

L'arrivée du duc de Guise avait été du plus heureux présage pour les habitans. Il employa souvent pour la défense de Poitiers les mêmes moyens que son père avait employés pour la

défense de Metz, et il obtint un semblable succès (1).

A peine âgé de dix-huit ans, il commanda la cavalerie à la bataille de Montcontour; il eut part aux succès de cette journée, et y reçut une honorable blessure.

La belle défense de Poitiers avait préparé et facilité le gain de la bataille de Montcontour.

Dans la requête présentée au Parlement de Paris, pour demander vengeance de l'assassinat commis à Blois, la veuve du duc de Guise fait valoir cette circonstance (2).

Après avoir parlé de la défense de Poitiers, elle ajoute :

« Ce qui arrêta l'armée ennemie donna le « temps d'en créer une autre, et fut cause du « gain de la bataille de Montcontour. »

Le jeune Guise, admis dans le conseil secret du roi, commença dès lors à prendre part au gouvernement de l'État.

Quoique Charles IX n'eût pas encore d'enfans, son âge permettait d'en espérer. D'ailleurs il avait deux frères plus jeunes que lui.

(1) La Popilinière, La Noue, Tavanne, Castelnau.

(2) Biblioth. Roy., manusc. de Brienne, n° 187.

il n'est pas à présumer que le duc de Guise eût conçu déjà les projets ambitieux qu'il développa dans la suite; mais il lui était pardonnable de se livrer à de hautes espérances, et de se flatter d'obtenir un jour l'autorité exercée par son père, en qualité de lieutenant-général du royaume.

Il avait eu la prétention et le bonheur de plaire à la sœur du monarque, cette célèbre Marguerite de Valois, qui, depuis, épouse du roi de Navarre, gagnerait beaucoup à n'être jugée par la postérité, que sous le rapport de ses talens et de la protection qu'elle accorda aux lettres.

Guise, voulant faire tourner l'amour au profit de la politique, non content de posséder le cœur de la fille de France, éleva ses espérances jusques à prétendre à sa main : il est vrai que le duc d'Anjou semblait l'y encourager. Le cardinal de Lorraine approuva et seconda l'ambition de son neveu; un ambassadeur de Portugal, chargé de demander la main de Marguerite pour le roi son maître, étant arrivé à la cour de France, le cardinal osa lui dire : « Que cette princesse était destinée au duc de Guise. »

Charles IX montra la plus vive colère, quand

il connut les prétentions du duc de Guise, et il s'emporta jusques à donner l'ordre de le faire périr; ce qui permettrait d'ajouter foi aux bruits répandus à la cour, qui, sans doute, animaient le roi à venger, sur l'aimable favori de Marguerite de Valois, une témérité plus grande que celle d'avoir prétendu à sa main.

Guise s'absenta pendant quelque temps, et Marguerite elle-même le détermina à épouser la princesse de Porcien. Ce mariage rétablit le jeune duc dans l'esprit du roi, qui, à cette occasion, dépensa beaucoup en fêtes et en réjouissances.

La tranquillité apparente des partis fit appeler à la cour les chefs des réformés. Les Guises affectèrent de se retirer, mais ne tardèrent pas à reparaître. Le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre semblait être le gage et le lien de la réconciliation de tous les partis; et cependant il amena une catastrophe horrible et sanglante, qui n'avait eu aucun exemple dans les fastes des nations.

L'histoire a parlé de quelques massacres affreux. Dans un seul jour, tous les Romains furent immolés en Asie; au signal des Vêpres

Siciliennes, on égorgea tous les Français. En déplorant ces grandes calamités publiques, nous sommes convaincus que les peuples qui se livrèrent à ces excès, ne faisaient que venger cruellement de cruelles oppressions; mais on n'avait point vu encore un parti dominant et tout-puissant, celui qui disposait de l'autorité et pouvait agir au nom de la loi, enfin le monarque et la cour, recourir à des moyens si atroces.

Le malheur du duc de Guise et des siens fut de se trouver à portée de servir cette conspiration d'un roi contre son peuple, de trouver leur satisfaction à exécuter les ordres de celui que la loi leur donnait pour chef, et qui, en ce moment, leur commanda des assassinats.

Ce n'est pas en écrivant l'histoire qu'on doit affaiblir le juste sentiment d'horreur qu'éprouvent tous les hommes, et surtout les Français, au récit des crimes et des malheurs de la Saint-Barthélemy; mais on me pardonnera de hasarder l'observation que, si les Guises eussent obtenu du roi la justice qu'ils avaient sollicitée contre l'amiral, lors de l'assassinat de François de Guise par Poltrot, peut-être Henri de Guise, âgé seulement d'environ

vingt ans, n'ayant plus à venger la mort de son père, n'aurait ni approuvé ni exécuté le crime politique de la Saint-Barthélemy. Et comment se refuser à cette idée, quand on sait que, sa haine et sa vengeance une fois assouvies par la mort de l'amiral, le duc fut loin de mettre la même ardeur à poursuivre les autres proscrits; qu'il mérita que le roi lui en fît des reproches, et qu'il sauva même une foule de victimes, en les cachant dans son propre palais?

Ce ne sont pas les seuls partisans du duc qui lui ont rendu cette justice : elle lui a été accordée par des écrivains du parti contraire (1).

L'auteur de l'Esprit de la Ligue observe « que Pierre De Belloy développe très-bien les « menées des Guises ; il semble les avoir « devinés ; il fait en leur faveur un aveu que « ses justes préventions contre eux rendent pré- « cieux. C'est qu'à la Saint-Barthélemy, quand « leur haine contre l'amiral et ses intimes amis « fut assouvie, ils sauvèrent beaucoup de cal- « vinistes, et s'employèrent de bonne foi à « calmer la fureur du peuple. »

(1) Observations sur les ouvrages cités dans l'Esprit de la Ligue, n° 49.

Un autre auteur du temps dit (1) :

« On prétendit pourtant (car il faut être « vrai) que ce même duc de Guise, d'Aumale « et autres, quelque semblant qu'ils fissent, « s'y comportèrent assez doucement, et comme « si leur colère se fût appaisée après la mort de « l'amiral : car ils sauvèrent à beaucoup la vie, « même en la maison de Guise, où le seigneur « d'Acier et quelques autres s'étaient retirés à « sauveté ; tellement qu'à leur retour de la « poursuite des fugitifs, et quelques jours « après, le roi leur fit très-mauvais visage, « croyant que ceux qui étaient échappés, n'a- « vaient été sauvés que par leur faute. »

La Popilinière, écrivain favorable aux réformés, confirme cette assertion (2).

« Entre les seigneurs français qui furent re- « marqués avoir garanti la vie à plus de con- « fédérés, les ducs de Guise, d'Aumale, etc., « les obligèrent le plus. »

Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce triste tableau ; j'observerai seulement que le duc de Guise n'avait pas été admis au conseil où fut

(1) Manuscrit d'Augustin Conon. Pièces intéressantes et peu connues, t. IV, p. 239.

(2) Liv. XXIX, p. 67.

projeté le massacre; que son oncle le cardinal était absent, et que le roi ayant voulu d'abord se justifier lui-même, en rejetant sur les Guises la honte et l'horreur de cette mesure coupable, ceux-ci réclamèrent vivement; alors le roi prit le parti d'avouer, devant toute la France, qu'il avait ordonné lui-même cette terrible vengeance, ne pouvant, disait-il, remédier autrement à la conspiration qui était tramée contre lui.

Pour prouver l'existence de cette conspiration, on fit le procès à la mémoire de Coligni. Un arrêt rendu par le Parlement, le 27 septembre 1572, le déclara coupable; sa postérité fut dégradée de noblesse, et le château de Châtillon fut rasé.

Les réformés, connaissant à quels malheurs ils étaient réservés, prirent le parti de se défendre, et le roi fut obligé de faire le siége de La Rochelle.

Durant ce siége, le duc de Guise se fit remarquer par cette valeur impétueuse et aventurière qui dégénère en témérité, et qui ne pouvait alors être excusée que par l'ambition de se signaler, en présence d'une armée que commandait le frère du roi, et dans laquelle se trouvaient tous les jeunes seigneurs.

de la cour. Ceux-ci ne recherchaient que des affaires d'éclat et les occasions d'acquérir une renommée qui, dans ces temps de troubles et de discorde, pouvait les conduire facilement à un grand pouvoir.

Le jeune roi de Navarre, depuis la journée de la Saint-Barthelemy, était resté comme captif, et la cour était devenue pour lui une espèce de prison. Contraint de suivre le duc d'Anjou, il combattait dans les rangs des catholiques contre les assiégés, qui cependant le regardaient toujours comme leur chef.

Tel était l'esprit d'insubordination qui régnait alors, même dans les armées commandées par les princes, qu'il s'en fallut de peu que plusieurs seigneurs, à la tête desquels était le roi de Navarre, ne réussissent à exécuter le coupable et malheureux projet de s'évader par mer, pour se refugier en Angleterre; et alors combien étaient compromis les destins de la France!

Les assiégés, qu'animaient également l'indignation et la nécessité, firent une défense vigoureuse : la cour de France fut forcée de leur accorder des conditions honorables. Il s'offrit un prétexte heureux : le duc d'Anjou, qui commandait le siége, était obligé de l'a-

bandonner et d'aller prendre possession du trône de Pologne.

Ce prince revint à Paris pour y recevoir les ambassadeurs Polonais. Le duc de Guise fut chargé de s'avancer à leur rencontre, et de les introduire, lors de l'entrée magnifique qu'ils firent dans la capitale.

Je m'arrête un moment pour faire quelques réflexions sur ce duc d'Anjou, qui, roi de Pologne et ensuite roi de France, étonna et affligea bientôt les grands et le peuple, en se montrant si inférieur aux espérances qu'il avait données et au rang qu'il avait obtenu.

Le duc d'Anjou était né dans une cour encore pleine des souvenirs de la bravoure de François Ier. Les malheurs de la guerre civile réduisaient, même les princes de la famille royale, à l'heureuse nécessité de s'acquérir une considération personnelle dans la carrière des armes, afin de porter une certaine prépondérance dans le parti auquel ils s'attachaient. L'esprit de la cour était essentiellement guerrier.

Le jeune prince dut donc ambitionner la gloire militaire. Ayant naturellement ce genre de courage qui tient à l'exaltation du moment,

il manquait de cette fermeté de caractère et de cette élévation constante de l'âme qui sait employer, selon l'occasion, la prudence ou l'audace; il sut braver le péril dans un jour de bataille, où d'ailleurs il était entouré et soutenu des conseils et de la bravoure des vieux guerriers, et de l'impétuosité téméraire des jeunes seigneurs.

Caressé par les courtisans, flatté par sa mère, qui le préférait à ses autres enfans, jalousé par son frère, qui ne lui pardonnait pas la gloire guerrière, ni la prédilection maternelle, il avait l'ambition d'être roi, et la politique de Médicis lui fit obtenir le sceptre de Pologne.

Le duc d'Anjou, alors âgé de vingt-deux ans, n'avait de la royauté d'autres idées que celles qu'il s'était formées à la cour de France, où les grands, qui ambitionnaient d'exercer un glorieux pouvoir, ne demandaient jamais que de l'exercer au nom du roi, et méritaient par leur adroite complaisance, et par une obéissance vraie ou apparente, l'avantage de commander au peuple et au reste de la cour.

Pouvait-il en être autrement dans un pays

où, en montant sur le trône, le roi ne recevait aucune condition de la part des sujets, et les trouvait déjà façonnés à l'obéissance par le devoir, par l'usage, et surtout par l'ambition?

Mais quelle différence en Pologne, où le monarque électif, simple chef d'une république aristocratique, était soumis d'avance par les lois à des conditions qui restreignaient beaucoup son autorité, et ne devait souvent son élection qu'à des conditions particulières qui la restreignaient encore davantage!

L'habile négociateur Montluc, évêque de Valence, envoyé par la reine-mère, pour solliciter le trône de Pologne, avait été obligé de souscrire des conditions qui étonnèrent à la fois et affligèrent le duc d'Anjou. Une de ces conditions défendait au monarque d'amener des Français en Pologne, ou du moins de les y retenir long-temps; une autre lui imposait l'obligation d'accorder la tolérance à la religion protestante.

L'un des ambassadeurs, Zboroski, osa dire au duc d'Anjou, en parlant de Montluc : «S'il « ne s'était pas engagé à vous faire agréer cet « article, vous n'auriez pas été élu; et je dis « plus à présent, si vous ne l'acceptez pas,

« ainsi que tous les autres, vous ne serez jamais « roi de Pologne. »

Le duc d'Anjou fut donc obligé de ratifier les conditions que Montluc avait consenties, et il signa solennellement l'acte de ratification, devant l'autel de l'église de Notre-Dame : une autre cérémonie, plus brillante, eut bientôt lieu dans la grande salle du Palais de Justice ; le décret d'élection fut apporté au nouveau roi de Pologne, en présence de la cour et de la ville, qui parurent rivaliser de zèle et de magnificence.

Le duc de Guise, grand-maître de la maison du roi, reçut, sur le seuil du palais, les ambassadeurs qui venaient présenter le diplôme enfermé dans une cassette d'argent.

Le lendemain, le nouveau roi de Pologne fit son entrée à Paris. Le duc de Guise portait le sceptre devant Henri, qui, armé de toutes pièces, marchait sous un dais, ayant à ses côtés le duc d'Alençon, son frère, et le roi de Navarre, son beau-frère.

Mais, durant la splendeur de ces fêtes, le roi de Pologne comparait la cour de France à celle dans laquelle il allait régner.

Cette heureuse illusion, qui lui avait fait

désirer le suprême pouvoir, fit donc place à un sentiment pénible, quand il lui fallut quitter les plaisirs et les hommages de la cour de France, pour aller au loin exercer une autorité, limitée à la fois par le pacte de son élection et par le caractère indépendant de la nation qu'il aurait à gouverner; et encore ne lui était-il pas permis de se faire accompagner des courtisans qu'eût choisis sa politique ou son affection. Sans cesse il inventait quelque prétexte pour différer son départ; d'ailleurs il voyait la santé du roi de France dépérir de jour en jour : nouveau motif de ne pas s'exiler sur un trône étranger.

Enfin il fut obligé de céder; il quitta la France. Après beaucoup de lenteurs, de peines et de dangers, Henri arriva en Pologne; il fit son entrée à Cracovie, où on le reçut avec une grande magnificence. Mais, tout en lui rendant des honneurs publics, on l'affligea sensiblement par la négligence de marquer des logemens aux seigneurs français qui l'accompagnaient; il fut réduit à les recevoir dans son palais, où ils manquèrent de toutes les choses nécessaires.

Le roi devait être couronné dans l'église cathédrale, vers la fin de février 1574. Le

grand-maréchal, qui professait la religion protestante, avait demandé précédemment, mais sans succès, que le roi renouvelât en Pologne le serment déjà exigé de lui à Paris: au moment de la cérémonie, cet illustre dignitaire se leva, et s'adressant à ceux de sa religion (1):

« C'est donc en vain, dit-il, que vous et moi « nous nous sommes flattés, jusqu'à ce jour, « d'être libres. On se joue de nos priviléges, et « presque tous nos citoyens, par un silence in-« fâme et perfide, se condamnent eux-mêmes « à un esclavage éternel. Qu'ils plient, à la « bonne heure, sous le joug de la servitude, « ces hommes indignes de jouir de la liberté; « mais nous, mes frères, qui avons tout à la « fois nos lois et notre religion à soutenir, fai-« sons voir, par notre hardiesse ou par notre « mort, comment on s'oppose à la tyrannie.... « Il faut que le roi accepte sur-le-champ les « conditions qu'il a accordées, et qu'il en jure « l'observation; ou, dès ce même instant, je « m'oppose à son sacre. »

Malgré ce discours, la cérémonie se ter-

(1) Hist. de Pologne, par le chevalier de Solignac.

mina paisiblement; mais dès le lendemain, les protestans présentèrent leur demande à la chambre des nonces.

Les évêques la rejetaient; les sénateurs n'osaient pas l'adopter, de peur de déplaire au roi, qui, à l'époque de son avénement au trône, avait beaucoup de nominations à faire.

Le roi, conservant toujours le désir et l'espoir de régner sur la France, craignit de se compromettre auprès des catholiques français, s'il accordait, aux réformés de Pologne, la liberté de leur culte. Il se crut appuyé des évêques et des sénateurs, et il rejeta une demande juste, qu'il avait juré solennellement d'accorder.

A peine eut-il nommé aux charges et aux emplois, que ceux des grands, qui n'en avaient point obtenu, firent éclater leur mécontentement, et soutinrent la demande des réformés.

Bientôt de nouveaux accidens prouvèrent au roi qu'il avait à gouverner une nation toujours inquiète, incapable de supporter le joug de la paix, et qui, sans cesse, disputerait avec lui sur les devoirs des citoyens et les droits du monarque.

Il eût fallu sans doute une grande force de

caractère, ou une politique bien habile, pour contenir à la fois et satisfaire les Polonais.

Le roi prit un parti qui influa sur le sort même de la France : il n'eut plus le courage de régner; espérant qu'il serait bientôt appelé à succéder à son frère, il abandonna au hasard les destinées et le gouvernement de la Pologne; il chercha, dans les plaisirs et dans les voluptés, les moyens de se distraire des inquiétudes du trône. Un petit nombre de Polonais devinrent ses favoris. Les bals, les spectacles, la chasse, les festins l'occupèrent entièrement; il vécut, au milieu de la nation, comme un étranger.

Cette conduite indisposa les Polonais contre un monarque électif, qui prenait si peu de soin de justifier leur choix. Bientôt des libelles parurent. Le roi s'en affligea : il avait le cœur assez noble pour sentir combien l'estime publique est nécessaire au prince, et il n'avait pas l'âme assez forte pour oser la mériter. Il s'était livré aux plaisirs, pour ne pas subir la fatigue des affaires; il se livra encore aux plaisirs, pour oublier les clameurs et les murmures de la nation.

Tel était Henri, roi de Pologne, lorsqu'à la

mort de Charles IX, il se hâta de quitter son trône, pour retourner en France.

Il partit de Pologne, non en roi, mais en fugitif : on vit, pour la première fois, un roi qui s'échappait d'un trône, poursuivi par ses sujets qui voulaient l'y retenir. Ce départ affligeait les Polonais, autant qu'il les humiliait : soit que la plupart des grands préférassent un monarque trop faible pour appesantir le joug sur eux, soit qu'ils espérassent d'un roi si jeune encore, qu'il se rendrait digne d'être leur chef, ils prirent des mesures pour empêcher son départ; et, n'ayant pu y réussir, ils le rappelèrent souvent sur le trône, par leurs ambassades et par leurs regrets.

Au lieu d'arriver rapidement en France, de se montrer tout à coup aux partis étonnés, avant qu'ils pussent former des espérances, calculer et préparer leurs moyens d'opposition, Henri III voyage lentement, s'arrête partout, pour recevoir des fêtes; et lorsqu'enfin il parvient en France, il ne sait choisir ni ses amis ni ses ennemis.

Depuis son absence, de nouveaux intérêts, de nouvelles prétentions troublaient la cour. Des mécontens, à la tête desquels se montrait

le duc d'Alençon, dernier frère du roi, formaient le parti des POLITIQUES : ce parti s'était uni à celui des protestans, non dans le dessein de protéger la nouvelle religion, mais pour se servir d'eux contre la cour.

Les POLITIQUES demandaient l'expulsion des étrangers : ils espéraient ainsi ruiner la fortune et le crédit des Guises. Catherine, qui n'aimait pas son fils, le duc d'Alençon, fidèle à son système de tenir la balance entre les divers partis, et de les comprimer les uns par les autres, crut nécessaire de soutenir les Guises contre les POLITIQUES. Elle ne se borna point à la défensive : elle donna des gardes au duc d'Alençon, et le roi de Navarre fut surveillé de plus près.

Cependant le mécontentement des princes et des grands, opposés à la cour, augmentait toujours davantage. La reine découvrit que le duc d'Alençon et le roi de Navarre avaient formé le projet de s'évader, pour se mettre à la tête des protestans. La reine manda les deux princes qui subirent un interrogatoire rigoureux. Le duc d'Alençon avoua le projet, nomma et compromit tous les seigneurs qui le favorisaient. Le roi de Navarre convint aussi

du projet, mais refusa de nommer et de compromettre personne.

La reine mit un grand appareil dans les moyens qu'elle choisit : les deux princes furent gardés à vue ; elle annonça qu'une conspiration avait été découverte ; et, affectant de prendre des mesures pour la sûreté du roi et de la cour, elle réussit à persuader au peuple qu'il avait existé un véritable danger.

Le crédit du duc de Guise s'élevait en raison de ce que la reine était plus irritée contre les princes.

Lorsque Henri III arriva en France, la reine sa mère alla, au-devant de lui, jusqu'à Lyon avec le duc d'Alençon et le roi de Navarre, qu'elle surveillait sans cesse.

On a dit et l'on a cru assez généralement, que, pour rester maîtresse du gouvernement, Catherine de Médicis avait dirigé le penchant de Henri III vers les plaisirs ; mais il n'est que trop vrai qu'il rapporta de Pologne, avec le dégoût des affaires, l'habitude et le besoin des amusemens et des voluptés, et la faiblesse de caractère qui en est presque toujours la suite.

Catherine de Médicis, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, l'entretinrent dans cette

coupable nonchalance qui les laissait en possession du gouvernement.

Quoiqu'il fût nécessaire, au commencement d'un nouveau règne, de faire des sacrifices pour maintenir la paix, le roi céda au conseil, qu'on lui donna, de faire la guerre aux réformés.

Cette détermination paraîtra d'autant plus injuste, qu'il n'y était point entraîné par le mouvement de sa conscience, et par un vrai zèle pour la religion catholique.

Dans sa jeunesse, il avait adopté et favorisé les opinions nouvelles, parce que la mode, qui influe même sur la religion, était alors de se déclarer contre la cour de Rome.

« La résistance que je fis, dit Marguerite de
« Valois, pour conserver ma religion (1)....
« Toute la cour était infectée d'hérésie, aux
« persuasions impérieuses de plusieurs dames
« et seigneurs de la cour, et même de mon
« frère d'Anjou, depuis roi de France, de qui
« l'enfance n'avait pu éviter l'impression de la
« malheureuse huguenoterie, qui sans cesse me
« criait de changer de religion, jetant souvent
« mes heures dans le feu, et au lieu me don-

(1) Mémoires de Marguerite de Valois.

« nant des psalmes et des prières huguenotes,
« me contraignant les porter. »

Le roi qui, cédant aux circonstances politiques, avait ensuite, soit en France, soit en Pologne, opprimé ou persécuté les novateurs, crut qu'il lui importait de s'attacher fortement le parti des catholiques, qui était incontestablement le plus nombreux et le plus puissant : avec son appui, il pouvait facilement contenir tous les autres partis ; mais il se trompa sur le choix des moyens. Comme il n'avait pas connu le véritable esprit de la religion, lorsqu'il avait été persécuteur, il ne le connut pas davantage, quand il voulut paraître pieux. Il s'asservit à des pratiques de dévotion, qui n'étaient ni nécessaires ni convenables à un roi. A Avignon, il se donna en spectacle, guidant les processions de pénitens, nu-pieds, la tête découverte, un crucifix à la main, un fouet à la ceinture, et fournissant, par ces cérémonies quelquefois indécentes, de nouveaux motifs à ceux de ses sujets qui demandaient qu'on réformât les abus du culte catholique.

Les courtisans se rendaient ridicules, ou se montraient superstitieux, à l'exemple du monarque. Le cardinal de Lorraine, qui avait

ouvert l'une de ces processions, fut si incommodé du froid, qu'il en mourut peu de jours après, le 26 décembre 1574.

Le duc de Guise, et son frère Louis, cardinal de Guise, héritèrent du crédit du cardinal de Lorraine, leur oncle.

Le roi fut sacré à Reims, le 13 février 1575. Le duc de Guise, qui, en ses qualités de prince et de pair, avait eu le pas au sacre de Charles IX, apprenant que le duc de Montpensier prétendait, en sa qualité de prince du sang, avoir le pas au sacre de Henri III, osa dire que, si le duc de Montpensier persistait dans sa prétention, il lui passerait son épée au travers du corps, même au pied de l'autel.

Cette circonstance donna lieu d'apprécier le caractère du monarque. Il défendit au duc de Montpensier d'assister au sacre.

Les Guises obtinrent un avantage bien plus précieux, quand le roi épousa, deux jours après, Louise de Lorraine, leur parente. La cérémonie du mariage fut célébrée avec une grande pompe. Mais, chose remarquable dans un roi qui mettait une affectation minutieuse à observer les moindres pratiques de la religion! le soin frivole d'ajuster ses pierreries et

ses habillemens, et de donner son avis sur les parures de la nouvelle épouse, l'occupa toute la journée, de manière que la messe ne put être célébrée que le soir. Après avoir ainsi négligé les cérémonies les plus importantes de la religion, il fit des pèlerinages de dévotion.

Cependant il sentit bientôt le besoin de donner la paix à la France; mais il ne sut pas y réussir.

Dès lors il eut recours, contre ses véritables ennemis et contre ceux qu'il prenait pour tels, à ces moyens qui décèlent l'extrême faiblesse de caractère, surtout dans les hommes qui disposent d'un grand pouvoir. Tourmenté d'un mal d'oreille, il s'imagine que sa douleur est l'effet du poison ; et soupçonnant, sans la moindre preuve, son frère, le duc d'Alençon, d'être l'auteur du crime, il veut ne pas mourir sans vengeance. Il appelle le roi de Navarre, le charge d'immoler son frère, en lui disant que, par cette mort, lui-même devient l'héritier du trône. Le refus vertueux du roi de Navarre fut une leçon pour ce monarque, qui bientôt recouvra la santé.

Le duc de Guise, parent de la jeune reine, espéra qu'elle se rendrait maîtresse des affai-

res, et que lui-même gouvernerait sous son nom. La reine-mère devina cette prétention, et mit tous ses soins à la traverser.

Vers ce temps, le duc d'Alençon s'échappa de la cour. Il se mit à la tête des réformés et des mécontens; et, ce qui augmentait le danger et les craintes, les princes protestans d'Allemagne promirent et envoyèrent des secours aux rebelles.

Le duc de Guise conduisit une armée contre les troupes allemandes. Il les défit auprès de Château-Thierry, et reçut, dans cette affaire, un coup d'arquebuse, qui lui emporta une partie de la joue et de l'oreille gauche. Après la guérison de cette blessure, il lui resta une cicatrice, qui lui fit donner le surnom de BALAFRÉ, surnom dont il s'applaudissait lui-même.

Tandis que la cour négociait avec le duc d'Alençon, le roi de Navarre réussit aussi à s'échapper.

La reine-mère songea sérieusement à faire la paix. Un nouveau traité donna lieu au quatrième édit de pacification (1) par lequel le roi accorda aux réformés l'entière liberté de

(1) 14 mai 1576.

leur culte, sans aucune restriction. La mémoire de Coligni fut réhabilitée. Le duc d'Alençon prit le titre de duc d'Anjou, et revint à la cour.

Cet édit de pacification fournit aux Guises et à leur parti l'occasion, ou plutôt le prétexte de former cette ligue qui fut appelée SAINTE par les confédérés et même par la cour de Rome, et qui parut si odieuse et si funeste aux yeux de la France et de la postérité.

Pendant la tenue du concile de Trente, le cardinal de Lorraine avait projeté d'établir une confédération de tous les princes catholiques, autorisée par le pape, qui en eût nommé le chef.

La mort de François de Guise, sur qui son frère était certain de faire tomber ce choix honorable, arrêta ce dessein, parce que le cardinal, qui cherchait, avant tout, l'élévation de sa famille, n'aurait pu proposer, pour chef, le duc de Guise, trop jeune encore. Mais ce prélat transmit à son neveu l'espérance et l'ambition de former et de gouverner la ligue sainte.

La conjoncture était favorable. Il était facile alors d'alarmer les esprits sur les périls de la religion. Le duc de Guise et ses partisans s'emparèrent aisément de la crédulité du peuple.

Les uns par piété, les autres par un faux zèle, ceux-ci par ambition, ceux-là par mécontentement; beaucoup par ce désir naturel de figurer dans une révolution politique, acceptèrent avec empressement le projet d'une ligue.

Le duc de Guise, alors âgé de vingt-cinq ans, était assez avancé dans l'art de la politique, pour exciter ce grand mouvement, et cacher habilement qu'il en était l'auteur. Il affectait en public l'air de l'indifférence.

Dom Juan d'Autriche, au nom de Philippe II, lui promettait des secours de l'Espagne.

Un traité fut conclu à Joinville, entre dom Juan et le duc.

Bientôt ce projet de la ligue sainte acquit la plus grande publicité. Les différens partis en parlaient avec crainte, ou avec espérance : enfin, une assemblée nombreuse fut convoquée à Péronne, où un nombre considérable de citoyens signèrent, dans la maison de ville, le premier pacte d'association (1).

Un grand motif enhardissait le duc de Guise à exécuter cet ancien projet ; c'était la tenue des premiers états de Blois, dont la con-

(1) 13 février 1577.

vocation avait été exigée par les réformés, dans l'espoir qu'appuyés du parti des politiques, ils pourraient y dominer.

Mais les émissaires du duc de Guise parcouraient et agitaient les provinces, pour diriger les choix en faveur des zélés catholiques. De Paris, il dictait les cahiers de la plupart des députés; et, fidèle à son système de ne diriger qu'en secret le grand mouvement qu'il imprimait à son parti, il eut soin de ne pas se trouver à l'ouverture des États.

Depuis long-temps, les partisans du duc de Guise se flattaient qu'il monterait sur le trône.

Parmi les preuves que l'histoire fournit de ce projet coupable, je crois utile de rapporter un extrait d'un Mémoire, attribué à un avocat, nommé David.

MÉMOIRE (1) SUR LES MOYENS QUE LE DUC DE GUISE DOIT EMPLOYER POUR S'EMPARER DE LA COURONNE DE FRANCE.

« . . . . . . Et pour y parvenir, on donnera « ordre par toutes les villes catholiques d'e-

(1) Mémoire que l'on dit de l'avocat David. (Bibl. du roi, ms. de Béthune, n° 8748; Fontainieu. Henri III, 1576, t. 341.

« mouvoir le peuple par des prédications salu-
« taires, afin d'empêcher par force que les
« prêches de l'abominable secte ne soient es-
« tablis suivant la permission contenue en leur
« esdit.

« Le roy sera conseillé de ne s'empescher
« aucunement des émotions qui se feront, et
« en remettre secrettement toute la charge au
« sieur de Guise, lequel en toute hardiesse
« estant auctorisé... de sa majesté pratiquera...
« ligues entre la noblesse et les habitans des
« villes, lesquels il obligera par serment si
« solemnel, qu'ils demoureront assujettis non
« seulement à sa créance, mais aussi à sa foy
« particulière..... etc., etc.

« Donnera ordre le dit sieur de Guise, que
« les curés, tant des villes que des paroisses des
« champs, dresseront des rooles de tous leurs
« paroissiens capables de porter armes.....
« etc., etc.

« La reine-mère.... ira trouver son jeune
« fils, perdu et dévoyé (1), auquel elle per-
« suadera facilement de se rendre près la per-
« sonne du roy son frère, pour l'accompagner

(1) Le duc d'Alençon.

« aux États ; aussi elle s'efforcera d'attirer le « roy de Navarre son gendre et le prince de « Condé, en leur remontrant que, s'ils ne « se représentent aux États, ils seront dé- « clarés rebelles et contumax, et afin de leur « oster toute excuse et apparence de crainte, « le prince de Guise et ses frères s'absenteront « de la court, avecques semblant de mescon- « tentemens.

« Pour annichiler la succession ordinaire in- « troduite par Hugues Cappet...., etc., etc.

« Au même jour, les capitaines des pro- « vinces se mettront aux champs, avec le reste « de leurs forces, et chacun à son ressort, « courra sus aux hérétiques et leurs associés, « amis, adhérens, tant du plat pays que des « villes closes, lesquels ils passeront au fil de « l'épée, etc.

« Finalement, par l'advis et permission de « sa sainteté, enfermera le roy et la reyne dans « un monastère, comme Pepin son ancêtre fit « Chilpéric, etc. »

Une circonstance, digne d'être remarquée, atteste la négligence ou l'incapacité du monarque et des favoris qui l'entouraient : il ne

fut informé de l'existence de la ligue, que par un mémoire que lui envoya son ambassadeur à la cour de Madrid.

A quel moyen le roi eut-il recours contre l'audace d'une faction qui usurpait les droits du trône? à celui que suggérait sa timide nonchalance : il se déclara chef de la ligue, signa l'acte d'UNION, le fit signer à ses courtisans, et enjoignit à toutes les villes d'y adhérer. Il se flatta qu'il remplacerait ainsi le duc de Guise, et qu'en s'abaissant jusqu'à se nommer chef de parti, il en acquerrait l'autorité.

Cette démarche imprudente rendait la position du roi encore plus périlleuse : en se déclarant chef de la ligue, ne se mettait-il pas dans la nécessité d'approuver toutes les mesures que proposerait l'audace ou l'enthousiasme des ligueurs? s'il se refusait à cette complaisance, ne s'exposait-il pas à leur paraître encore plus suspect? Il en fit bientôt l'expérience; lorsque les États exigèrent, malgré les réclamations du roi de Navarre et du prince de Condé, que le dernier édit de pacification fût révoqué.

Des députés, envoyés par les États à ces

princes, les avaient inutilement exhortés à rentrer dans le sein de l'église romaine.

Henri III céda au vœu des États : il fallait créer et combiner des ressources pour faire la guerre contre les réformés ; le duc de Guise présenta dans le conseil le tableau de ses ressources, et le roi resta convaincu qu'il n'avait que le vain titre de chef de la ligue, et que le duc de Guise seul disposait du zèle et des moyens des ligueurs. Le monarque sentit combien le duc de Guise était redoutable, mais il ne sut alors se venger de lui, qu'en saisissant les occasions de l'humilier.

Le roi ne réussissait parfaitement qu'à mécontenter tous les partis : en révoquant le quatrième édit de pacification, il donna quelques vaines explications qui, sans rassurer les réformés, irritèrent les catholiques.

Ces premiers états de Blois se séparèrent ; leur seule opération importante avait été de donner l'autorité de la loi aux projets d'une faction, en sanctionnant la ligue.

Cependant le roi leva deux armées : l'une marcha sous les ordres de son frère, le duc d'Anjou; le commandement de l'autre fut confié au duc de Mayenne, frère du duc de Guise. Il

paraît que le roi crut trouver ainsi l'occasion d'humilier le duc, sans se compromettre envers les ligueurs. Le duc de Guise, qui avait sollicité un commandement, ne se vengea du refus qu'en bon citoyen et en digne chevalier; il servit sous le duc d'Anjou, comme lieutenant de ce prince. Il affecta de chercher et de braver les périls : au siége d'Yssoire, il monta le premier à l'assaut; dédaignant de se revêtir de son armure, il combattit sur la brèche, en simple pourpoint.

Le roi avait à peine commencé la guerre, qu'il rechercha et saisit l'occasion de faire la paix. Un nouvel édit de pacification accorda encore et restreignit toutefois l'exercice de la religion réformée.

La cour revint à Paris, où le roi dissipa en fêtes et amusemens frivoles, en débauches et profusions coupables, des sommes considérables, qu'il aurait pu employer utilement à rétablir et faire respecter sa puissance.

Les esprits, excités par les discordes civiles, habitués aux vengeances particulières, étaient prompts à s'enflammer. Un duel fameux eut lieu entre d'Entragues et Caylus, l'un des mignons du roi : Caylus fut blessé. Le roi voulut lui-même donner des soins à Caylus :

pendant plusieurs jours que celui-ci survécut à sa blessure, le prince ne le quitta point. Il lui présentait de sa main tout ce qui lui était nécessaire ; il promettait des sommes considérables aux chirurgiens, s'ils réussissaient à le guérir : sentimens et conduite respectables dans un roi, si cette amitié avait été inspirée par l'estime et par la vertu !

On répandait que si Caylus mourait, l'affaire aurait des suites funestes pour d'Entragues. Caylus mourut, et le duc de Guise, qui protégeait d'Entragues, fit taire les propos et les menaces, en disant : « D'Entragues s'est com-
« porté, dans cette affaire, en gentilhomme et
« en homme de bien; si c'est pour cela qu'on
« lui en veut, mon épée, qui coupe bien, lui
« en fera raison. »

Quand on pense à la douleur que montra Henri III, aux dépenses énormes qu'il consacra à la pompe funèbre de ce favori, on est facilement convaincu que le duc de Guise, qui menaçait avec tant d'audace, avait un crédit et une autorité que la cour ne pouvait plus lui ravir.

Dans le même duel, Maugiron, autre favori, était mort; et peu de temps après, un troisième, nommé Saint-Megrin, fut assassiné en sortant du Louvre.

Les détails relatifs à cet événement sont liés de trop près à l'histoire du duc de Guise, pour qu'il soit permis de les omettre.

L'un des principaux caractères de la dissolution des cours, c'est cette forfanterie inexcusable qui porte les jeunes seigneurs à se vanter publiquement des bonnes fortunes qu'ils ont ou n'ont pas obtenues, et à outrager, par leur vanité coupable, celles qui doivent être encore l'objet de leur reconnaissance, lors même qu'elles ont cessé d'être celui de leur passion.

Le roi exigeait que ses mignons l'amusassent du récit de leurs bonnes fortunes; Saint Megrin se permit de nommer la duchesse de Guise. La famille en fut informée; le cardinal de Guise et le duc de Mayenne jugèrent qu'il était convenable d'instruire le duc des bruits scandaleux qui circulaient; ils chargèrent Christophe de Bassompierre, son ami intime et son confident, de chercher l'occasion de lui en parler. Bassompierre, connaissant la vivacité et le caractère de son ami, rêvait depuis trois jours aux moyens d'amener le duc à recevoir cette confidence. Le duc, remarquant en Bassompierre un air de tristesse et d'embarras, lui en demanda la cause. « Il y a quelques « jours, lui répondit Bassompiere, qu'une

« personne m'a consulté sur la manière dont « elle devait s'y prendre, pour instruire un « ami du dérangement de sa femme, qui « le déshonore, par ses galanteries, dont « il n'a aucun soupçon. La question m'a « paru si embarrassante, que je n'ai pu en- « core y répondre. Voilà quelle est la cause « de ce chagrin, que je n'ai pu vous cacher; « mais puisque l'occasion s'offre si naturelle- « ment de vous en parler, je serais bien aise « de savoir, de vous-même, quel conseil je « dois donner à mon ami, dans une affaire aussi « délicate. »

Quoique le duc de Guise comprît parfaitement que c'était, de la part de Bassompiere, une tournure ingénieuse, pour faire arriver jusqu'à lui un avis aussi désagréable, il ne se déconcerta point, et il répondit avec adresse et fermeté :

« Quel que soit celui dont vous me parlez, « si c'est un ami, ou même s'il veut le paraître, « qu'il se charge lui-même de venger l'affront « fait à son ami; mais d'apprendre, en pareil « cas, à un mari ce qu'il ignore, c'est à mon « avis se donner une peine inutile, et joindre « même un nouvel outrage au premier. Pour « moi, continua le duc, Dieu m'a accordé une

« épouse aussi sage qu'on puisse le souhaiter ;
« et grâces au ciel, je n'ai pas lieu de me défier
« de sa vertu. Si cependant elle avait jamais le
« malheur de se déranger, et qu'un homme fût
« assez hardi pour me le dire, vous voyez ce
« fer, ajouta-t-il, en mettant la main sur la garde
« de son épée, la vie de cet imprudent ami me
« répondrait sur-le-champ de sa folle témérité. »

Bassompiere remercia le duc de ses bons conseils, et fit part au cardinal de Guise et au duc de Mayenne de ce qui s'était passé.

Soit qu'il trouvât au-dessous de son caractère, ou peut-être de sa politique, de se venger de l'audace d'un favori, soit qu'il affectât de mépriser ces bruits publics, le duc de Guise ne voulut prendre aucune vengeance de Saint-Megrin ; mais un matin, à quatre heures, il entre dans l'appartement de sa femme, tenant d'une main, un poignard, et de l'autre, une coupe remplie d'une liqueur noirâtre. La duchesse s'éveille, le duc lui reproche son infidélité ; les larmes, la douleur et le désespoir de son épouse, protestent vainement de son innocence ; le duc la contraint de choisir de la coupe ou du poignard.

La duchesse tremblante prend enfin la coupe, boit en frémissant, et se jette à genoux, atten-

dant, à chaque instant, les convulsions de la mort. Le duc la laisse, pendant une heure, dans cette situation horrible, et lui avoue enfin que le breuvage n'avait point été empoisonné.

Mais les princes Lorrains et leurs amis voulurent venger l'honneur du duc. Un soir, Saint-Megrin fut attaqué, lorsqu'il sortait du palais du roi, et il reçut trente-trois blessures, dont il mourut le lendemain.

Le roi témoigna la plus grande douleur de cet assassinat; mais il n'avait ni la puissance ni le courage de punir les coupables.

L'histoire a conservé le détail des dépenses scandaleuses que le roi fit pour les funérailles et les mausolées de ces trois mignons, qui furent ainsi également à charge au peuple et par leur vie et par leur mort. Le roi choisit bientôt d'autres favoris qui donnèrent lieu à de nouvelles profusions.

Pour y subvenir, il fut obligé d'établir de nouveaux impôts. Mécontenter ainsi ses sujets, c'était favoriser l'ambition du duc de Guise.

La mort de don Juan d'Autriche fit connaître à Philippe II son frère, les intelligences et les pratiques secrètes qui existaient entre don Juan et le duc de Guise; Philippe offrit de

remplacer son frère, et commença de répandre son or, qui même, après la mort du duc de Guise, soutint encore long-temps la faction.

La reine-mère, dans un voyage en Guyenne, négocia avec le roi de Navarre et conclut avec lui un nouveau traité, qui fut signé à Nérac.

Henri III fut dirigé par des vues religieuses et politiques, quand il institua l'Ordre du Saint-Esprit; mais les zélés catholiques durent remarquer avec peine que le duc de Guise n'avait pas été admis dans le nombre des chevaliers.

Si quelque grand avait des titres qui lui méritassent cette honorable faveur, c'était sans doute le duc de Guise, recommandable par ses succès militaires et par son zèle pour la religion; cependant le roi ne le nomma qu'un an après; et, par ce délai humiliant, la grâce qu'il accordait tardivement au duc perdit presque tout son prix.

En même temps, le roi instituait à Paris des confrairies de pénitens. Des statuts furent rédigés et publiés par son ordre et en son nom. On vit dans la capitale des processions de pénitens, revêtus de sacs de différentes couleurs. Ces réunions, qu'auraient pu seules faire excuser la véritable piété et la

sage conduite qui en est la preuve, devinrent bientôt des occasions de débauche et des sujets de scandale. L'opinion publique se prononça si ouvertement contre ces confrairies, qu'un moine prêchant le lendemain d'une fameuse procession, osa s'écrier en chaire : «J'ai « été averti de bon lieu, que hier au soir ven« dredi, jour de la procession, la broche tour« nait pour le souper de ces bons pénitens ; et « qu'après avoir mangé le gras chapon, ils eu« rent pour collation de nuit, le petit tendron « qu'on leur tenait tout prêt. Ah ! malheureux « hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu « sous le masque, et portez, pour contenance, « un fouet à la ceinture : ce n'est pas là, de par « dieu, où il faudrait le porter, c'est sur votre « dos et sur vos épaules, et vous en étriller « très bien ; il n'y a pas un de vous qui ne l'ait « bien gagné. »

Le roi assistait à l'une de ces processions ; une grosse pluie surprit les pénitens, et l'on fit contre lui ces vers piquans :

Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple dépouillé,
N'est-ce pas belle pénitence
De se couvrir d'un sac mouillé ?

Tandis que le roi se livrait à ses occupations

frivoles, les Ligueurs supposaient au duc de Guise un prétendu droit à la royauté, qu'ils soutenaient être plus ancien et plus légitime que celui de la dynastie régnante.

Ils disaient que la maison de Hugues Capet avait usurpé la couronne sur la famille de Charlemagne, et que la maison de Lorraine descendant du duc Charles, dernier des Carlovingiens, c'était à elle qu'appartenait la couronne de France.

Un ouvrage in-folio fut composé pour établir ce paradoxe historique, et on ne peut guère croire qu'un travail aussi considérable ait été entrepris et publié, sans l'aveu du duc de Guise, qui gagnait beaucoup, par cela seul qu'il parvenait à établir une discussion politique, au sujet des droits de sa famille à la royauté.

Le roi ne dédaigna point de réfuter le système des partisans de la maison de Lorraine. Le livre fut supprimé, et l'auteur condamné à demander pardon : mais ses opinions obtinrent encore plus de crédit et de célébrité, parmi les personnes qui étaient séduites, ou qui faisaient semblant de l'être.

Le duc d'Anjou revint alors de son expédi-

tion dans les Pays-Bas, et mourut peu de temps après.

Dans le temps où le duc d'Anjou, héritier présomptif de la couronne, vivait encore, le duc de Guise, qui s'occupait sans cesse d'acquérir, ou de maintenir une grande prépondérance dans le gouvernement, offrit au roi de Navarre, quoique hérétique, de s'unir pour balancer les prétentions du duc d'Anjou. Le roi de Navarre refusa sagement d'entrer dans les projets du duc de Guise; Michel de Montaigne avait porté les paroles du duc, qui fut très-piqué du refus du roi de Navarre, et en conserva quelque animosité. Montaigne, à qui on ne contestera pas le talent d'habile observateur, s'expliquait ainsi au sujet de sa négociation :

« Que pour la religion dont tous les deux « font parade, c'est un beau prétexte pour se « faire suivre par ceux de leur parti ; mais la « religion ne les touche ni l'un ni l'autre. La « crainte d'être abandonné de ses partisans, em« pêche seule le roi de Navarre de rentrer dans « la religion de ses pères; et le duc ne s'eloi« gnerait point de la confession d'Augsbourg, « que son oncle Charles, cardinal, lui a fait

« goûter, s'il pouvait la suivre sans préjudice « à ses intérêts ; que c'étaient là les sentimens « qu'il avait reconnus dans ces princes, lors- « qu'il se mêlait de leurs affaires » (1).

Lorsque le duc de Guise vit que la santé chancelante du duc d'Anjou annonçait sa mort prochaine, il se hâta de s'assurer les moyens de resserrer l'union de la ligue, et d'en diriger les efforts contre les princes hérétiques de la maison de Bourbon, surtout contre le roi de Navarre, qui devenait l'héritier présomptif de la couronne de France.

Il y eut à Nancy une assemblée, où assistèrent les plus grands seigneurs de la ligue et les envoyés du roi d'Espagne. On avisa aux moyens d'avoir des troupes; et, pour éloigner du trône le roi de Navarre, on imagina de désigner à sa place le cardinal de Bourbon, qui, dans la supposition que la qualité d'hérétique faisait perdre tout droit à la couronne, devenait l'héritier légitime.

Parmi les divers moyens que l'on employa, soit pour déterminer le cardinal de Bourbon à accepter ce titre chimérique, soit pour fasciner les esprits des ligueurs, je remarque

(1) Mémoires de De Thou.

l'avis de l'archevêque de Nazareth, qui décida que le cardinal devait hériter de Henri III, au préjudice des autres princes de la famille de Bourbon (1).

Les prétendus droits du cardinal de Bourbon étaient le prétexte dont se couvrait la politique du duc de Guise, qui présentait des projets différens, soit à la reine-mère, soit au duc de Lorraine, soit au roi d'Espagne.

Quoiqu'il fût facile de juger le but qu'il se proposait pour lui-même, la candeur et la franchise qu'on croyait remarquer en lui, l'extrême discrétion qu'il mettait à parler de ses propres desseins, ne permirent pas de lever entièrement le voile qui les couvrait.

Cependant le roi, de temps en temps, s'éveillait de sa léthargie, et entrevoyait ses dangers. L'audace avec laquelle on osait discuter les droits à sa succession future, lui fit ouvrir les yeux sur l'utile nécessité de s'unir avec son véritable héritier. Il envoya le duc d'Épernon vers le roi de Navarre, pour l'engager à quitter la religion réformée, à s'unir avec son roi et à faire respecter les droits du trône.

(1) Manusc. de la Biblioth. Royale, in-fol. n° 8921.

Peut-être le roi de Navarre, s'il n'eût consulté que son cœur, n'aurait pas résisté à cette heureuse invitation; mais il consulta les ministres réformés : c'était se mettre dans la nécessité de refuser.

Loin de tenir compte à Henri III de cette démarche sage et prudente, les fanatiques lui en firent un crime : ils supposèrent que le roi favorisait les réformés. On lui faisait pareillement un crime d'avoir accepté le cordon de la Jarretière, envoyé par la reine d'Angleterre, qui professait une religion différente. On répandit, de tous côtés, des estampes qui représentaient les persécutions et les supplices qu'éprouvaient les catholiques en Angleterre : des explications officieuses annonçaient que les catholiques français seraient ainsi maltraités, si le roi de Navarre montait sur le trône.

Le roi ordonna des recherches; les planches de ces gravures furent trouvées dans l'hôtel du duc de Guise, qui était alors en Champagne : on les enleva. Le monarque borna sa vengeance à cette seule démarche : aussi exécuta-t-on un grand et vaste tableau qui représentait les mêmes sujets. Exposé dans le cimetière de Saint-Séverin, les ordres réi-

térés du roi ne réussirent que tard à le faire éloigner des regards de la multitude.

Le duc de Guise se trouvait à Joinville, où les princes catholiques français et les envoyés du roi d'Espagne convenaient d'un traité, pour le maintien de la ligue.

Par ce traité, les princes français s'obligent à faire déclarer le cardinal de Bourbon successeur à la couronne de France.

L'exercice de la religion réformée est prohibé.

Les princes français promettent de faire accepter et exécuter le concile de Trente.

Le roi d'Espagne doit fournir cinquante mille écus par mois.

On lui accorde Cambrai, ainsi que les provinces, villes et places que les Français pourraient reprendre sur les hérétiques des Pays-Bas.

Bientôt le duc de Guise sollicite, auprès du pape, l'approbation de la ligue, lève des troupes et les rassemble pour soutenir, à main armée, la déclaration que publie le cardinal de Bourbon. Celui-ci empruntait le langage de tous ceux qui veulent opérer des révolutions : il flattait toutes les espérances. On lisait dans cette déclaration, dressée à Péronne, au nom

de la SAINTE UNION, et revêtue de la signature du cardinal : « Déclarons avoir tous juré et « saintement promis de tenir la main forte et « armes à ce que la sainte Église de Dieu soit « réintégrée en sa dignité et en la vraie et seule « catholique religion; que la noblesse jouisse, « comme elle doit, de sa franchise toute en- « tière; le peuple soit soulagé, les nouvelles « impositions abolies, et toutes crues ôtées « depuis le règne de Charles neuvième......... « tous sujets du royaume maintenus en leur « gouvernement, charges et offices, sans qu'on « leur puisse ôter........ »

Le roi aurait dû poursuivre vivement le duc de Guise et le cardinal de Bourbon : mais Catherine de Médicis voulut négocier avec eux, et le roi n'osa pas contredire sa mère.

Le duc de Guise jouit du succès de voir la cour faire auprès de lui les premières démarches, et il n'en parut que plus fier, durant les négociations.

Le roi fut obligé d'accorder un édit qui, ordonnant à tous ses sujets de faire profession de la religion catholique, ou de sortir du royaume dans six mois, prononçait la peine de mort contre ceux qui professeraient, en France, la religion réformée.

Sixte-Quint fut élu pape dans ces circonstances. Ce pontife, qui fit à la fois servir la politique à la religion, et la religion à la politique, osa plus que son prédécesseur, et signala son avénement par cette bulle fameuse où on lisait :

« . . . .
« L'autorité baillée à Saint-Pierre et à ses suc-
« cesseurs par l'infinie puissance de l'Éternel
« Roi, surpasse toutes les puissances des rois
« et princes de la terre..... Sommes contraints
« d'exercer les armes de notre milice, les-
« quelles ne sont point charnelles ni prove-
« nantes de nous, ains du tout-puissant Dieu,
« pour la ruine des puissances adversaires,
« à l'encontre principalement de deux enfans
« d'ire, Henri de Bourbon, jadis roi de Na-
« varre, et contre Henri aussi de Bourbon,
« jadis prince de Condé..... Nous voulant dé-
« gaîner le glaive de vengeance contre eux,
« suivant le dû de notre charge, comme à ce
« faire contraints, sommes grandement marris
« qu'il nous faille user d'icelui glaive contre
« cette génération bâtarde et détestable de l'il-
« lustre et si signalée famille des Bourbons....
« Prononçons et déclarons Henri, jadis roi, et
« Henri, prince de Condé, être hérétiques,

« être relaps en hérésie, etc..... et être par « même droit, privés...... nous les privons et « toute leur postérité à jamais, savoir, est « Henri, jadis roi au royaume de Navarre, de « sa part et de Béarn ; et l'autre, Henri de « Condé, tous ces deux et leurs successeurs, « d'autres principautés, duchés, domaines, « fiefs et tous autres biens, et encore de droit « de succéder et acquérir et toutes autres choses « susdites, tant en général qu'en particulier. « Davantage les déclarons incapables à jamais, « eux et leurs hoirs, à iceux domaines, et des « successions de toutes principautés, duchés, « domaines, fiefs et royaumes, et signalement « au royaume de France, et à toutes annexes « d'icelui, comme dessus, suppléant à tous « défauts de droit et de fait, si quelqu'un en » advient en iceux. En outre, tous magistrats « ou gouverneurs, tenans-fiefs, vassaux, su- « jets et peuples de ce royaume, duchés, prin- « cipautés et autres domaines des susdits, mê- « me ceux qui reconnaissent autres souverains, « lesquels auraient prêté serment de fidélité « et d'obéissance, ou d'autre quelconque ; « comme aussi nous les absolvons tous, tant « en général qu'en particulier, et délivrons, « par l'autorité des présentes; commandons et

« interdissons à tous sujets de ne leur rendre « obéissance aucune, ou à leurs avertissemens, « lois et commandemens. Et ceux qui à ce con- « treviendront, sachent dès lors être envelop- « pés et compris à ladite excommunication ou « excommunîment..... »

Le roi sentit que l'outrage que cette bulle faisait à l'héritier de la couronne, rejaillissait jusqu'à lui; il donna des ordres sévères pour empêcher en France la publication de la bulle, et ces ordres furent exécutés.

Mais le roi de Navarre fut plus courageux: il publia et fit afficher à Rome, et sur les murs mêmes du Vatican, cette protestation:

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de Na- « varre, prince souverain de Béarn, premier « pair et prince de France, s'oppose à la décla- « ration et excommunication de Sixte V, soi- « disant pape de Rome; la maintient fausse, « et en appelle comme d'abus en la cour des « pairs de France, desquels il a cet honneur « d'être le premier. Et en ce que touche le « crime d'hérésie, et de laquelle il est fausse- « ment accusé par la déclaration, dit et sou- « tient que monsieur Sixte, soi-disant pape « (sauve sa sainteté), en a faussement et ma- « licieusement menti : et que lui-même est

« hérétique ; ce qu'il faira prouver en plein « concile libre et légitimement assemblé. Au-« quel s'il ne consent et ne s'y soumet, comme « il est obligé par ses droits canons mêmes, « il le tient et déclare pour un ante-christ et « hérétique ; et, en cette qualité, veut avoir « guerre perpétuelle et irréconciliable contre « lui. Proteste cependant de nullité, et de re-« courir contre lui et ses successeurs, pour « réparation de l'injure qui lui est faite et à « toute la maison de France, comme le fait « et la nécessité présente le requièrent. Que « si, par le passé, les princes et rois ses pré-« décesseurs ont bien su châtier la témérité de « tels galants, comme est ce prétendu pape « Sixte, lorsqu'ils se sont oubliés de leur de-« voir, et passé les bornes de leur vocation, « confondant le temporel avec le spirituel ; le-« dit roi de Navarre, qui n'est en rien infé-« rieur à eux, espère que Dieu lui faira la « grâce de venger l'injure faite à son roi, à « sa maison, et à son sang, et à toutes les « cours de parlement de France, sur lui et sur « ses successeurs ; implorant à cet effet l'aide « et secours de tous les princes, rois, villes et « communautés vraiment chrétiennes, aux-« quelles ce fait touche : aussi prie tous les

« alliés et confédérés de cette couronne de « France, de s'opposer avec lui contre la « tyrannie et usurpation du pape et des ligués « conjurateurs en France, ennemis de Dieu, « de l'état et de leur roi, et du repos géné- « ral de toute la chrétienté. »

« Autant en proteste Henri de Bourbon, « prince de Condé.

« Affiché à Rome, le 6 novembre 1685. »

Sixte-Quint, étonné de la fermeté audacieuse du roi de Navarre, ne put s'empêcher de dire à l'ambassadeur de France à Rome : « Qu'il serait à souhaiter que le roi son maître « eût autant de résolution contre ses ennemis, « que le roi de Navarre en faisait paraître « contre ceux qui l'attaquaient. »

Le roi de Navarre ne se borna point à cette démarche hardie : il publia en France une déclaration, dans laquelle il suppliait sa majesté de lui permettre de démentir les calomnies qu'on répandait contre lui ; ajoutant que, pour épargner le sang de la noblesse, et éviter la désolation du pauvre peuple et les désordres infinis que cause la licence de la guerre, surtout les blasphèmes, les violences et les incendies, il offrait au duc de Guise, chef de la ligue, de vider cette querelle de sa personne

à la sienne, un à un, deux à deux, dix à dix, en tel nombre qu'il voudrait, avec armes usitées entre cavaliers d'honneur; soit dans le royaume, en tel lieu que sa majesté l'ordonnerait; soit dehors, en tel lieu que le duc de Guise choisirait lui-même.

Le duc de Guise, qui avait fait ses preuves de bravoure, n'osa point accepter, contre le premier prince du sang, un défi qui sans doute devait flatter son amour-propre, mais dans lequel il devait également redouter la défaite et la victoire. Il répondit que son respect pour un prince du sang, et son estime pour la personne du roi de Navarre, ne lui permettaient pas d'accepter un cartel, qui eût réduit la cause de la religion et du public à une querelle particulière.

Quand le duc de Guise protestait publiquement de son estime et de son amitié pour le roi de Navarre, ces sentimens étaient au fond de son cœur : ces deux princes avaient été liés très-intimement, avant d'être séparés par l'esprit de parti, et ils n'avaient jamais cessé de s'estimer.

Perefixe dit, « Que le duc de Guise avait « contracté une très-étroite familiarité avec le « roi de Navarre, qu'il appelait son maître, « comme ce roi l'appelait son compère. »

Il ajoute ailleurs : « Après la mort du prince « de Condé, Henri demeurait plus exposé aux « attentats de la ligue, laquelle n'avait qu'à « faire un semblable coup en sa personne pour « être au-dessus de toutes ses affaires. Il avait « donc juste sujet de craindre ses attentats. « Toutefois le duc de Guise avait le cœur si « noble et si grand, que tandis qu'il vécut, il « ne voulut jamais souffrir que l'on prît de si « détestables voies. »

Le duc de Guise, par une épreuve heureuse, s'était assuré de la loyauté du roi de Navarre.

Un auteur du temps nous l'apprend en ces termes : (1)

« Le duc de Guise suscita le Pau, gentilhomme « champenois, sien confident, qui...... passe « vers le roi de Navarre en Gascogne, et lui « déclare, qu'ayant dès long-temps désiré de « venir à son service, les occasions ne s'en sont « présentées que maintenant... Qu'encore que « le duc de Guise lui ait donné une compagnie « au régiment de Champagne, il a néanmoins « quitté sa suite, pour avoir découvert que, « sous couleur du service du roi et du bien de « l'état, il prétend envahir la couronne, exter-

(1) J. Serres, t. II, p. 777.

« miner les princes du sang... Qu'il croit que « tant que le duc de Guise vivra, la France ne « sera jamais exempte de guerres civiles... Et, « tenant ce propos, il contrefaisoit fort le doux « et marmiteux..... Un coup semblable à ce« lui de Poltrot en fairait raison ; et m'estime« rais heureux de le faire, pour la gloire de « Dieu, le service du roi, le bien des princes... « pourvu qu'après cela je trouvasse couvert « pour le reste de mes jours. »

« Ce n'est pas ainsi qu'il faut faire, répond « le roi de Navarre... Je serais bien marry de « favoriser un si mauvais acte, et vous prie « d'ôter cela de votre entendement : car Dieu « hait tous les assassins. »

Ce qui ne permet pas de douter de la vérité de ce récit, c'est que le roi de Navarre assurait, de son côté, que « plusieurs gentilshom« mes étaient venus à lui pour tuer le duc, « non pas pour tirer de lui quelque récom« pense, mais uniquement pour venger les in« térêts de la cause commune ; et qu'il les avait « toujours refusés, en les menaçant, s'ils con« tinuaient à lui parler de ce dessein, de ne « plus les regarder jamais ni comme des amis, « ni comme des gens d'honneur (1). »

(1) De Thou, liv. 94.

Le défi du roi de Navarre n'ayant produit aucun effet, on se décida de part et d'autre à tenir la campagne ; et tandis que le roi de Navarre et les siens étaient menacés par le duc de Mayenne, qui était à la tête d'une armée dans la Guienne, et par le maréchal de Matignon, qui en conduisait une autre du côté de Bordeaux, le duc de Guise occupait les frontières de Champagne, pour arrêter les secours que les princes d'Allemagne envoyaient aux réformés.

Quoique le duc de Guise et le duc de Mayenne n'eussent pas obtenu des succès très-importans, leurs exploits furent célébrés par leurs partisans avec tant d'affectation, que l'un des mignons du roi, le duc de Joyeuse, s'enflammant pour la gloire militaire, eut l'orgueil de prétendre à un commandement et le malheur de l'obtenir.

Un voyage que le roi fit à Lyon, ajouta encore aux motifs ou aux prétextes du mécontentement de son peuple. La conduite et les occupations du monarque le montrèrent souvent au-dessous de sa dignité (1).

(1) Dans un autre voyage à Lyon, il lui était arrivé une aventure que je rapporte, pour faire connaître les mœurs du monarque et de ses courtisans.

En retournant à Paris, il trouva les ambassadeurs des princes protestans d'Allemagne, qui se plaignirent du traitement qu'éprou-

« Le roi, étant à Lyon, s'embrasa d'une des plus apparentes femmes de la ville, de laquelle le nom sera supprimé. Le comte de Maulevrier et Antragues (qui n'ont point été chiches de tels discours, l'un pour sa futilité naturelle, l'autre pour les mescontentemens qu'il receut) furent employés à mesnager cet amour; ils pratiquèrent aisément la volonté de la dame, mais non la commodité de l'entrevue, pour l'extrême jalousie du mari, qui ne la perdait non plus que son ombre. Ces marchans s'avisèrent de le mettre dans le parti du sel, et, le tenant pour avaricieux, espéraient lui faire entreprendre un voyage à Pequais; mais l'offre du gain n'ayant pas succédé, on l'attaqua par l'honneur, en lui présentant un voyage pour le roi en quelques villes anséatiques, pour traiter un accord entre elles et le duc de Brunsvich, pource qu'elles soutenaient sa ville contre lui. La pipée de l'honneur n'ayant pas mieux réussi que celle du profit, il fallut venir, par la voie de la dévotion, cercher le confesseur du sire, qui était le gardien des Cordeliers, auquel ils parlèrent comme se prenans à lui, de quoi un des plus apparants de la ville desdaignait la confrairie des pénitents en la société du roi mesmes, allégans que cela pourrait le faire soubçonner de sentir le fagot. Comme ils pressaient le pater d'alléguer de telles raisons à sa brebis, le confesseur les renvoya bien loin, leur disant à d'autres, messieurs, nous sommes de l'estat, et plusieurs autres termes de

vaient en France les réformés. Les remontrances de ces ambassadeurs furent si altières, que le roi en fut choqué, et leur répondit en termes plus altiers encore.

Mais loin que les ligueurs lui sussent gré de ce qu'il paraissait soutenir la ligue, ils supposèrent que la colère du roi était feinte, et qu'il affectait de mal recevoir les ambassadeurs en public, parce qu'il était d'accord avec eux en secret.

« mattois, sur lesquels le comte se mit à jurer; c'est, « dit-il, que le roi est amoureux de sa femme, et qu'il « n'y a moyen de lui faire quitter la maison, si vous ne « nous aidez; mais faittes-nous un tour de gallant homme, « et je vous apporterai cent doubles ducats à deux testes « dès demain pour expier le péché, et faire des aumosnes « si secrettes que personne ne s'en appercevra. C'est, dit « le moine, parler bon S. François cela; je vous l'amenerai au montouer jeudi prochain: ce qu'il fit par une « procession générale; et là, selon l'ordre de la confrai- « rie, dont il se rendait nouveau profès, il lui falut por- « ter la croix. Le roi et le comte de Maulevrier se desro- « bent du revestiaire par une porte que leur ouvre le « gardien, et vont à leur assignation. Nostre Lionnais, « ayant traversé quelques rues, se mettant à ruminer « dans son sac, prit sa jalousie pour interprète de sa « dévotion; commença à porter la teste plus basse que « ne devait un porte-croix, et ses pensées mélancoliques « s'accreurent tellement, que quand il fut à l'embou-

Telle était la malheureuse condition où la faiblesse du roi l'avait fait descendre, que, même en servant les projets des ligueurs, il était autant exposé à leurs plaintes et à leurs outrages que s'il avait agi contre eux.

Quoiqu'il eût envoyé des armées pour combattre les réformés, on prétendit que la manière dont il avait disposé ses troupes prouvait la connivence du monarque avec eux,

« chure d'une ruette, qui ne va qu'à sa maison, tellement « qu'il pouvait voir la fenestre de sa chambre; quelques-« uns disent qu'il vid un chappeau à travers les vistres; « quoique ce soit, il s'arresta avec un grand souspir qui « dégénéra en évanouissement vrai ou simulé, si bien « que la croix tombait sur le pavé sans le secours d'An-« tragues et du Halde, qui s'estaient couplez au premier « rang d'après lui. Il falut mettre son office en autres « mains; et ces deux aidèrent à le porter jusques dans « sa chambre, où une foule de parens et de voisins ac-« courans, le roi fut réduit dans le contouer accompa-« gné de son second. La dame fit demeurer son mari en « la salle à cause de la fraischeur; et le moyen de sauver « le roi fut qu'elle enferma Antragues avec lui, pour lui « donner l'habit, et lors accompagné de du Halde, il re-« gaigna les rangs de la procession qui n'estait pas en-« core passée. Ainsi ils se servirent de la dévotion à la « retraitte, aussi bien que pour le combat. »

(D'AUBIGNÉ, liv. IV, chap. I, tom. 2).

puisque la disposition était telle, que ces armées ne pouvaient rien entreprendre de décisif.

Dans une assemblée que le duc de Guise et les autres chefs confédérés tinrent à Orcamp, ils décidèrent que l'on ne prendrait plus les ordres du roi, pour faire marcher et agir les troupes.

Dès lors le duc de Guise fit la guerre en son nom, sans demander ni attendre ces ordres.

Henri III fut très-étonné d'apprendre que le duc avait assiégé et pris Rocroi, et que la capitulation n'était point au profit du roi de France.

Henri ne pouvait plus se dissimuler les périls qui menaçaient son autorité.

La reine-mère, qui avait si long-temps favorisé l'ambition du duc de Guise, crut qu'il fallait tenter encore de rétablir la paix avec le roi de Navarre. Elle se décida à faire un voyage pour conférer avec lui. Médicis concevait un projet digne d'une politique plus élevée que celle qui la dirigeait ordinairement.

Quoique la reine-mère ne se fût pas opposée aux desseins de la ligue, qui aspirait si ouvertement à dépouiller le roi de Navarre de ses droits au trône de France, cette princesse

n'avait jamais eu l'intention de placer sur ce trône, le duc de Guise, ni même le cardinal de Bourbon. On a cru que ses vœux secrets y destinaient son petit-fils, né de madame Claude de France et du prince Charles, duc de Lorraine. Pour le succès d'un tel projet, il aurait fallu renverser les maximes fondamentales relatives à l'hérédité du trône; mais dans ces temps de troubles, on consultait ses passions et son intérêt, plutôt que les lois fondamentales du royaume.

Lorsqu'elle reconnut combien il y aurait de risque à tenter ce succès, la reine-mère, toujours fidèle à l'affection qu'elle avait vouée à son gendre, sacrifiant les intérêts de sa fille Marguerite, femme du roi de Navarre, forma le projet de faire casser leur mariage, et de faire épouser au roi de Navarre, Christine, fille du duc de Lorraine et de madame Claude de France (1). Catherine de Médicis avait élevé sa petite-fille avec grand soin, et cette jeune personne eût été digne, par son caractère et par ses hautes qualités, de monter sur le trône de France.

La reine vint à Saint-Brix, où se rendit

(1) Davila, liv. VIII.

le roi de Navarre : l'une de leurs conférences ayant été rédigée dans le temps, je crois qu'on n'entendra point, sans quelque plaisir, les propres paroles de deux personnages aussi remarquables dans notre histoire.

« PROPOS TENUS ENTRE LA ROYNE MÈRE DU ROY,
« ET LE ROY DE NAVARRE, LE 25 DÉCEMBRE
« 1586 (1).

« Après les révérences, embrassades et ca-
« resses, tant d'une part que d'autre, la Royne
« mère du Roy dist au Roy de Navarre :

LA REINE.

« Hé bien, mon fils, faisons-nous quelque
« chose de bon ?

LE ROI.

« Il ne tiendra pas à moi, madame : c'est
« ce que je désire.

LA REINE.

« Il faut doncques à présent que vous nous
« disiez vos volontés.

(1) Manusc. de la Biblioth. du Roi, n° 8777.

LE ROI.

« Mes volontés, madame, ne sont que celles « de vos majestés.

LA REINE.

« Laissons toutes ces révérences, mon fils, « qui ne servent de rien : que demandez-vous ?

LE ROI.

« Madame, je ne vous demande rien, et je « ne suis venu ici que pour recevoir vos com« mandements.

LA REINE.

« Là dites quelque ouverture.

LE ROI.

« Madame, il n'y a point ici d'ouverture « pour moi.

LA REINE.

« Mais quoi ! voulez-vous estre cause de la « ruine de ce royaume auquel vous avez, après « le Roy, grand interest ?

LE ROI.

« Madame, vous me l'avez mal montré et

« lui aussi, m'ayant dressé huit armées pour « cuider me ruiner.

LA REINE.

« Quelles armées, mon fils? vous vous abu- « sez : pensez-vous que, si le Roy eust voulu, « il ne vous eust pas ruiné?

LE ROI.

« Il n'estait pas, madame, en la puissance « du Roy ni de vous de me ruiner.

LA REINE.

« Ignorez-vous la puissance du Roy, et ce « qu'il peut?

LE ROI.

« Non, madame, nous sçavons bien son « estat, mais aussi nous sçavons bien qu'il ne « se pouvoit faire.

LA REINE.

« Et quoi doncq, ne voulez-vous pas obéir « à vostre Roy?

LE ROI.

« Madame, j'ay tousiours tasché à le faire,

« et me suis efforcé de lui faire paroistre par « effect, lui ayant par plusieurs fois escript « qu'il luy plust m'honnorer de ses comman- « dements, pour m'opposer, soubs son aucto- « rité, à ceux de la Ligue, qui s'estant eslévez « en son royaume, au préjudice de ses édicts « de paix, troublent son repos et sa tranquil- « lité.

LA REINE.

« Ne vous abusez point, mon fils, ils ne « sont point liguez contre le royaume : le Roy « les approuve, il n'y a point de Ligue. Ce « sont tous les meilleurs catholiques ceux que « vous estimez estre liguez, et pour vous dire « tout en un mot, le Roy trouve bon tout ce « qu'ils ont faict. Mais laissons cela, deman- « dez tout ce que vous voulez, le Roy vous « l'accordera, et ne parlez plus que pour vous. « Pensez-vous que ceux de ceste réligion pré- « tendue vous ayment?

LE ROI.

« Madame, je ne vous demande rien, mais « s'il vous plaist de proposer quelque chose, « je le rapporterai aux princes et gentils- « hommes, tant dedans que dehors ce royaume,

« auxquels je suis obligé de parole, et sans « lesquels je ne voudrois rien faire ni né« gocier.

LA REINE.

« Or bien, mon fils, je veois bien que vous « ne voulez rien dire. Je vous dirai que le Roy « mon fils vous ayme et vous honnore, ne « désirant rien plus que de vous embrasser « comme son bon frère et subject, et vous « donner ce titre auprès de sa majesté.

LE ROI.

« Madame, je le remercie très-humblement, « et vous asseure que je ne manquerai jamais « au debvoir que je doibs à votre majesté.

LA REINE.

« Mais quoy! ne voulez-vous rien dire autre « chose?

LE ROI.

« N'est-ce pas beaucoup que cela, madame?

LA REINE.

« Vous continuez à estre cause de la perte « de ce royaume : n'avez-vous pas de peur que

« le Roy s'irrite, et s'enflamme tellement qu'il « s'ensuive une ruine totale à vostre grand in- « térest et préjudice ?

LE ROI.

« Non, madame, je sçay qu'il ne sera tel- « lement ruiné qu'il n'y en ait quelque petit « coing pour moy.

LA REINE.

« Mais laissons cela, dictes de quoy vous « vous plaignez que sans cause, ou soubs faux « prétexte, les Liguez contraignent le Roy « d'enfraindre son édit de paix, ne vous vou- « lant permettre la liberté et exercice de vostre « réligion, mais seulement la réligion catho- « lique, apostolique et romaine.

LE ROI.

« Madame, vous plaist-il que je raporte ce « que vous dictes à présent aux princes et « gentilshommes qui sont ici avec moy ?

LA REINE.

« Non, non, par ma foy, je ne vous dirai pas

« cela, mon fils, ne voulez-vous pas obéir à « vostre Roy ?

LE ROI.

« Madame, il faut que je vous die la vérité. « Il y a tantost dix-huit mois que je n'obéis « plus au Roy.

LA REINE.

« Ne dictes pas cela, mon fils.

LE ROI.

« Madame, je le puis dire. Car le Roy qui « m'est comme père, au lieu de me nourrir « comme son enfant, et ne me perdre, m'a « fait la guerre en loup. Et quant à vous, « madame, me l'avez fait en lyonne et m'avez « esgratigné, lorsque m'avez veu foible. Ma- « dame, j'ose dire que je suis plus fort que « vous. Mais je crains vos commandements, « qui me font plus de guerre, que toutes les « armées qu'on pourroit dresser, à l'encontre « de moy.

LA REINE.

« Mais quoy, ne vous ay-je pas tousiours « été bonne mère et bonne amie ?

LE ROI.

« Madame, à la vérité vous m'avez été mère « nourrice, fort jeune, jusques à l'aage de quinze « ans, dont je vous remercie. Mais depuis six « ans, en çà, je cognois vostre naturel fort « changé en mon endroict.

LA REINE.

« Croyez, mon fils, que le Roy mon fils et « moy ne demandons que vostre bien.

LE ROI.

« Madame, excusez-moy, je cognois tout le « contraire.

LA REINE.

« Mais, mon fils, laissez cela. Voulez-vous « que la peine que j'ay prise, depuis six mois « environ, demeure infructueuse, après m'avoir « tenue si long-temps à bague-nauder ?

LE ROI.

« Madame, ce n'est pas moy qui en suis « cause, au contraire c'est vous. Je ne vous

« empesche que ne reposiez en vostre lict,
« mais vous, depuis dix-huict mois, m'empes-
« chez de coucher dans le mien.

LA REINE.

« Et quoy, seray-je touiours en cette peine,
« moy qui ne demande que repos?

LE ROI.

« Madame, cette peine vous plaist et vous
« nourrist. Si vous estiez en repos, vous ne
« sauriez vivre longuement.

LA REINE.

« Comment! je vous ay veu autres fois si
« doux et traictable : à présent je veois sortir
« vostre courroux.

LE ROI.

« Madame, il est vray, mais les longues tra-
« verses et les fascheux traitements, desquels
« vous avez usé en mon endroict, m'ont fait
« changer et perdre ce qui estoit de mon bon
« naturel.

LA REINE.

« Or bien puisque vous ne pouvez faire de

« vous-mesme, regardons à faire une tresve « pour quelque temps, pendant lequel vous « pourrez conférer et communiquer avec les « églises et autres vos associez, afin de faci-« liter une bonne paix, soubs bons passeports, « qui à cette fin vous seront expédiez.

LE ROI.

« Et bien, madame, je le feráy.

LA REINE.

« Et quoy! mon fils, vous abusez-vous? « pensez-vous avoir des Reistres, et vous n'en « avez point.

LE ROI.

« Madame, je ne suis pas icy pour en avoir « des nouvelles de vous. »

Il paraît que plusieurs personnes furent témoins de cette conférence.

« Lorsqu'ils furent en particulier, dit Da-« vila (1), la reine lui détailla les conditions « que proposait le roi : le divorce avec la reine « Marguerite, le mariage avec la princesse de

(1) Davila, liv. VIII.

« Lorraine, que la reine avait amenée avec « elle, qui était déjà nubile et montrait un « caractère très-noble, et la prudence d'une « personne formée. La reine lui remontrait « qu'en conséquence de ce mariage, on le dé- « clarerait premier prince du sang et pré- « somptif héritier de la couronne..... Le roi « de Navarre parut frappé de ses raisons, et « demanda seulement deux jours pour se dé- « terminer; mais la providence en avait autre- « ment disposé. »

Le mauvais succès de cette négociation livra le roi à l'animosité et aux projets des ligueurs. Un événement étranger leur fournit encore des motifs de mécontentement.

Elisabeth, reine d'Angleterre, toute puissante, chérie ou du moins respectée de ses sujets, se souilla de l'assassinat juridique de Marie Stuart, reine d'Ecosse, sa parente.

Plus il était difficile de justifier cet attentat politique, aux yeux de la raison, plus il fut facile de le montrer, aux yeux du fanatisme, comme une suite de la persécution qu'éprouvaient les catholiques. La douleur et l'indignation que ressentirent les Guises, parens de la reine d'Ecosse, devinrent communes à tous les ligueurs; Marie Stuart ne parut qu'une

victime des ennemis de la religion romaine; et on laissait craindre de semblables vengeances, si un hérétique montait sur le trône de France. On reprocha vivement au roi de n'avoir pas fait, en faveur de la reine d'Ecosse, les démarches qu'exigeaient les droits du sang, du trône et de la religion.

Alors se formait à Paris cette faction qui devint bientôt si dangereuse, et qui, pendant long-temps, fut si funeste, sous le nom de ligue des SEIZE, ainsi désignée à cause des seize quartiers de Paris que les ligueurs se distribuèrent pour y exciter le peuple, d'après les résolutions qu'ils adoptaient, lorsqu'ils se réunissaient en assemblée générale.

Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, présida d'abord cette assemblée, réunie dans l'appartement qu'il occupait en Sorbonne. Les plus remarquables de ces ligueurs étaient Jean Prévôt, curé de Saint-Séverin; Mathieu de Launai, docteur en théologie; Bussy-Leclerc, autrefois maître en fait d'armes et alors procureur au parlement, ligueur déterminé et entreprenant, etc.

Cette ligue particulière s'était élevée dans Paris, sans consulter ni avertir le duc de Guise; dès qu'elle fut établie, elle s'adressa

au duc, qui profita habilement de la disposition des esprits; et, par le secours de ces ligueurs subalternes, maîtrisa dans Paris les volontés de la multitude.

Heureusement pour le roi, un ligueur, effrayé des projets criminels de la faction, dénonçait chaque jour les machinations de la ligue et du duc de Guise. Par ce moyen, le roi parvint à déjouer une entreprise que le duc avait formée contre la ville de Boulogne.

Le duc de Guise vint à Paris; il fut fêté par les SEIZE, et sut, par ses manières engageantes et populaires, par ses largesses et ses bienfaits, captiver le peuple et le conduire de l'admiration à l'enthousiasme. Il eut occasion de se convaincre cependant que s'il est facile d'imprimer un grand mouvement à une faction, il ne l'est pas toujours d'arrêter, ou même de diriger ce mouvement.

Les SEIZE, à l'insu du duc de Guise, et ne gardant plus aucun ménagement, formèrent le dessein de se saisir de la personne de Henri III; ils ne furent arrêtés que par la difficulté de s'accorder sur le choix des moyens.

Le duc de Mayenne, que son frère avait laissé à Paris auprès des SEIZE, soit qu'il n'ap-

prouvât pas leurs projets violens, soit qu'il craignît de se compromettre en paraissant les approuver, feignit une maladie et ne sortit plus de son hôtel. Les SEIZE choisirent ce temps pour tenter l'enlèvement du roi, qui fut heureusement averti, et prit des mesures capables d'effrayer les factieux : le duc de Mayenne quitta Paris avec précipitation, et vint se plaindre à son frère, que l'empressement maladroit des SEIZE l'avait mis lui-même en danger de perdre la liberté et peut-être la vie.

Le duc de Guise envoya à Paris Meneville, l'un de ses affidés, qui reprocha aux SEIZE leur conduite, les menaça de les abandonner et d'agir sans eux ; enfin il réduisit la faction à implorer le pardon et à l'obtenir.

Cependant les princes protestans d'Allemagne faisaient marcher des troupes au secours des réformés qu'on persécutait encore, ou que du moins on menaçait. Le duc de Guise demandait au roi une armée, pour couvrir les frontières ; et le roi, toujours flottant et indécis, s'adressait de nouveau au roi de Navarre, pour l'engager à rentrer dans la religion catholique et à s'unir avec lui, contre le parti qui menaçait le trône.

Le roi de Navarre répondit que, quand même il changerait de religion, les ligueurs n'en seraient pas plus soumis. Mais il proposa que le roi daignât rester neutre dans cette querelle, l'assurant alors qu'il se chargeait de combattre et de soumettre jusqu'au dernier des factieux.

Le roi espéra réhabiliter sa renommée militaire, en se mettant à la tête de l'armée qui devait marcher contre les Allemands. Il est remarquable qu'il n'avait jamais témoigné la volonté de commander les troupes qui combattaient contre ses propres sujets.

Il eut alors une conférence avec le duc de Guise, et il exprima un extrême désir de procurer la paix à son royaume. Le duc osa répondre qu'il ne pouvait traiter que de l'aveu des princes, grands et amis, qui étaient unis d'intérêt avec lui. Le roi, piqué et indigné, donna des ordres pour faire marcher l'armée contre les étrangers, et demeura toujours plus convaincu que ses ennemis les plus dangereux n'étaient pas ceux qui menaçaient les frontières de son royaume.

Les troupes allemandes s'approchèrent avant que le duc de Guise fût à la tête d'une armée assez forte pour les arrêter, et surtout les re-

pousser. Si elles eussent pris le parti de hasarder des marches forcées pour opérer leur jonction avec le roi de Navarre, un tel événement aurait pu changer les affaires de la France.

Mais la lenteur des ennemis donna le temps au duc de Guise de se mettre en état de défense. Il se borna d'abord à les suivre et à les harceler; enfin le duc de Mayenne, étant venu le joindre, lorsqu'ils étaient arrêtés à Vimori, à une lieue de Montargis, le duc, quoique sa troupe fût inférieure en nombre, fit sonner tout à coup le boute-selle, et ordonna de commencer l'attaque dans une heure. Son frère, étonné d'une résolution aussi prompte et aussi périlleuse, l'invita à réfléchir; la réponse du duc est connue: « Ce que je ne résoudrai, « dit-il, en un quart d'heure, je ne le résou- « drais de ma vie. »

Le combat s'engagea; le duc de Guise obtint un avantage, mais il ne fut pas décisif.

Dans le même temps, le roi de Navarre se disposait à combattre l'armée du duc de Joyeuse, dans les plaines de Coutras. Cette bataille pouvait décider, non seulement des destins du roi de Navarre et de son parti, mais encore du sort de la France.

En parcourant les rangs de ses guerriers, il s'adressa aux princes de Condé et de Soissons : « Souvenez-vous, s'écria-t-il, que vous êtes « du sang de Bourbon ; et, vive dieu, je vous « ferai voir que je suis votre aîné.

« Et nous, répondirent ces princes, nous « vous montrerons que vous avez de bons « cadets. »

La victoire que remporta le roi de Navarre aurait facilité sa jonction avec les troupes allemandes ; et l'on a fait à ce prince le reproche de n'avoir pas profité de son avantage, dans une circonstance aussi décisive. Mais il est juste d'observer que les guerriers qui marchaient sous lui ne formaient pas un corps d'armée régulière, comme les corps qu'une solde assurée retient sous les drapeaux : ce prince n'était entouré et suivi que de combattans, qui faisaient un effort momentané en s'armant, à leurs propres frais, pour le parti ; et qui, après une victoire, avaient besoin de rentrer dans leurs foyers pour s'y préparer à rejoindre les drapeaux, quand l'intérêt du parti l'exigerait encore.

L'avantage obtenu par le duc de Guise, contre les Reîtres, à Vimori, ne les avait pas empêchés de pénétrer dans la Beauce. Le roi

exécuta alors sa résolution de commander l'armée qui devait combattre les étrangers. Sa présence produisit d'abord un heureux effet. Un corps de troupes suisses, qui était dans l'armée allemande, mécontent du commandement des Reîtres, prétendit qu'il ne s'était point engagé pour faire la guerre contre le roi lui-même, lui envoya des députés, fit un traité et se retira.

Le duc de Guise ne bornait pas seulement ses projets à combattre et à vaincre les Reîtres, il ambitionnait surtout d'attirer à lui seul toute la gloire de leur défaite, et d'empêcher que le roi n'y prît aucune part.

Il y réussit : il surprit et battit les ennemis dans Auneau. Ceux-ci s'adressèrent alors au roi, qui traita soudain avec eux, et leur permit de se retirer et de sortir du royaume.

Le duc de Guise, irrité de ce que le roi lui dérobait ainsi les moyens d'acquérir une nouvelle gloire, en achevant la défaite des Reîtres, ne tint aucun compte de ce traité, et les poursuivit.

Les ligueurs ne manquèrent pas d'accuser Henri III d'avoir favorisé la retraite des étrangers, et d'être d'intelligence avec le roi de Navarre. On exalta et l'on exagéra la gloire

du duc de Guise : les églises et les chaires retentirent de ses louanges. Des prédicateurs séditieux, affectant de mettre en parallèle sa conduite avec celle du roi, faisaient aux circonstances une application maligne et dangereuse des paroles de l'Écriture : « Saül en a « tué mille, mais David en a tué dix mille. » Ce texte fut bientôt le sujet des commentaires des ligueurs, qui ne manquaient pas d'ajouter que David, appelé par Dieu, fut destiné à régner, à la place de Saül réprouvé.

Sixte-Quint donna des éloges publics à la valeur du duc de Guise, et lui fit présent d'une riche épée.

A l'exemple du saint père, la Sorbonne prit parti en faveur du duc; et, par sa délibération du 16 décembre 1587, elle prononça, « qu'on pouvait ôter le gouvernement « aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'ils « doivent être, comme l'on ôte l'administration « au tuteur que l'on tient pour suspect. »

Au lieu de punir le crime d'une rébellion aussi manifeste, le roi se borna à adresser aux docteurs des reproches et des railleries : « Je « sais, leur dit-il, votre belle résolution de « Sorbonne, du 16 de ce mois, à laquelle j'ai

« été prié de n'avoir aucun égard, parcequ'elle « avait été faite après déjeûner.... »

Ce n'était pas le moyen de contenir leur audace : aussi, un prêtre, prêchant dans l'église de Saint-Séverin, osa proférer des injures contre le roi lui-même. Des ordres furent donnés pour arrêter ce prêtre insolent; mais le curé de Saint-Séverin ameuta ses paroissiens; Boucher, curé de Saint-Benoît, fit sonner le tocsin; les ligueurs se présentèrent, et repoussèrent les archers qui venaient exécuter les ordres du roi.

Le duc de Guise n'était point à Paris. Les SEIZE et les ligueurs, abandonnés à leur fougue, montraient toujours plus d'audace contre le roi; tous se réunissaient dans le projet de l'attaquer, et de s'assurer de lui. Seulement ils n'étaient pas d'accord sur la manière dont ils disposeraient de son pouvoir et de sa personne. Les plus modérés proposaient de l'enfermer dans un couvent, et de le condamner à être moine; la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, tenait à ce sujet les propos les plus inconsidérés, et affectait de porter à sa ceinture, et de montrer des ciseaux d'or qu'elle destinait, disait-elle, à faire au roi la couronne monacale.

Le roi ordonna à cette princesse de quitter Paris : elle y resta ; elle brava les ordres du monarque, et les brava impunément.

Plus les partisans du duc de Guise montraient d'audace et d'impudence, plus lui-même affectait la réserve et la modération. On savait que les ligueurs l'appelaient à Paris ; et, dans le temps même que la cour craignait qu'il ne vînt dans la capitale, il faisait en secret le voyage de Rome, où sans doute il concerta ses mesures, pour faire réussir les projets que son ambition méditait depuis long-temps, et qu'il n'avait peut-être confiés à personne.

On peut juger cependant de ces projets, soit par le mémoire de l'avocat David, soit par les instructions suivantes que lui adressait l'archevêque de Lyon.

« Quelque pouvoir que l'on vous donne, ne « le refusez point, et ne le mesurez pas au « contenu de vos lettres, mais élargissez-le, jus- « qu'où s'étend votre puissance et votre faveur. « Souvenez-vous que Charles Martel combat- « tit et eut beaucoup de peine, pour parvenir « à être maire du palais de France et d'Aus- « trasie, à cause des empêchemens que Pla- « cinde, mère du roi, lui donnait, ne voulant

« pas permettre qu'un autre eût plus d'auto-
« rité dans le royaume, après le roi son fils,
« qu'elle.

« Enfin Martel ayant obtenu la dignité qu'il
« demandait, elle lui servit d'échelle et de de-
« gré pour monter à la grandeur à laquelle il
« parvint, s'étant, de prince et particulier qu'il
« était, fait prince et duc de France, et de-
« puis ayant institué ses enfans rois (1).

Le duc de Guise revint en Lorraine; et, dans une assemblée tenue à Nancy, en février 1588, il prit, avec ses partisans, la résolution d'imposer au roi un plan de conduite, pour le gouvernement de l'état. Une requête fut présentée au roi : on lui demandait de se joindre plus ouvertement à la sainte ligue, de ne plus favoriser les ennemis du bien public, et les fauteurs de l'hérésie qu'on lui désignerait; de se soumettre au concile de Trente, et de le faire publier en France; d'y établir la sainte Inquisition, d'accorder des places de sûreté, etc.

Le roi, affligé d'une telle demande, crut beaucoup faire en dissimulant; il donna des

(1) Mémoires et instructions de M. d'Espinat, archevêque de Lyon, durant la Ligue, à M. de Guise. (MS. de la Bibl. du Roi, 8931, fol. 3.

promesses vagues. Mais il apprit que les factieux avaient formé le projet de l'enlever, dans le temps qu'il assisterait à une procession, indiquée pour un jour de carême : il ne se rendit pas à cette procession, et il crut avoir déjoué les complots des ligueurs. Bientôt il se livre de nouveau à sa timide nonchalance, en ne s'occupant, au lieu de régner, que de ces simagrées pieuses, et de ces prétendus actes de dévotion, indignes de son rang, qui donnèrent lieu à un bon mot de Sixte-Quint : « J'ai fait, « disait ce pape, tout ce qui était en moi, pour « me tirer de ma condition de moine; le roi de « France fait tout ce qu'il peut, pour y tomber. »

L'instant était venu où le duc de Guise ne pouvait plus résister aux invitations des SEIZE; ils lui mandaient qu'ils avaient dans Paris vingt mille hommes prêts à prendre les armes, et qu'un plus long retard serait imprudent et dangereux.

Pour mieux diriger à son gré les mouvemens de la faction, le duc, changeant la distribution que les ligueurs avaient faite de Paris en seize quartiers, la réduisit à cinq seulement. Il envoya des capitaines expérimentés capables de se mettre, avec succès, à la tête des bour-

geois. Le duc d'Aumale conduisit aux portes de Paris cinq cents cavaliers.

Les ligueurs avaient enfin résolu d'assiéger le roi dans le Louvre ; le roi en fut informé à temps, et fit approcher quatre mille Suisses.

On agita dans le conseil quelles mesures étaient à prendre dans ces circonstances.

Le parti le moins énergique, et conséquemment le moins sûr, fut préféré : le roi crut peut-être prendre un parti vigoureux, en ordonnant au duc de Guise, qui se trouvait à Soissons, de ne point paraître à Paris.

L'envoyé, qui notifia cet ordre au duc de Guise, le trouva peu disposé à obéir, et se chargea de présenter au roi les raisons du duc.

Le roi persiste, et un nouvel ordre réitère, par écrit, la défense déjà faite verbalement au duc de Guise. Il fallait envoyer un courrier : les fonds manquent; la cour ne trouve pas de crédit pour cette faible dépense; on met la lettre à la poste. Le duc de Guise ne reçoit pas, ou, pour mieux dire, prétend n'avoir pas reçu l'ordre, et arrive à Paris, le 9 mai 1588, accompagné seulement de huit gentilshommes.

La reine-mère se hâta d'informer le roi que le duc était arrivé et demandait l'honneur de lui être présenté.

Le roi resta quelque temps immobile d'étonnement; enfin il consentit à ce que le duc fût admis devant lui.

Cependant le roi consultait Alphonse d'Ornano sur l'embarras et la crise où il se trouvait. « Sire, répondit le courtisan, tenez-vous le duc « de Guise pour ami ou pour ennemi? »

Le roi répliqua par un geste, et d'Ornano ajouta : « Cela étant, s'il vous plaît m'honorer « de cette charge, sans vous mettre aucune- « ment en peine, j'apporterai aujourd'hui à « vos pieds la tête du duc de Guise. »

Le monarque fut effrayé de la proposition.

Le duc, marchant à pied, à côté de la chaise de la reine-mère, s'avançait vers le Louvre : un peuple immense s'était attroupé sur son passage; chacun l'applaudissait; quelques-uns se mettaient à genoux devant lui; on était heureux de toucher ses habits, de baiser ses mains; on s'écriait : VIVE LE DUC DE GUISE! VIVE LE PILIER DE L'ÉGLISE! Les acclamations et les applaudissemens l'accompagnèrent jusqu'au Louvre.

Alors la scène change : il ne marche plus qu'au milieu du silence, et d'un double rang de gardes qu'il salue gracieusement. L'indifférence avec laquelle Crillon, qui était leur

chef, reçoit le salut du duc de Guise, le déconcerte : ce prince change un peu de couleur ; mais bientôt reprenant toute son assurance, il s'avance fièrement dans le Louvre, en portant, de temps en temps, la main sur la garde de son épée.

Le roi l'accueillit d'un air sévère. Le duc essaya de se justifier, et se retira bientôt à travers les acclamations des Parisiens qui l'accompagnaient.

Les ligueurs mirent une garde nombreuse auprès du duc de Guise. Le roi fit doubler celle du Louvre. On s'observait, on s'épiait ; toute la noblesse du parti se rassembla chez le duc.

Le lendemain, 10 mai, on publie un ordre du roi, pour faire sortir sur-le-champ de Paris tous ceux qui n'y avaient pas leur domicile. Le prévôt des marchands et les échevins font eux-mêmes les recherches : les Parisiens, alarmés, ou feignant de l'être, jettent les hauts cris contre la cour ; les étrangers trouvent un asile chez les principaux ligueurs, et même dans l'hôtel du duc de Guise : aucun ne quitte la ville.

Le jeudi, 12, entrèrent de grand matin les Gardes-Suisses, et plusieurs compagnies fran-

çaises, que le maréchal de Biron distribua dans les divers quartiers de la ville; lui-même occupa le Marché-Neuf. D'autres officiers se saisirent du petit pont du Châtelet, du pont Saint-Michel, sans pouvoir s'assurer de la place Maubert: Crillon s'y était déjà présenté, mais une troupe de ligueurs l'avaient prévenu. Il se préparait à les repousser, lorsqu'il reçut de la cour un ordre exprès de ne point user de violence; il se retira en s'écriant: « Que céder « avec faiblesse en un tel moment, c'était com« promettre le roi et l'état. »

Les écoliers prirent les armes, et se réunirent aux ligueurs.

Le duc de Guise, qui veillait sur ces mouvemens, envoyait de tous côtés des capitaines et des officiers pour les diriger.

Ce fut Brissac qui donna l'idée de faire dans les rues, avec des tonneaux ou barriques, des retranchemens qu'on appela BARRICADES, nom que notre histoire a conservé à cette fameuse journée.

On dépava les rues, on remplit les tonneaux avec des pierres et de la terre; de cinquante en cinquante pas s'élevèrent de pareils retranchemens; à tous les coins de rues, on tendit

des chaînes, et bientôt il ne fut permis de passer que du gré des ligueurs armés, qui gardaient les barricades.

Les soldats du roi, répandus dans Paris, et qui avaient ordre de ne pas attaquer le peuple, furent ainsi, en peu d'instans et à la fois, enfermés entre ces différentes barricades; ils voyaient le peuple transporter et placer, aux fenêtres de chaque étage, les pavés qu'il s'apprêtait à lancer sur eux, s'ils faisaient la moindre résistance.

Malgré le péril, plusieurs seigneurs, dévoués au roi, demandaient qu'on les autorisât à employer enfin la force, et ils se flattaient du succès: la cour persista dans une résolution dont elle pouvait bientôt être la victime; et enfin le maréchal de Biron annonça au roi qu'il n'était plus permis d'espérer qu'on pût réduire les Parisiens, quand même on recourrait aux mesures les plus violentes.

Au milieu des alarmes et des menaces des deux partis, il y avait des messages continuels du Louvre à l'hôtel de Guise. La cour tâchait d'engager le duc à quitter Paris; la reine-mère alla elle-même le trouver à travers les barricades. Le duc de Guise entrait en négociation, mais devenait difficile à mesure qu'il apprenait

les succès de son parti. La reine revint au Louvre, sans avoir pu obtenir aucune condition.

Les ligueurs, enhardis par l'impunité, poussèrent leurs barricades vers le Louvre. Ils voyaient que les soldats du roi ne leur opposaient aucun obstacle, et l'audace croissait, en raison de ce qu'elle n'était pas réprimée. Un coup d'arquebuse, tiré du côté du Marché-Neuf, laissa croire au peuple que le monarque avait enfin donné l'ordre de faire main-basse sur les citoyens : à l'instant, les Suisses, postés dans ce marché, furent attaqués avec fureur. Un grand nombre périt; Brissac vint à temps pour sauver les autres, qui mirent bas les armes et restèrent prisonniers.

Ce premier carnage était devenu un terrible et funeste signal pour les autres quartiers, où, sans avoir reçu aucun ordre, ni avoir même aucun sujet de crainte, les ligueurs attaquaient et immolaient les soldats du roi, par le seul motif qu'on les égorgeait à la place Maubert : les principaux officiers du duc de Guise se répandent aussitôt de tous côtés; ils tâchent de calmer le désordre, qui cesse entièrement, dès que le prince se montre. Sans autre parure que son habit de campagne, sans autre arme

que son épée, il s'avance dans la ville, et le peuple s'apaise pour l'applaudir. On déplace les barricades, on détache les chaînes devant lui. Accompagné d'une foule immense, il se rend à l'hôtel-de-ville, aux acclamations réitérées de VIVE DE GUISE! Il parcourt les différens quartiers; les soldats du roi lui rendent partout les armes, et le peuple respecte en eux les prisonniers du duc de Guise.

La cour eut l'humiliation de devoir la vie des soldats et la tranquillité de la capitale, peut-être même son propre salut, à la seule présence de ce duc de Guise, qu'on avait voulu chasser de Paris, quelques instans auparavant.

Soit générosité de caractère, soit qu'il espérât se concilier l'affection des soldats, soit qu'il se crût assez fort pour accabler la cour de tout le poids de sa clémence, le duc de Guise fit défiler devant lui les Gardes-Françaises et les Suisses prisonniers, les réarma et les envoya au Louvre.

Le soir, il donna le mot d'ordre dans Paris.

Au milieu des agitations de cette journée, le duc de Guise pensait en politique, lorsqu'il semblait n'agir qu'en factieux; craignant que sa conduite ne fût mal interprétée dans les cours étrangères, il mit le plus grand soin à

prévenir en sa faveur Stafford, ambassadeur d'Angleterre à Paris.

Stafford répondit aux insinuations qui lui étaient faites de la part du duc de Guise, en homme qui connaissait ses devoirs, et qui savait les remplir, dans les jours de danger. Brissac lui faisait craindre que si la cour quittait la capitale, son rang d'ambassadeur ne cessât d'être respecté à Paris par les ligueurs. Stafford répliqua : « Je ne suis pas venu en « France pour demeurer à Paris : apprenez « que je suis partout où est le roi. »

Le lendemain du jour des Barricades, la cour eut lieu de craindre que les ligueurs, qui se proposaient d'attaquer le Louvre et de s'assurer de la personne du roi, n'exécutassent enfin ce projet : le parti de faire évader le roi en fugitif était humiliant, et toutefois c'était presque le seul qui convînt à son caractère timide et à sa position.

La reine-mère voulut faire encore une tentative auprès du duc de Guise : elle alla le trouver dans son hôtel, le supplia de faire quitter les armes aux Parisiens et le pressa de venir auprès du roi, qu'elle annonçait disposé à lui accorder des conditions favorables ; mais elle s'aperçut bientôt que ce prince

prétendait à un commandement, qui lui conférât toute l'autorité. Il paraissait accorder à la reine une simple audience, qu'interrompait souvent l'arrivée des ligueurs, qui venaient sans cesse ou donner des avis, ou recevoir des ordres.

Elle fut convaincue de l'extrême danger : un message fidèle transmit au roi le conseil de quitter Paris.

Aussitôt le roi fait prendre le devant aux gardes françaises et suisses ; on a soin de répandre qu'il les éloigne de Paris, pour calmer le peuple ; il sort du Louvre, une baguette à la main, affectant un air gai, se montre aux Parisiens, se promène dans les Tuileries, monte à cheval avec quelques seigneurs de sa suite, s'avance du côté de Saint-Cloud ; et, à quelque distance de la capitale, il jette sur elle un dernier regard, en jurant qu'il n'y rentrera que par la brèche (1). Malheureux prince, il ne devait plus y rentrer !

(1) L'auteur du Martyre des Deux Frères raconte cette circonstance, avec son exagération ordinaire :

« Du haut d'une montagne, il regarda Paris, jurant « par plusieurs fois, qu'il ferait que le père dirait à ses « enfans, un temps à venir : Voilà où fut Paris, et que « jamais il ne serait rassassié ni satisfait, qu'il ne se fût « baigné dans le sang des habitans. »

La reine continuait ses conférences avec le duc de Guise, à qui Meneville courut annoncer le départ du roi. Le duc s'adressa avec indignation à la reine : « Madame, vous « m'amusez et vous me perdez. »

Elle feignit d'ignorer les motifs de ce départ, et retourna au Louvre.

Le roi arriva le lendemain à Chartres, où il reçut du peuple de cette ville des témoignages d'attachement qui le consolèrent des torts de la capitale.

On peut juger des intentions du duc de Guise par une de ses lettres, adressée, le 13, au gouverneur d'Orléans :

« Advertissez, disait-il, nos amis de nous « venir trouver en la plus grande diligence « qu'ils pourront, avec chevaux et armes et « sans bagages, ce qu'ils pourront faire aisé« ment; car je crois que les chemins sont libres « d'ici à vous. J'ai défait les Suisses, taillé en « pièces une partie des gardes du roi, et tiens « le Louvre investi de si près, que je rendrai « bon compte de ce qui est dedans. Cette vic« toire est si grande, qu'il en sera mémoire à « jamais. »

Après le départ du roi, le duc de Guise rétablit et maintint aisément l'ordre dans la ca-

pitale. Dès le soir même, il parcourut la ville à pied, fit enlever les barricades et poser des corps-de-garde.

Les troupes qui étaient à ses ordres occupèrent les portes de la ville; elles s'emparèrent de la Bastille, dont le commandement fut donné à *Bussy-Leclerc*.

Le duc essaya de séduire le Parlement, et surtout le président de Harlay; les magistrats furent inébranlables dans leur devoir.

Le prévôt des marchands avait eu le courage de rester fidèle au roi : il fut enfermé, et remplacé par Chapelle-Marteau, ligueur zélé.

La reine demanda que l'ancien prévôt sortît de la Bastille; le duc de Guise répondit : « Il « est mieux là qu'en sa maison. »

Enfin, toutes les places, toutes les fonctions furent confiées à des hommes des dernières classes du peuple, mais dévoués au duc de Guise, à la ligue et aux SEIZE (1). La populace même

(1) De Thou, refusant de prendre parti pour le duc de Guise, répondit à Schomberg : « que les bonnes grâces « d'un si grand prince ne lui seraient pas seulement ho« norables, mais encore très-utiles et très-nécessaires « dans la conjoncture présente; mais qu'on voyait au« tour du duc, tout ce qu'il y avait de gens ruinés « et de plus corrompus dans le royaume, et presque pas

se moquait d'eux et de leurs emplois, et leur donnait des sobriquets malins, qui rappelaient la profession exercée auparavant par ces magistrats et officiers parvenus ; elle les nommait CAPITAINE DE L'ALOYAU, CAPITAINE DE LA MORUE, etc.

Le duc de Guise publia un manifeste, pour rendre compte à la France des événemens qui venaient de se passer dans la capitale. Il protesta de sa fidélité envers le roi, et il osa même lui écrire pour l'assurer de son dévouement : le monarque écrivit de son côté aux gouverneurs des provinces.

Tout indiquait la faiblesse de son caractère : sa conduite, son langage, le style même de ses

« un honnête homme : que cette raison l'avait obligé d'en « user comme il avait fait; que de l'humeur dont il était, « il aimait mieux vieillir dans une retraite honorable, « que d'acheter un peu d'éclat par de si indignes liaisons.

« Le duc de Guise connut cette réponse, et observa « qu'il avait toujours fait son possible, par ses soins et « ses bons offices, pour gagner l'amitié des honnêtes « gens; que toutes ses démarches, ayant été inutiles, « puisque plus il leur faisait des avances, plus ils sem- « blaient s'éloigner de lui, il avait été obligé, dans un « temps où il avait besoin d'amis, de recevoir ceux qui « venaient s'offrir à lui de si bonne grâce. » Mém. de J. A. De Thou.

lettres. La manière dont il racontait son humiliation et son infortune prouvait qu'il les avait méritées.

La reine-mère qui se consolait facilement des événemens malheureux, lorsqu'ils lui fournissaient l'occasion de se mêler des affaires et de combiner des intrigues, se porta médiatrice entre le monarque et le duc de Guise; elle promit à la duchesse de Montpensier, sœur du duc, de la marier avec le vieux cardinal de Bourbon, et la duchesse agit vivement, auprès de son frère, pour l'engager à la paix.

Cependant les Parisiens s'aperçurent que l'absence du roi, et les événemens qui l'avaient causée, pouvaient leur devenir funestes. Soit que leurs regrets fussent sincères, ou que les chefs voulussent calmer les craintes du peuple, la reine et le conseil des SEIZE décidèrent que les Parisiens iraient implorer la clémence du roi, et le prieraient de revenir dans sa capitale.

Ce fut dans cette circonstance qu'eut lieu cette singulière procession de pénitens, qui sortit de Paris pour aller jusqu'à Chartres.

A la tête du cortége marchait un homme à grande barbe, couvert d'un cilice et ceint d'un large baudrier, d'où pendait un sabre; il tenait

à la main un cornet de terre cuite, et en tirait, de temps à autre, des sons rauques et durs.

Après lui; trois soldats, représentant ceux auxquels on avait livré le Christ, portaient une marmite en guise de casque; leurs cilices étaient couverts d'une cotte de mailles; d'une main ils agitaient des hallebardes rouillées, de l'autre, ils traînaient après eux, lié et garroté, Henri de Joyeuse, qui, depuis peu, s'était fait capucin, sous le nom de frère Ange. Revêtu d'une robe blanche et représentant le Christ, il avait sur la tête une couronne d'épines, enfoncée dans une espèce de perruque, d'où paraissaient découler quelques gouttes de sang sur son visage : feignant d'être accablé sous le poids d'une longue croix, il tombait, par intervalles, en poussant des gémissemens réitérés. Cette croix était très-légère et faite de carton peint. Deux jeunes novices capucins, dévotement déguisés, représentaient la Vierge et la Madeleine; ils affectaient la douleur et les larmes; et, toutes les fois que le Christ succombait sous sa charge, la Vierge et la Madeleine tombaient à ses côtés.

Quatre autres capucins, représentant quatre bourreaux, tenaient le Christ par des liens, le

relevaient de ses chutes et faisaient claquer, autour de son dos, de grands coups de fouet. Une multitude innombrable, et surtout plusieurs chefs de ligueurs suivaient, habillés en pénitens.

La procession arrive à Chartres, et défile devant le roi. Crillon, qui est à ses côtés, ne peut contenir l'indignation que lui inspire une farce aussi indécente que ridicule (1). Il s'adresse aux bourreaux qui faisaient claquer leurs fouets, à tour de bras, près du frère Ange : « Fouettez, fouettez tout de bon ; c'est un lâche « qui a endossé le froc, pour ne pas porter les « armes. »

Une aussi singulière députation n'était pas

(1) À la description de cette mascarade, qui peint les mœurs du temps, j'ajouterai le passage suivant :

« Certes, l'UNION a plus désuni l'Église, plus détruit la « religion catholique, en peu d'années, que les protestans « ne l'ont désolée en plusieurs. On a vu leurs soldats, et « parmi eux beaucoup de moines défroqués, contraindre « les curés des paroisses, le poignard à la gorge, d'im- « poser en carême aux veaux, moutons, cochons, che- « vreaux, poules, chapons, et autres vivres de charnage, « les noms de brochets, carpes, barbeaux ; soles, turbots, « harengs, cependant que la Sorbonne et les prédicateurs « fulminaient contre leur prince légitime et souverain. » De Serres, t. II, p. 819.

faite pour rassurer le roi sur les intentions des Parisiens ; il connut bientôt qu'à la faveur de ce déguisement, des ligueurs étaient venus pour engager ceux des habitans de Chartres qui tenaient pour la ligue, à prêter serment au duc de Guise. Une assemblée eut lieu à ce sujet. Le maréchal de Biron proposait au roi de faire arrêter ces factieux : on prévoit la détermination du roi ; il n'osa.

Tandis que les esprits commençaient à se calmer dans Paris, on y prenait des mesures plus sages pour amener une réconciliation avec le roi. Le Parlement nomma des députés qui se rendirent à Chartres, et adressèrent au monarque un discours très-touchant, auquel il répondit avec bonté.

Le duc de Guise lui-même conseilla aux échevins de Paris de faire aussi une députation au roi; elle présenta à sa majesté, au nom des princes, de la ville de Paris et de tous les bons catholiques, une requête où l'on tâchait de justifier la conduite des Parisiens. Le roi répondit en détail par un écrit qui justifiait sa propre conduite, et annonçait la convocation des états-généraux à Blois.

La reine continuait ses négociations avec le

duc de Guise, dont les prétentions étaient toujours exagérées et menaçantes.

Son frère, le cardinal de Guise, s'était rendu à Troyes, y avait changé les magistrats, saisi l'argent qui était dans les coffres du roi, etc.

Un manuscrit du temps fait une peinture naïve de la manière dont il se comportait dans cette ville (1).

« Ayant de l'argent et de l'autorité, comme « peut avoir un roi dans son royaume, quand « il est bien obéi aussi faisait-il de la dépense « de même, car il tenait table ouverte à tous « venans ; même tous les habitans de son parti « y allaient, que l'on faisait boire, en grandes « coupes d'argent, à la santé du duc de Guise « et du sieur cardinal, et aucuns même les « plus simples buvaient à leurs prédécesseurs, « morts de long-temps. »

« Pendant le séjour du cardinal à Troyes, « qui fut depuis le 10 juin 1588 jusques au « mois de septembre suivant, l'on permettait « de faire des feux de joie, où l'on brûlait l'hé- « résie et Théodore de Bèze en peinture. L'on « permettait à tous les artisans de chascun état, « le jour de festes, dresser des échaffauds pu-

(1) Mémoires des choses les plus remarquables arrivées à Troyes, au commencement des derniers troubles. (MS. de la Bib. du Roi, 298 fol.)

« blics parmi les rues, danses publiques, pour « tenir ce peuple en toute sorte d'allégresse, « tellement que ces simples gens disaient que « le bon temps était venu, que nous rentrions « au siècle d'or. »

Lorsque le cardinal de Guise se présenta devant le roi, à l'époque de la tenue des États, le roi dit tout haut en l'apercevant : « Voici « mon receveur-général de Champagne. »

Henri III borna alors sa vengeance à ce bon mot, parce qu'après bien des négociations, il avait enfin traité avec le duc de Guise; un édit du mois de juillet avait déclaré comme non avenus, les événemens des 12 et 13 mai, et avait défendu de faire des recherches à raison des intelligences et associations de ses sujets catholiques, « attendu, disait-il, qu'ils nous ont « fait entendre et informé que ce qu'ils ont « fait, n'a été que pour le zèle qu'ils ont porté « à la conservation et manutention de la reli« gion catholique. »

Ce seul article suffirait pour faire juger des autres : on ne sera plus surpris que le roi s'engageât à exterminer l'hérésie dans son royaume, à exclure de la succession tout prince hérétique, à faire publier le concile de Trente, à donner aux ligueurs des villes de sûreté, etc.

Il était alors à Rouen : cette paix, honteuse pour lui, fut célébrée dans cette ville avec la plus grande pompe ; mais, en pareille circonstance, le soin que l'on prend de couvrir la honte ou le malheur, par l'éclat des fêtes, ne réussit qu'à faire ressortir davantage cette honte ou ce malheur.

Le duc de Guise se rendit auprès du roi, l'aborda avec respect, en fut reçu avec égards. On pense bien que, de part et d'autre, il y eut peu de sincérité. Le roi nomma le duc généralissime de ses armées, et répandit de nouvelles faveurs sur les grands attachés à la faction.

Le roi eut bientôt le désagrément de voir circuler les lettres que Sixte-Quint avait écrites au duc de Guise et au cardinal de Bourbon, et dans lesquelles il les comparait aux Machabées qui combattirent si long-temps avec succès, disait le saint père, pour la défense de leur patrie, du temple et de la loi.

Malgré plusieurs sujets de mécontentement, malgré les observations que pouvaient lui présenter quelques sujets fidèles, et les réflexions qu'il était en état de faire lui-même, il eut assez de prudence pour dissimuler cet affront. Le cardinal de Bourbon fut déclaré premier

prince du sang et héritier présomptif de la couronne.

Les États avaient été convoqués à Blois ; il n'avait pas été difficile au duc de Guise de faire tomber presque tous les choix des provinces, et surtout ceux de Paris, sur de zélés partisans de la ligue.

Tout-à-coup le roi changea ses ministres, et mit, dans son discours d'ouverture des États, une fermeté qui n'était pas sans doute dans son cœur. Le duc de Guise fut choqué de quelques expressions qui semblaient le désigner. Il se plaignit, et, quand on imprima le discours, ces expressions en furent retranchées.

Bientôt les États ne se contentèrent plus de la clause générale de l'édit de juillet, qui excluait tacitement le roi de Navarre, en privant de la succession au trône tout prince hérétique. Ils rendirent un décret qui excluait expressément, de la succession au trône de France, Henri de Bourbon, héritier légitime.

Quand les députés présentèrent au roi le vœu des États, il leur remit une protestation qui lui avait été adressée par le roi de Navarre lui-même : ce prince demandait qu'on le citât et que l'on procédât selon les lois. De son côté, le roi répondit que, s'agissant de la succes-

sion au trône, il fallait observer scrupuleusement toutes les formalités; il ajouta, que le respect que l'on devait au rang du roi de Navarre exigeait qu'on ne le condamnât pas, sans l'entendre, surtout lorsqu'il en formait la demande expresse. Le roi invita les États à députer de nouveau vers le roi de Navarre, pour le sommer de rentrer dans le sein de l'église, en lui déclarant que, sur son refus, on procéderait juridiquement contre lui.

Mais l'ordre du clergé prétendait que le roi de Navarre avait été suffisamment sommé, soit à l'époque des précédens États, qui lui avaient envoyé des députés, soit par les nombreuses invitations que la reine-mère lui avait faites, lors des différentes entrevues.

Le clergé s'opiniâtrant à soutenir que l'exclusion du roi de Navarre était conforme à l'esprit et à la doctrine des saints canons, utile et nécessaire au salut des âmes et à la conservation de l'église de dieu, l'ordre de la noblesse et celui du tiers-état déclarèrent que, dans une pareille matière, il fallait s'en rapporter aux lumières du clergé (1). Ainsi, par l'influence qu'obtint le vœu des représentans du clergé de

(1) De Thou, liv. 93.

France, Henri de Bourbon, roi de Navarre, fut déclaré criminel de lèse-majesté divine et humaine, hérétique, chef des hérétiques, relaps, excommunié et indigne de toute succession.

Le duc de Guise ayant réussi en ce point, qui était sans doute le plus essentiel pour lui, voulut faire, envers le pape et envers le clergé, preuve de reconnaissance, en sollicitant la publication du concile de Trente; mais il ne rencontra pas la même docilité dans les esprits, ou plutôt il est permis de croire, qu'en faisant cette démarche, il n'avait pas désiré de réussir.

Le roi trouvait chaque jour de nouveaux motifs de craindre les projets du duc de Guise, et de s'irriter contre son audace.

Le duc de Savoie avait attaqué les frontières; il avait pris Carmagnole : le roi proposait de déclarer la guerre au duc de Savoie; le duc de Guise prétendit qu'il saurait le punir, si sa majesté voulait lui en donner la permission, mais qu'il fallait, avant tout, exterminer les ennemis de la foi. Cet avis prévalut.

Toujours occupé du soin de maintenir et d'accroître sa popularité, le duc opina fortement pour la diminution des impôts, et les États ne manquèrent point d'accueillir cette

proposition avec enthousiasme. Ainsi, lorsque les États forçaient le roi à faire la guerre au roi de Navarre et à ses partisans, non seulement on ne lui donnait plus les subsides nécessaires, mais encore les impositions étaient diminuées de plus de deux millions d'écus.

A la nouvelle de ce décret, on fit des feux de joie, on sonna les cloches : l'allégresse générale, la reconnaissance du peuple, devinrent un nouvel encouragement pour l'audace du duc de Guise. Il était enfin parvenu à un tel point de crédit et d'autorité, qu'il n'avait plus qu'à vouloir, pour obtenir le titre qui seul lui manquait. Quelques passages des auteurs du temps exprimeront la haute opinion qu'il avait su donner de lui à toute la France.

« Les ligueurs, ayant un roi tout marqué, « achevaient de rendre toutes les sûretés du « royaume entre leurs mains, surtout les pas- « sages des grandes rivières, les ports de mer « et les citadelles des grandes villes » (1).

« Il s'est laissé saluer au populas avec des « cris et applaudissemens qui n'appartiennent « sinon au prince souverain.... Il s'est em- « paré des places fortes.... il a installé des

(1) D'Aubigné, t. III, p. 149.

« gouverneurs, magistrats ou officiers à sa dé-
« votion.... Il a tellement corrompu les États,
« que les députés ne parlent plus, sinon par sa
« bouche...... Il défend aux communautés de
« bailler ordres ni munitions aux compagnies
« que le roi leur envoie » (1).

« Ce fameux duc de Guise à qui toute la France
« Semblait devoir prêter la même obéissance
« Qu'elle rendait jadis, sous l'empire des lois,
« Aux maires si vantés du palais de nos rois. (2) »

« Tout le peuple le suit; la noblesse, l'Église
« Dit partout : Vive Guise! et toujours vive Guise!....
« Il a gagné le cœur du peuple et de l'Église;
« On lève le chapeau, quand on parle de Guise. (3) »

Exerçant une telle autorité sur toute la France, le duc de Guise se faisait impérieusement obéir dans sa propre famille. Charles, duc de Mayenne, son frère, Charles, duc de Nevers, son frère utérin, Charles, duc d'Elbeuf, et Charles, duc d'Aumale, ses cousins germains, quoique unis pour maintenir la puis-

(1) J. Desserres, t. II, p. 810.

(2) Bertaut. Discours funèbre sur la mort de la reine, mère de Henri III.

(3) La Guisiade, par P. Mathieu.

sance de leur maison, ne voulaient cependant point devenir complices du duc de Guise, si son ambition l'entraînait jusqu'au crime de détrôner le roi. Ces princes Lorrains pensaient avec raison que pour parvenir à cette grande révolution, ils auraient à partager les périls et l'infortune, si le succès était contraire; sans partager la gloire et les avantages, s'il était favorable.

C'est alors que, parmi eux, se forma une faction qui, restant unie aux ligueurs, refusa de suivre aveuglément les projets du duc de Guise; et comme tous les quatre s'appelaient Charles, elle fut nommée la faction Caroline.

La plupart des auteurs contemporains attestent que le roi fut averti de se défier des projets du duc de Guise, et que le duc de Mayenne, chef de la faction Caroline, chargea Alphonse d'Ornano de dire à sa majesté qu'elle devait prendre garde aux entreprises téméraires du duc de Guise, dont les autres princes de sa maison ne seraient jamais les complices (1).

L'existence de la faction Caroline est en-

(1) De Thou, liv. 93. — Deserres. t. II, p. 810.

core prouvée par les dépêches mêmes du roi, où il parlait de la mort du duc de Guise.

« Le duc de Mayenne lui envoya dire par « personnage d'honneur, que sa majesté eût à « prendre garde à soi, parce qu'il y avait des « entreprises sur sadite personne, si proches à « exécuter qu'il craignait même que l'avis n'en « arriverait pas à temps à sadite majesté » (1).

M^e. Pierre Le Maistre, l'un des témoins entendus dans l'information, faite à Paris, contre les assassins du duc de Guise, déposa en ces termes : « Le roy.... lui dist.... qu'il « avait esté contraint de se résoudre, pour « prévenir les entreprises contre son Estat et « sa personne, dont il avait eu advertissement « certain de la part du duc de Mayenne par « Alphonse Corse.... (2). »

Réveillé par les avis fidèles qu'il recevait de tous côtés, excité par ses propres inquiétudes, Henri III, qui n'avait jamais eu un seul instant de fermeté, quand il aurait pu, au nom même des lois, punir le duc de Guise et ses complices, prit la détermination tardive de

(1) Mémoire baillé par le roi à M. Maisse. — Preuves du Journal de Henri III.

(2) Informations faites après la mort du duc de Guise : témoin 14.

mettre un terme aux attentats de son sujet; et le choix des moyens fut encore un trait de son caractère.

Le roi assembla le maréchal d'Aumont, Nicolas d'Angennes sieur de Rambouillet, Beauvais Nangis, et quelques autres seigneurs. Il leur exposa les torts et les crimes qu'on pouvait reprocher au duc de Guise, et ceux que son ambition faisait encore redouter, enfin le péril imminent qui menaçait le trône et le monarque; il exigea qu'ils lui déclarassent librement le parti qu'il convenait de prendre, pour sauver sa personne et l'État.

Ils demandèrent vingt-quatre heures pour méditer leur réponse, et, le lendemain, ils déclarèrent unanimement qu'il fallait s'assurer de la personne du duc de Guise.

Le maréchal d'Aumont pensa qu'on devait l'arrêter et lui faire son procès, conformément à la loi.

Les autres observèrent qu'il était impossible d'arrêter le duc au milieu des États et de la foule de partisans attachés à sa personne; que quand même on y réussirait, on ne trouverait point de prison assez sûre contre les attaques des ligueurs et des amis du duc, répandus dans toutes les villes de France;

qu'il serait encore plus difficile de rencontrer des juges assez fermes ou assez fidèles pour le condamner; qu'on avait d'ailleurs à craindre le soulèvement des armées en sa faveur, soit comme chef de la ligue, soit comme généralissime.

Tous regardaient le duc de Guise comme coupable de crime de lèse-majesté. Tous décidèrent enfin que l'audace du duc, ayant mis le roi dans l'impossibilité de suivre le cours ordinaire de la justice, il était permis de se dispenser de l'observation rigoureuse des formes; qu'ainsi on ne pouvait délivrer la France que par un coup d'état.

La délibération prise, le roi n'hésita plus et concerta, pendant assez long-temps, les moyens de frapper son ennemi. Il pensa que Crillon, colonel du régiment des Gardes, qui unissait l'audace à la bravoure, et qui avait des motifs particuliers de haine contre le duc de Guise, serait l'homme le plus propre à exécuter cette vengeance. Le roi l'appelle, lui confie son projet, et le charge de l'exécution.

Crillon répond (1): « Sire, je suis bon ser« viteur de votre majesté, rempli de zèle et

(1) Davila, liv. 9.

« d'attachement pour elle, mais je suis soldat
« et gentilhomme ; si elle m'ordonne d'appeler
« en duel le duc de Guise, et de me couper
« la gorge avec lui, je suis prêt d'obéir ; mais
« que je serve de bourreau, pour exécuter
« l'arrêt que votre justice a prononcé contre
« lui, c'est ce qui ne convient point à un
« homme de condition, et ce que je ne ferai
« jamais. »

Henri III ne fut point offensé de la liberté vertueuse avec laquelle Crillon lui avait répondu ; seulement il exigea de lui le plus profond secret.

Le roi s'adresse à Loïgnac, premier gentilhomme de la chambre, et capitaine de quarante-cinq gentilshommes gascons, qui formaient une garde particulière. Loignac accepte par zèle ce que Crillon refusait par honneur.

Si le duc de Guise avait eu moins de confiance dans ses forces, et moins de mépris pour le caractère du roi, il lui eût été facile d'échapper au coup qui le menaçait. Ses amis lui firent part des inquiétudes que leur inspiraient les projets ou les menaces de la cour. Du fond des provinces, ses partisans lui adressaient des avis. Le bruit s'étant répandu dans

Paris, que le roi méditait de faire assassiner le duc de Guise: des amis et des parens du duc accoururent pour l'engager à se dérober au péril.

Mais le duc ne daigna pas écouter ces avis réitérés; d'ailleurs, le roi avait fait avec lui un acte solennel de réconciliation : l'un et l'autre avaient communié ensemble, en signe de paix. Cependant les amis et les partisans les plus intimes du duc, le fatigant toujours de leurs instances et de leurs alarmes, il leur répondit avec confiance que la cour n'oserait jamais attenter à ses jours, parce qu'elle ne doutait pas qu'il n'eût des vengeurs. « Je ne vois pas, disait-il, « qu'il soit fort aisé de me surprendre. Je ne « connais point d'homme sur la terre qui, mis « aux mains, seul à seul, avec moi, ne partage « la moitié de la peur, et je marche d'ailleurs « si bien accompagné, qu'il n'est pas facile de « m'investir, sans qu'on me trouve sur mes « gardes. »

Dans une autre circonstance, il répondit aux avertissemens de Schomberg, son ami, qu'accoutumé, dès ses jeunes ans, aux alarmes et aux périls de la guerre, il ne s'effrayait point de l'image de la mort; qu'il ne craignait pas pour lui-même, mais seulement pour

sa femme et ses enfans; qu'au reste, il s'était trouvé, plus jeune que ne l'étaient alors ses enfans, exposé aux revers; et qu'ainsi, s'il leur manquait, c'était à eux à imiter son exemple, en devenant les artisans de leur fortune, et en se montrant dignes héritiers de son nom.

Soit qu'en se communiquant leurs craintes, les amis du duc de Guise s'exagérassent son péril; soit qu'ils eussent acquis quelque indice assuré du projet du roi, ils finirent par conseiller au duc de s'éloigner, sous quelque prétexte. Mais l'archevêque de Lyon ayant fait sentir combien cette retraite nuirait au parti, le duc lui-même déclara qu'il était trop avancé pour reculer; que le roi et lui étaient comme deux armées en présence, dont l'une, en se retirant, cédait la victoire à l'autre. Enfin, ajouta-t-il, « les affaires sont à un tel point que, « quand je verrais la mort entrer par les fe- « nêtres, je ne voudrais pas sortir par la porte, « pour la fuir » (1).

Henri III et ceux dont il prenait conseil n'avaient encore rien déterminé sur les moyens d'exécution. On proposa de saisir l'occasion

(1) Déposition de l'archevêque de Lyon.

d'un souper que donnait l'archevêque de Lyon, et de tuer le duc de Guise, dans le temps qu'ils seraient à table.

Mais le roi reconnut les inconvéniens de ce projet, et enfin il s'arrêta à celui de faire attaquer le duc, dans un instant où il ne serait pas entouré de cette foule de braves qui l'accompagnaient ordinairement : comme cette conjoncture se présentait, lorsque le duc venait au conseil, le roi en indiqua un, pour le matin du vendredi 23 décembre.

En convoquant ce conseil, le roi recommanda qu'on s'y rendît de grand matin, parce qu'il voulait, disait-il, partir de suite pour Notre-Dame de Cléri, où il devait passer, en dévotion, les fêtes de Noël.

La veille, quand le duc se mit à table pour dîner, il trouva sous sa serviette un billet où on lui marquait : « Prenez garde à vous ; on « est sur le point de vous jouer un mauvais « tour. » Il lut le billet, écrivit au bas : ON N'OSERAIT, et le jeta sous la table.

Le roi avait aussi chargé de l'exécution de son projet Larchant, l'un des capitaines de ses Gardes ; ce jour même, Larchant alla avec sa compagnie implorer le crédit du duc, et solliciter le paiement de la solde.

Il déclarait qu'autrement ils seraient tous forcés de renoncer au service. Le duc promit d'avoir égard à cette demande ; Larchant le pria de permettre que sa compagnie lui apportât une requête le lendemain, quand il viendrait au conseil ; et, en présence même du duc, il avertit ses soldats de se trouver le lendemain, de très-grand matin, au château, afin de présenter eux-mêmes leur requête.

Le 23 décembre au matin, le conseil s'assembla : déjà étaient réunis les cardinaux de Vendôme, de Gondi et de Guise, l'archevêque de Lyon, les maréchaux d'Aumont et de Retz, MM. d'O et de Rambouillet.

Quoique le duc de Guise logeât dans le château, il arriva le dernier ; et avant d'entrer au conseil, il trouva Larchant avec plusieurs soldats de la compagnie des gardes, qui lui présentèrent leur placet, et le suivirent jusqu'à la porte de l'anti-chambre. Le duc, avec son affabilité ordinaire, leur promit de ne pas les oublier, et il entra. Larchant, resté sur l'escalier avec ses gardes, placés en double rang, fit descendre la suite du duc dans la cour du château.

Le roi du moins sentait les inquiétudes du

crime, s'il n'en sentait pas encore le remords. Il avait donné l'ordre de l'éveiller à quatre heures du matin; mais durant toute la nuit, il ne put goûter un instant de sommeil. Averti à quatre heures, il s'habille promptement; on amène les gardes choisis pour exécuter les ordres de sa vengeance; il les enferme dans des cellules, qu'on avait fait construire sous le prétexte d'y loger des frères Capucins : il fut d'autant plus facile d'introduire ces gardes, que le duc de Guise, qui, par le droit de sa place, gardait les clefs du château pendant la nuit, avait négligé de les faire prendre.

Peu d'instans avant que le conseil s'assemblât, le roi réunit dans sa chambre ces divers satellites et leur tint ce discours (1) :

« Ce jour doit être le dernier de ma vie, ou « de celle du duc de Guise, et c'est vous qui « allez décider si c'est lui qui doit périr, ou si « je suis destiné à devenir sa victime.... Je « suis, comme vous le voyez, prisonnier dans « cet appartement; il n'y a qu'un coup de « vigueur qui puisse me délivrer, moi et mon « royaume, qui court le même danger que

(1) De Thou, liv. 93. — Déposition d'Olph. de Guast.

« moi, des fers honteux que l'on me fait por-
« ter ; ce n'est que par votre valeur que je
« puis échapper aux poursuites de mon en-
« nemi..... Si je vous demandais de me venger
« de quelque injure personnelle, peut-être ne
« me refuseriez-vous pas ; aujourd'hui j'ai re-
« cours à vous dans le plus grand danger que
« ma vie puisse courir. Veiller à la défense de
« la frontière, braver la mort sur un bastion,
« ou dans la tranchée, ce sont là les efforts
« d'une vertu ordinaire et commune à tout
« Français, dont il n'y a personne qui ne soit
« capable ; mais ce n'est point votre bravoure
« qui m'est nécessaire ; je demande aujour-
« d'hui une preuve de votre attachement pour
« moi ; il ne s'agit point ici de verser votre
« sang pour la défense de nos frontières, c'est
« pour la conservation des jours de votre
« prince qu'il faut combattre, et c'est par la
« mort du duc de Guise et de ses partisans
« que vous devez les assurer. »

Ce discours ayant produit l'effet qu'en attendait le roi, il leur distribua des poignards, en ajoutant : « C'est moi.... votre maître légi-
« time, qui vous donne le pouvoir de vous en
« servir, pour le salut de ce royaume, contre
« des traîtres qui ont juré de le détruire. »

Le roi rentra dans son cabinet, mais les inquiétudes l'y suivirent. « Il allait, il venait, « il ne pouvait durer en place, contre son « naturel; parfois il se présentait à la porte de « son cabinet, et exhortait les ordinaires, c'est-« à-dire les gentilshommes, demeurés en la « chambre, à se bien donner de garde de se « laisser endommager par le duc de Guise. Il « est grand et puissant, leur disait-il, j'en « serais marri » (1).

Impatienté de ce que le duc n'arrivait pas, le roi le fait appeler, et enfin le duc arrive.

A peine est-il assis dans la salle du conseil qu'il dit : « J'ai froid; le cœur me fait mal; « que l'on fasse du feu. » Et s'adressant au sieur de Morfontaine : « Je vous prie de dire « à M. de Saint-Prix, premier valet-de-cham-« bre du roi, qu'il veuille bien me donner « des raisins de Damas, ou de la conserve de « roses. »

On lui apporta des prunes de Brignoles; il en mangea quelques-unes, tandis que Marillac, maître des requêtes, rapportait une affaire de gabelles.

Aussitôt que le roi apprend que le duc

(1) Relation de Miron.

est arrivé, il s'adresse à Révol, secrétaire-d'état: « Avertissez le duc de venir dans mon cabinet. » Révol sort, mais l'huissier de la chambre l'empêche d'avancer vers la salle du conseil, parce que le roi avait expressément ordonné à cet huissier de ne laisser entrer ni sortir personne.

Révol s'alarme, et soudain rentre tout pâle dans le cabinet du roi, qui, à son aspect, s'effraie aussi. Il craint surtout que l'air consterné de Révol n'inspire quelque défiance au duc. « Mon Dieu, dit-il, Révol, qu'avez-« vous? qu'y a-t-il? que vous êtes pâle! vous « me gâterez tout; frottez vos joues, Révol, « frottez vos joues. »

Le roi vient alors à la porte de son cabinet, et donne à l'huissier l'ordre de laisser sortir et rentrer Révol, et d'ouvrir ensuite au duc de Guise. Aussitôt Révol avertit le duc que le roi l'attend.

Le duc mangeait tranquillement les Brignoles. Il en prend quelques-unes, les met dans son drageoir, et répand le reste sur la table, en disant: « Qui en veut, se lève. » Il entre aussitôt dans la chambre du roi, et la traverse, en saluant les gentilshommes qu'il y trouve, et dont il est salué à son tour. Arrivé à la porte du cabinet, il lève la tapisserie qui cou-

vrait cette porte; et s'étant un peu penché, parce que l'ouverture était basse, il est à l'instant frappé de plusieurs coups de poignard; il se débat et tombe, à quelques pas de là, au pied du lit du roi, poussant un profond soupir, sans proférer un seul mot.

Le roi se présente à l'entrée du cabinet, en hausse lui-même la portière, contemple le duc de Guise étendu par terre, et ordonne au secrétaire-d'état Beaulieu de vérifier ce que le duc avait sur lui.

Après l'avoir fouillé, on le couvre d'un manteau gris, par-dessus lequel on met une croix de paille. Deux heures après, Richelieu, prévôt de l'hôtel, fait enlever le corps.

A l'instant de la mort du duc de Guise, le cardinal son frère et l'archevêque de Lyon sont arrêtés.

Le roi, se montrant aux seigneurs qui étaient dans la salle du conseil et dans l'antichambre, et particulièrement au cardinal de Vendôme, leur dit avec un ton d'autorité auquel ils n'étaient pas accoutumés : « Je suis « maintenant roi, et résolu de faire la guerre « aux Huguenots plus vivement que jamais; « les brouillons qui m'en empêchaient, quoi- « qu'ils eussent toujours le nom de religion à

« la bouche, ne m'opposeront plus d'obstacles :
« au reste, que leurs semblables ou leurs par-
« tisans sachent, par l'exemple que je viens de
« faire, qu'il leur en pend autant sur la tête,
« s'ils osent désormais entreprendre sur mon
« autorité royale. »

De là il se rendit chez la reine-mère, qui était malade, et lui annonça la mort du duc. La reine lui demanda s'il en avait bien prévu les suites, et s'il avait pourvu à tout. « Oui, ma-
« dame, répondit-il; j'ai donné de bons or-
« dres. Je le souhaite, reprit-elle, et que tout
« tourne à votre avantage. »

On cite de la reine-mère la même réponse avec des expressions plus familières. « C'est
« bien coupé, mon fils; mais il faut coudre. »

Les historiens ont adopté assez généralement l'opinion que la reine-mère ne fut pas complice de l'assassinat du duc de Guise. Cependant, quoiqu'il ne paraisse pas qu'elle ait participé aux moyens d'exécution, il existe des preuves qui nous permettent de croire qu'elle avait approuvé et même concerté le projet.

« Quant à la reine, dit Mézerai (1), il s'est

(1) Tom. II, p. 567.

« trouvé des gens qui, pensànt autoriser da« vantage ce procédé du roi, ont dit que cette « princesse, se repentant d'avoir fait venir le « duc à la cour, parce qu'au lieu de l'y servir, « comme il lui avait promis, il s'était rendu le « maître du roi et d'elle, laissa délibérer long« temps de sa tête, sans se déclarer autrement « ni pour ni contre lui; puis quand elle vit « qu'il en était temps, elle donna le coup sur « la balance, et la fit pencher du côté de la « mort. ».

La relation de Miron ne laisse presque aucun doute (1).

« Elle commença donc à ourdir cette toile « à petit bruit, ayant affaire à caut ennemi; « continue en cette façon, jusqu'à ce qu'elle « juge être temps d'en retrancher le fil, et de « se préparer pour en venir aux mains : com« me, en effet, ce fut elle qui donna le coup « sur la balance, et la fit pencher à l'exécu« tion, contre l'opinion commune.....

« Ce fut le dixième jour de novembre; or, « ce jour là, la reine-mère reçut des lettres de « madame d'Aumale..... tout aussitôt elle en« voya un des siens au roi, pour le prier d'en-

(1) Relation de Miron, Journal de Henri III; édition de 1744.

« voyer vers elle un de ses confidens. Il me fit
« l'honneur de me donner cette charge, où,
« arrivé, elle me commanda en ces termes :
« Dites au roi, mon fils, que je le prie de
« prendre la peine de descendre en mon ca-
« binet, pour ce que j'ai chose à lui dire, qui
« importe à sa vie, à son honneur et à son état.
« Ayant fait ce rapport au roi, il descend sou-
« dain, commandant à un de ses favoris et à
« moi de le suivre ; la reine-mère y était déjà,
« et s'étant mis tous deux aux fenêtres, ce fa-
« vori et moi, nous nous rangeâmes au bout
« du cabinet.

« Ce conseil fut la cause des inquiétudes qui
« travaillaient si fort le duc de Guise pendant
« qu'il dura : je ne vous puis dire quels furent
« les propos qu'ils tinrent ensemble, pour n'en
« avoir entendu aucun ; mais bien vous puis-je
« assurer que, sur leur séparation, elle proféra
« assez haut ces paroles : MONSIEUR MON FILS,
« IL S'EN FAUT DÉPÊCHER, C'EST TROP LONG-
« TEMPS ATTENDU ; MAIS DONNEZ SI BON ORDRE,
« QUE VOUS NE SOYEZ PLUS TROMPÉ, COMME VOUS
« LE FUTES AUX BARRICADES DE PARIS.

« Le roi, se voyant confirmé en son premier
« dessein par l'avis de la reine sa mère, fait son
« projet, et se dispose à l'exécuter. »

Les ducs d'Elbeuf et de Nemours, la mère du duc de Guise et le prince de Joinville, son fils, avaient été arrêtés en même temps que le cardinal et l'archevêque de Lyon.

A peine le duc de Guise avait rendu le dernier soupir, que Richelieu, grand-prévôt de France, entre, avec ses archers, dans la salle du Tiers-État, sa troupe criant : « Tue! « tue! on a voulu tuer le roi, et aucuns de la « conspiration sont en cette compagnie. » Richelieu lut une liste où étaient nommés la Chapelle-Marteau, le président de Neuilly, Cotte-Blanche, et plusieurs autres, qui furent arrêtés.

Tous les députés se levèrent à la fois, et demandèrent à suivre leurs collègues; mais le grand-prévôt, d'un air et d'un ton menaçant, leur apprit la mort du duc de Guise. Cette nouvelle les frappa de terreur.

Cette mort changea en un instant les intérêts, les espérances, les craintes et les intrigues des courtisans; on remarqua que ceux qui devaient être les plus sensibles à cette fatale catastrophe, eurent l'affectation servile d'y applaudir les premiers et le plus lâchement (1).

(1) De Thou, liv. 93.

Le roi écrivit de suite un grand nombre de lettres, et fit partir des courriers pour la France et les cours étrangères; mais cette précaution diplomatique, sans doute nécessaire, n'était pas suffisante : il eût fallu marcher sur Paris, profiter de la consternation des habitans, et rétablir l'autorité royale; l'audace de Henri III n'allait pas jusque-là.

Deux jours après, il ordonna la mort du cardinal de Guise, que refusèrent d'immoler les meurtriers du duc. On soudoya des assassins vulgaires. Le pape, qui avait applaudi à la mort du duc de Guise, loin de pardonner celle du cardinal, s'abandonna à une douleur et à des plaintes dont l'exagération, vraie ou feinte, paraît également inconvenante; le discours qu'il prononça devant les cardinaux, était indigne d'un souverain pontife, et injurieux envers un roi qui n'avait pas à lui rendre compte de sa conduite politique (1).

Les corps des deux frères furent consumés dans de la chaux vive, on brûla leurs os, et pour ôter un motif, ou un prétexte à la supers-

(1) Quello che papa Sisto-Quinto disse alla presenza di cardinali circa l'assassinamento e morte del cardinale di Guisa 1589. MS. de la Bibl. du Roi, n° 8777.

tition des ligueurs, les cendres furent jetées dans la Loire.

La reine-mère mourut peu de jours après, en recommandant à son fils de placer sa confiance dans le roi de Navarre, et d'accorder la liberté de conscience à tous ses sujets.

Les nouveaux troubles excités dans la France, la rébellion de la ville de Paris, firent prendre au roi le seul parti qui lui convenait depuis si long-temps, et qui était alors indispensable.

Il conclut avec le roi de Navarre une trève, qui fut bientôt suivie de la paix. Le rapprochement fut sincère, surtout de la part du roi de Navarre, qui, déplorant le malheur de porter les armes contre son roi et contre les Français, s'était souvent écrié : « Plût à Dieu « que je n'eusse jamais été capitaine, puisque « mon apprentissage devait se faire aux dé- « pens de la France ! »

Ce prince, duquel on a dit, avec vérité (1) : « L'incomparable Henri.... combien « de fois a-t-il détesté la malheureuse nécessité « qui l'obligeait de gagner des batailles ! La « joie que lui donnait le succès de la victoire

(1) Mézerai.

« n'était jamais si grande que le regret qu'il « avait de la perte de ses sujets. » Ce monarque adressa aux Français, une déclaration qui mérite d'être connue.

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de Na-« varre, à tous présens et à venir, salut. Comme « il ait plu à Dieu nous faire naître premier « prince du sang et premier pair de France; « que la nature enseigne à défendre son roi; « la loi et le devoir obligent à maintenir l'état « de ce royaume, et qu'il soit tout évident, « par les effets connus à un chacun, que les « perturbateurs, quelque prétexte qu'ils pren-« nent, n'ont autre but que la vie et la cou-« ronne de sa majesté, autre dessein que la « dissipation et usurpation de cet Etat.... Pour « ce, est-il que nous, appelés de Dieu, de la « nature et de la loi, à une œuvre si néces-« saire, nous sommes résolus d'employer nos « vies, moyens et pouvoirs au rétablissement « de l'autorité du roi notre souverain seigneur, « restauration de ce royaume, conservation et « délivrance, en tant qu'en nous sera, de tous « les bons sujets d'icelui, contre ceux qui, si « ouvertement, ont attenté à la personne de « sa majesté, osé entreprendre l'usurpation de « son royaume, et mis sur le bord d'une ruine

« presque inévitable, tant de pauvre peuple,
« que Dieu, par sa grâce, avait uni et con-
« servé, par tant de siècles, sous les sacrées
« et inviolables lois de cet Etat. . . . .
« . . . . . . Nous convions et adjurons tous
« bons Français, fidèles serviteurs du roi,
« amateurs de leur patrie, et zélateurs des
« bonnes lois, de nous assister et de leurs
« vœux, et de leurs armes et moyens, résolus
« et assurés que Dieu nous bénira, et nous fera
« la grâce, sous l'autorité du roi, de les châ-
« tier selon leur démérite, et ne souffrira plus
« longuement tant de maux impunis, maux
« commis sous faux semblant de bien, sacri-
« léges et impiétés, sous les noms sacrés de
« piété et de justice. . . . .
« . . . .

« Prions ici tous les ordres et états de ce
« royaume, de se représenter devant les yeux
« quel empirement s'est ensuivi et s'ensuivra
« par conséquent de plus en plus en chacun
« d'eux, par la continuation de ces confu-
« sions: ceux du clergé, de considérer la piété
« étouffée dans les armes, le nom de Dieu en
« blasphème, et la religion en mépris, s'ac-
« coutumant un chacun de se jouer du sacré
« nom de foi, lorsqu'il voit que les plus grands

« le prennent pour prétexte des plus exécra-
« bles infidélités qui puissent être ; ceux de la
« noblesse, de remarquer quelle chute a pris
« leur ordre en peu de temps, quand les armes,
« marques ou de la noblesse héréditaire, ou
« loïers de vertu, sont comme traînées dedans
« la fange, mises ès mains d'une populace,
« qui de liberté passera en licence, de licence
« à l'abandon de toute insolence, sans plus
« respecter comme jà on le voit, ni mérites,
« ni qualités; ceux de la justice, quel brigan-
« gandage est entré par la porte du bien pu-
« blic, quand, en la chambre des pairs de ce
« royaume, où les plus grands laissent leur
« épée, par révérence de justice, entre un
« procureur armé, accompagné de vingts ma-
« rauts, porte l'épée à la gorge au parlement
« de France, l'emmène en triomphe, en robes
« rouges, à la Bastille. . .

« . . . . Nous protestons que
« l'ambition ne nous met point aux armes;
« assez avons montré que nous la méprisons;
« assez avons-nous aussi d'honneur d'être ce
« que nous sommes, et l'honneur de cet État
« ne peut périr que nous n'en périssions. Aussi
« peu, et Dieu nous est témoin, nous mène la
« vengeance; nul n'a plus reçu de torts et d'in-

« jures que nous; nul jusqu'ici n'en a moins « poursuivis, et nul ne sera plus libéral de les « donner aux ennemis, s'ils veulent s'amen- « der, en tout cas de la tranquillité, à la paix, « à la France. »

Les affaires du monarque et celles de l'État auraient été rétablies par l'union des deux rois, et par la bonté et la vaillance du roi de Navarre.

On lit dans l'une de ses lettres :

« Je vous écris de Blois, où il y a cinq mois « que l'on me condamnait hérétique et indigne « de succéder à la couronne, et j'en suis, à cette « heure, le principal pilier.

« Si le roi use de diligence, comme j'es- « père, nous verrons bientôt le clocher de « Notre-Dame de Paris (1). »

Mais le fanatisme qui menaçait ces deux princes, frappa Henri III peu de temps après, et éteignit en lui la race des Valois.

(1) Lettre de Henri IV à Corisande d'Audouin.

FIN DE LA NOTICE HISTORIQUE.

PRÉFACE

DE

LA TRAGÉDIE.

Veniam pro laude peto.
OVID.

LE genre d'intérêt, qu'inspirent les sujets dramatiques choisis dans l'histoire ancienne, est presque entièrement épuisé : de nombreux et magnifiques tableaux, tracés par nos plus grands maîtres, causent à la fois notre admiration et notre découragement. Peindre les mêmes mœurs et les mêmes caractères, c'est se condamner à une sorte d'imitation, ou de ressemblance, dont le plus grand mérite consiste en quelques traits heureux, et en quelques nuances habilement saisies et exprimées.

Mais reproduisons sur la scène les grands événemens et les fameuses catastrophes que l'histoire moderne, et surtout nos propres annales, offrent à la méditation poétique! Les rapports intimes de l'action théâtrale avec les lois religieuses, politiques et civiles, avec les mœurs, les usages, même avec les préjugés des spectateurs, nous fourniront à la

fois des tableaux neufs et intéressans, et les moyens d'atteindre plus directement le but d'utilité, que le poète dramatique se propose souvent et doit toujours se proposer.

Dans les beaux siècles de la Grèce, l'art tragique était une sorte de magistrature morale, que le poète exerçait sous l'autorité de la loi et sous l'inspection du magistrat.

Exciter, accroître le respect et l'amour de la religion, de la patrie et du gouvernement; préparer et animer les citoyens à un dévoûment courageux, par la contemplation des exemples célèbres des héros; intéresser l'orgueil de tous les Grecs au maintien et à l'agrandissement de la gloire nationale; graver dans leurs cœurs les nobles sentimens des vertus, et surtout des vertus publiques, tel était l'effet principal que devait produire la tragédie grecque.

Qu'on se figure l'enthousiasme des Athéniens, lorsqu'ils assistaient à la représentation de ces drames nationaux qui, rappelant les titres de gloire de la Grèce, excitaient chaque spectateur à y ajouter encore par son dévoûment et par ses vertus!

Peut-on imaginer une solennité plus digne d'un peuple instruit et sensible, que la repré-

sentation de la tragédie des PERSES, où les Athéniens trouvaient à s'applaudir eux-mêmes, en applaudissant cette noble production du génie d'Eschyle ?

La scène se passe dans le palais de Xerxès; Atossa, mère de ce roi, interroge le chœur:

ATOSSA.

« Où dit-on qu'Athènes est située ?

LE CHOEUR.

« Loin d'ici, vers le couchant de l'astre que « nous adorons.

ATOSSA.

« C'est une ville que mon fils brûle de dé- « truire.

LE CHOEUR.

« La ruine de cette ville le rendrait maître « de toute la Grèce.

ATOSSA.

« Qui les conduit? qui est le maître de leurs armées ?

LE CHOEUR.

« Ils ne sont ni esclaves ni sujets.

ATOSSA.

« Toutes nos armées ont été détruites près
« d'Athènes.

L'OMBRE DE DARIUS.

« Lequel de mes enfans y a donc porté la
« guerre ? Parlez.

ATOSSA.

« L'impétueux Xerxès qui a dépeuplé le
« continent.

L'OMBRE.

« Est-ce par mer ou par terre qu'il a fait
« cette folle entreprise ?

ATOSSA.

« Et par mer et par terre . . . . Xerxès
« lui-même, nous dit-on, sans suite et presque
« seul... s'est cru trop heureux de regagner
« le pont qui joignait les deux continens.

L'OMBRE.

« Sachez donc que mon fils, toujours plein
« d'un vain espoir, a laissé dans la Grèce des
« troupes d'élite. Destinées à engraisser les
« champs des Béotiens, elles sont restées dans

« les plaines qu'arrose l'Asope. C'est là que les « attend le dernier des désastres, digne prix « d'une orgueilleuse et sacrilége audace. Ar- « rivés dans la Grèce, ils n'ont pas craint de « dépouiller les dieux et de brûler leurs tem- « ples ; les autels sont détruits, les statues « arrachées de leur base et brisées en mor- « ceaux. Tant de crimes sont déjà justement « punis et le seront long-temps. L'édifice du « malheur n'est pas à son comble ; il croît « encore, tant s'élève, dans les champs de « Platée, sous le fer des Doriens, un amas « tout sanglant de cadavres : des montagnes « d'ossemens, jusqu'à la troisième génération, « sans parler, diront aux yeux des hommes : « MORTELS, IL NE FAUT POINT S'ÉLEVER AU- « DESSUS DE LA CONDITION HUMAINE ; L'INSO- « LENCE, EN GERMANT, NE PORTE QUE L'ÉPI DU « MALHEUR... Témoins de ces châtimens, « souvenez-vous d'Athènes et de la Grèce ; « qu'aucun de vos rois désormais, peu con- « tent de son sort, ne ruine sa puissance pour « envahir d'autres États. »

Voyez dans l'ŒDIPE A COLONNE la ville d'Athènes, consacrée par la majesté du malheur. Elle a donné asile à Œdipe ; et la cendre de cet illustre fugitif, marqué du sceau

de la fatalité, deviendra une sauve-garde de la gloire d'Athènes.

Les poètes grecs ne craignaient pas de placer, dans leurs drames, les discussions politiques qui tendaient à consacrer et à faire chérir les principes du Gouvernement. Quoique ces discussions ne fussent pas toujours heureusement liées à l'action, les spectateurs accordaient leur indulgence au poète, en faveur du motif qui le dirigeait.

Dans l'acte second de la tragédie des SUPPLIANTES, Euripide en a laissé un exemple remarquable.

Un héraut thébain arrive dans Athènes.

LE HÉRAUT.

« Où est le Roi des Athéniens ?

THÉSÉE.

« Étranger! quelle est ton erreur de chercher un Roi dans ces lieux? Apprends que « cette ville ne dépend point d'un seul homme. « Elle est libre, et le peuple règne d'année en « année. Le riche n'y jouit d'aucune prérogative, et le pauvre y maintient ses droits et « son égalité primitive. »

LE HÉRAUT.

« La ville où je suis né est sous l'empire « d'un seul, et n'est point gouvernée par la « multitude. Un ouvrier qui vit de son travail, « voudrait en vain s'occuper du gouvernement « de la république ;... et quoi de plus cruel, « pour les citoyens vertueux, que de voir les « dignités accumulées sur la tête des méchans « et des gens obscurs et vils, qui séduisent et « entraînent le peuple par leur éloquence ? »

THÉSÉE.

« Quoi de plus funeste qu'un roi? les lois se « taisent en sa présence. Sous l'empire des lois « écrites, le faible, le puissant jouissent égale- « ment du droit de la nature : le dernier des « citoyens ose répondre avec fierté au riche « arrogant qui l'insulte : le bon droit des petits « l'emporte sur l'orgueil des grands : c'est là « qu'est en usage cette formule de la liberté : « QUI A QUELQUE CHOSE A PROPOSER POUR LE BIEN « DE LA RÉPUBLIQUE? Aussi chacun est libre de « faire entendre sa voix ou de garder le silence. « Quoi de plus propre à maintenir l'égalité? « Partout où le peuple est maître, il voit « avec plaisir s'élever de braves et vaillans « citoyens. »

Si nous avions le droit de juger Euripide,

d'après la sévérité de nos règles dramatiques, nous trouverions étrange qu'un hérault thébain, envoyé dans la ville d'Athènes, ignorât la nature de son gouvernement; et nous ne serions pas moins surpris que l'importante discussion, à laquelle est admis ce personnage subalterne, n'ait aucun rapport direct au sujet de la tragédie.

Non seulement les Athéniens pardonnaient à leurs poètes d'amener ainsi sur la scène les discussions politiques, mais ils toléraient quelquefois des fautes plus graves.

Dans l'Electre d'Euripide, le poète fait annoncer qu'Oreste est mort aux jeux Pythiques, bien que du temps d'Oreste ces jeux ne fussent pas encore institués; le poète voulait parler de ces jeux, et les spectateurs aimaient à les entendre célébrer; l'un hasarda, et les autres pardonnèrent l'anachronisme.

Le but politique de la tragédie des Euménides était de rendre le tribunal de l'Aréopage respectable et cher aux Athéniens; pour y réussir, le poète est forcé de blesser les règles du goût et de la vraisemblance: une partie de l'action se passe à Delphes, et l'autre à Athènes; mais ces fautes étaient compensées par les autres avantages du sujet.

Les auteurs qui se consacraient à la tragédie

grecque, sentaient tellement la nécessité de flatter les idées politiques, ou l'orgueil national des spectateurs, que Denys l'Ancien, tyran de Syracuse, qui ambitionnait la gloire littéraire, et qui faisait des tragédies, fut obligé de s'accommoder au goût des Athéniens : il mit, dans l'une de ses pièces, un vers qui, sans doute, n'était pas sorti de son cœur :

L'injustice naquit du pouvoir absolu.

L'auteur qui s'écartait du but moral, que lui indiquaient les institutions publiques, s'exposait à la censure du peuple et des magistrats.

Phynicus ayant choisi, pour sujet de sa tragédie, la Prise de Milet, les Athéniens lui firent un crime d'avoir représenté sur leur théâtre un événement qui n'était pas flatteur pour cette ville qui s'honorait d'être leur colonie, et à la gloire de laquelle ils devaient eux-mêmes prendre un vif intérêt. Le poète fut condamné à une amende de mille drachmes, et il fut défendu de continuer les représentations de sa tragédie.

A la renaissance des lettres, la plupart des nations de l'Europe eurent des théâtres où l'on courait admirer les tableaux informes qui reproduisaient les histoires et les traditions religieuses. Ce genre de composition dramatique

ne s'éloignait point du but de la tragédie grecque.

L'intention pieuse de ceux qui établirent ces représentations scéniques, les vues du gouvernement qui les tolérait, et même les encourageait, étaient évidemment de faire connaître et chérir les traditions religieuses, de maintenir la foi et le respect pour les mystères. Tout un peuple jouissait de ces spectacles, avec autant de ferveur que d'intérêt.

Cette naïveté, cette simplicité qui nous paraissent aujourd'hui si choquantes, ne l'étaient pas alors. Pour juger sainement ces ébauches dramatiques et leur effet moral, il faut considérer les mœurs et l'esprit du temps, comme, pour apprécier plus justement les poëmes d'Homère et les tragédies grecques, il faut remonter aux temps héroïques, c'est-à-dire, à cette époque où la rudesse des mœurs n'avait point encore été adoucie par les progrès de la civilisation.

Quand les Castillans arrivèrent chez les Péruviens, cette nation avait un théâtre. Des drames représentés aux jours des fêtes solennelles, lui offraient le tableau des exploits militaires, des vertus ou des malheurs de ses rois et de ses héros : on croyait ajouter encore à l'illusion, en faisant remplir les rôles par

des jeunes gens d'une haute naissance, et dont la condition se rapprochait le plus de celle des illustres personnages qui embellissaient la scène.

C'est sur le théâtre espagnol que parurent avec le plus d'éclat et de succès ces pièces, dont le but principal était d'inspirer aux spectateurs le respect de leur religion, et l'amour de leur patrie.

Le SIÉGE DE NUMANCE, par Cervantes, est un tableau digne d'être offert à un peuple qu'exaltaient l'orgueil national et le sentiment de sa grandeur.

La première tragédie qui a fondé la gloire de Corneille, le CID, est, pour l'Espagne, une tragédie entièrement historique.

Le théâtre anglais est celui qui a le plus constamment et le plus heureusement profité de l'avantage de donner à la tragédie un caractère national, et d'en faire un monument de gloire, et une leçon de vertu publique.

Shakespear a composé, dans cette intention noble et utile, dix tragédies, où l'on retrouve, avec un vif intérêt, les pensées et les actions des rois d'Angleterre, des illustres et nombreux personnages qui ornèrent leur cour, et qui prirent part aux événemens de leur vie publique ou privée.

Les tragédies historiques doivent être une galerie animée où la poésie ressuscite les vertus et les crimes; où elle rapproche et embellit les détails de l'histoire, sans en altérer la vérité.

Heureux le tragique anglais, s'il n'avait trop souvent cherché d'injustes applaudissemens, en plaçant, dans la bouche de ses personnages, l'expression du mépris et de la calomnie contre une nation rivale de puissance et de gloire, à laquelle il eût été honorable pour lui de ne pas refuser son estime!

Cervantes, Lope de Vega, Calderon, Shakespear et leurs nombreux imitateurs ont agrandi la carrière tracée par les tragiques grecs; ils ont quelquefois mis sur la scène, et dans un seul ouvrage, toute la vie ou le règne entier d'un héros, sans s'inquiéter des invraisemblances que pouvait offrir la distance des lieux ou des temps.

Ce n'est pas d'après nos règles de goût et de convention que nous pouvons juger les tragiques étrangers : s'ils produisent sur les spectateurs l'effet moral, qui doit être le principal objet de leurs compositions, si ces spectateurs y retrouvent les jouissances, les sentimens et les leçons qu'ils sont accoutumés d'y chercher, est-ce à nous de nous montrer plus difficiles et plus sévères?

Le genre purement historique des tragiques grecs eût été trop simple pour notre scène ; le genre purement historique des tragiques modernes eût été trop compliqué : j'ai tâché de réunir l'un et l'autre et de les modifier, en les assujétissant aux règles que notre théâtre s'est imposées depuis long-temps.

J'ai choisi, dans notre histoire, une célèbre et intéressante époque, où des princes, des grands, de fameux personnages pussent être présentés avec toute la fidélité des couleurs et toute la sévérité de la ressemblance que cette histoire fournit ; j'ai voulu offrir une galerie dramatique, où revivraient les principaux personnages de cette époque, occupés d'un grand intérêt commun, d'un débat fameux, dont la sanglante catastrophe a décidé des destins ultérieurs de la France, et j'ai espéré non seulement que je ferais la tragédie nationale, mais que j'essaierais la tragédie de caractère.

Ce qu'avait tenté en prose le président Hénault, dans son drame, intitulé FRANÇOIS II, où sont violées les différentes règles d'unité reçues à notre théâtre, j'ai tâché de l'exécuter en vers, sans m'affranchir d'aucune de ces règles.

Si je n'avais pas eu le dessein, et j'ose dire le courage d'essayer le genre de la tragédie de

caractère, dans toute sa sévérité, il m'eût été peut-être aisé de profiter des combinaisons que le sujet fournissait, et d'obtenir des effets plus dramatiques. Eût-il été difficile de placer le duc de Guise entre les projets de l'ambition et les sentimens de l'amour et de la nature ? Une maîtresse illustre (1) accourut de Paris, pour le sauver de l'assassinat qu'on méditait contre lui ; son jeune fils, le prince de Joinville, était élevé auprès de Médicis : il pouvait figurer comme un ôtage qui eût répondu de la conduite du père. Mais j'ai rejeté toutes ces combinaisons, qui n'appartenaient point au genre de spectacle que je retraçais conformément à l'histoire, et qui ne se rattachaient point au seul grand intérêt que l'événement devait offrir. J'ai rejeté ces combinaisons ; quoique n'exigeant pas une action aussi vaste, elles eussent, par leur variété, servi à la faire ressortir davantage.

Si l'on analyse attentivement la marche de cette tragédie, peut-être trouvera-t-on qu'elle ne manque pas d'action.

Mais je suis loin d'être étonné que des spectateurs éclairés aient d'abord cru que cette action était trop lente, et je puis en donner

(1) La duchesse de Noirmoutiers.

une raison, qui, sans accuser leur goût ni leur jugement, justifiera peut-être la composition de l'ouvrage.

Dans presque tous les autres drames, même politiques, l'amour occupe au moins autant de place que les autres intérêts. Quand le spectateur, par le changement et la variété des moyens, voit le fil de l'action véritable se briser et se renouer, à différentes reprises, il ne trouve pas que cette action languisse, parce qu'il ne reste point sous cette continuité d'impressions ou de sentimens, résultat inévitable d'une action que n'interrompt aucun de ces incidens qui modifient les sentimens et le langage.

Mais dans la tragédie de caractère, et purement historique, si l'auteur renonce aux combinaisons dramatiques, qui, altérant la vérité de ses tableaux, auraient dénaturé le sujet, n'est-il pas convenable que les critiques jugent, avant tout, si chaque personnage, mis en scène, agit et parle de telle manière que leur mémoire et leur goût reconnaissent aisément la fidélité du crayon, et jouissent du plaisir de la ressemblance?

C'est d'après ces principes que j'ai tracé les différens rôles de la tragédie des États de Blois; j'ai voulu que sa représentation fût un tableau exact et complet des intrigues et

des moyens de la ligue, à l'époque de ces États.

J'ai tâché de reproduire les actions et les discours du duc de Guise avec la fidélité la plus scrupuleuse : la catastrophe de sa mort est aussi conforme à l'histoire qu'il est peut-être possible de la représenter sur la scène.

En opposant, l'un à 'autre, deux héros également dignes d'admiration par les nobles vertus qui leur étaient communes et par les brillantes qualités qui leur étaient personnelles, j'ai été dans la nécessité de faire des efforts continuels pour soutenir leur caractère, sans que l'un parût grand aux dépens de l'autre.

Le roi de Navarre, dont le caractère était plus difficile à placer heureusement dans un tableau tragique, avait envoyé au duc de Guise le cartel qui termine la grande scène du troisième acte. La querelle de ce roi avec Sixte-Quint, l'exclusion du trône que le pape et les Etats avaient prononcée contre lui, les moyens de défense qu'il employa contre le pontife et les États, tout a été fourni par nos annales : il a suffi d'en adoucir les traits. La paix qu'il conclut avec le roi de France est également historique ; elle fut signée à Blois. Je n'ai devancé que de trois mois l'époque de cet heureux événement.

L'existence de la faction Caroline, dont Mayenne était le chef, m'a fourni la couleur de son rôle. Il est certain que Mayenne refusa de servir l'ambition de son frère, et fit parvenir au roi des avis qu'il croyait lui devoir, comme fidèle sujet.

Ainsi son opposition aux coupables projets de son frère, qui eût été peut-être une sage combinaison dramatique, devenait forcée, dans un drame qui devait conserver essentiellement la vérité historique.

Le rôle de Bussy le Clerc, ligueur furieux et déterminé, était aussi indiqué par l'histoire. Ce factieux eut l'audace d'arrêter le parlement, et c'est lui que désignait le roi de Navarre, quand il disait : « En la chambre des « pairs de ce royaume, où les plus grands lais- « sent leur épée par révérence, entre un pro- « cureur armé, suivi de vingt marauts, porte « l'épée à la gorge au parlement de France, « l'emmène en triomphe, en robbes rouges, « à la Bastille. »

Le rôle de d'Aineville était indispensable pour compléter le tableau des mœurs et des opinions du temps. Plusieurs historiens attestent que le duc de Guise empêcha toujours que le fanatisme n'immolât le roi de Navarre, comme il avait frappé le prince de Condé.

Perefixe dit expressément : « La ligue. . . .
« n'avait qu'à faire un semblable coup. . . . Le
« duc de Guise avait le cœur si noble et si
« grand, que tandis qu'il vécut, il ne voulut
« jamais souffrir qu'on prît de si détestables
« voies. »

En plaçant, à côté du duc de Guise, Bussy, qui n'obéit que malgré lui, et qui, en servant la faction, cherche, avant tout, son propre intérêt et son avancement, non seulement j'ai eu le dessein de peindre le caractère profond du ligueur, mais j'ai voulu établir un contraste avec le dévoûment franc et desintéressé du brave Crillon, que l'histoire nous présente également fidèle à la monarchie et à la personne de son roi, par les seuls sentimens de l'affection et du devoir.

La scène où le BRAVE DES BRAVES refuse de se charger d'une vengeance illégale contre le duc de Guise, est telle que l'histoire l'a conservée.

Le rôle de Catherine de Médicis a été formé de tous les détails que nos annales fournissent sur son caractère adroit et dissimulé, sur son empressement à négocier et conclure des traités au nom de ses fils, sur son ambition de gouverner. Elle ne fut pas étrangère à la vengeance que le roi prit du duc de Guise ; elle

avait souvent essayé de gagner son gendre, le roi de Navarre ; le dernier conseil qu'elle donna au roi son fils, fut d'accorder à ses sujets la liberté de conscience, et de s'unir étroitement avec ce prince.

Enfin, il n'y a pas jusqu'au soin que j'ai pris de dérober Henri III aux regards des spectateurs, qui ne puisse être justifié par des témoignages historiques. On lit dans la relation de Miron, qu'à cette époque le roi......
« s'adonna à des occupations si faibles et si « éloignées des actions royales, et s'abandonna « à telle nonchalance en la conduite de ses af- « faires, même en un temps où il s'agissait de « la conservation de sa vie et de sa couronne, « qu'il PARAISSAIT A VUE PRESQUE PRIVÉ DE MOU- « VEMENT ET DE SENTIMENT. »

Tels sont les principaux traits du tableau que j'ai voulu exposer ; tels sont les motifs et les principes qui m'ont dirigé dans sa composition.

Je n'ai pas innové ; j'ai tenté de ramener la tragédie à sa première institution, sans m'autoriser des licences que les poètes étrangers des théâtres modernes se sont permises, quand ils ont traité la tragédie purement historique.

Ne serait-il pas à désirer que toutes les grandes époques de notre histoire fussent suc-

cessivement exposées sur la scène, en préférant, en exigeant même, pour première condition, la peinture exacte des mœurs du temps, la ressemblance des personnages et la vérité des faits?

J'avais assez compté sur l'indulgence des spectateurs, pour croire qu'ils n'accueilleraient pas défavorablement cette tentative, d'un genre sévère, il est vrai, mais utile; qui, retraçant les tableaux politiques de notre histoire, excitant des sentimens généreux, inspirant l'amour de la patrie et du monarque, et favorisant les développemens du caractère national, pourrait être traité par des auteurs plus habiles, et offrir quelque heureux dédommagement des autres effets qu'on est habitué de trouver et d'exiger dans nos tragédies.

Mes espérances n'ont pas été trompées, et je me trouve heureux de pouvoir offrir l'hommage d'une juste reconnaissance à ce public éclairé qui, par ses suffrages, a voulu peut-être encourager le genre autant que l'auteur.

FIN DE LA PRÉFACE.

LES

ÉTATS DE BLOIS,

TRAGÉDIE.

PERSONNAGES.	ACTEURS.
CATHERINE DE MÉDICIS, reine de France.	Mlle. RAUCOURT.
HENRI DE BOURBON, roi de Navarre, depuis HENRI IV, roi de France.	MM. LAFOND.
Le DUC DE GUISE, dit le BALAFRÉ.	TALMA.
Le DUC DE MAYENNE, son frère.	COLSON.
Le DUC D'AUMALE.	VALMORE.
Divers GENTILSHOMMES LIGUEURS attachés à Guise.	
CRILLON, dit le BRAVE CRILLON.	BAPTISTE aîné.
BUSSY LE CLERC, gouverneur de la Bastille.	SAINT-PRIX.
D'AINEVILLE. (Ligueurs ou Députés aux États.)	MICHELOT.
MARILLAC. (Ligueurs ou Députés aux États.)	LACAVE.
LOUCHARD. (Ligueurs ou Députés aux États.)	FIRMIN.
AUBRI. (Ligueurs ou Députés aux États.)	DUMILATRE.
PLUSIEURS AUTRES. (Ligueurs ou Députés aux États.)	
LOIGNAC, capitaine des Gardes.	DESMOUSSEAUX.
GARDES, PAGES ET DAMES D'HONNEUR.	

L'action de cette tragédie se passe en décembre 1588.

Le théâtre représente la grande galerie du château.

LES ÉTATS

LES
ÉTATS DE BLOIS.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

LA REINE, CRILLON.

LA REINE.

Oui, Valois à mes soins daigne s'abandonner.
Crillon! c'était à moi de le faire régner:
J'ai porté dignement le sceptre et la couronne,
Dans l'art de gouverner j'ai vieilli sur le trône;
L'Europe avec respect contempla Médicis,
Reine par son époux, reine par ses trois fils:
Tous les quatre ont régné tour à tour; et la France
A vu ses rois changer, et non pas ma puissance.

Quand le Louvre, entouré de périls et d'effroi,
S'indignait de servir de prison à son roi,
Que ne m'approuvait-il? ma vengéance hardie
De Guise eût, d'un seul coup, puni la perfidie;
Le roi n'aurait plus craint de pareils attentats.
Il se fit un devoir d'assembler les Etats.
Qu'attendre des Etats où l'audace et l'intrigue
Ont introduit les chefs, les fauteurs de la ligue?
Fanatiques du culte et de la liberté,
Ils menacent des rois l'antique autorité :
Le plus faible orateur croit que son éloquence
Suffit à réparer les malheurs de la France.
Guise, tramant de loin ses perfides projets,
Dans tous ces députés voit ses futurs sujets,
Commande au peuple, aux grands, aux prélats, même aux princes :
Ses ordres, chaque jour, parcourent les provinces;
Il accorde à son gré les titres, les honneurs;
Nomme des magistrats, change les gouverneurs.
Et que n'ose-t-on pas? Pourvu qu'on s'autorise
Du titre de ligueur ou de l'ordre de Guise,
Au nom de la loi même, on transgresse la loi:
Chacun commande et règne enfin..... hormis le roi.
Tel Français généreux, dont je connais le zèle,
Craindrait, en m'approchant, de se montrer fidèle.
Sous le joug des ligueurs le peuple est abattu :
Le crime ailleurs se cache; ici c'est la vertu.

Combien ces vils ligueurs sont encor plus coupables,
Alors que, violant des droits inviolables,
Au nom de nos sujets, et même en notre nom,
Ils osent rejeter et combattre Bourbon!
De Guise vous jugez la criminelle audace;
Il repousse Bourbon pour monter à sa place,
Et peut-être à la nôtre.... Ah! je ne doute pas
Des coupables desseins de Guise et des Etats;
Mais j'espère aujourd'hui venger le rang suprême.

CRILLON.

Jeune encor, votre fils ceignit un diadème;
La Pologne admira sa gloire et ses succès :
Rappelé pour régner sur le peuple français,
Du royaume adoptif rejetant la couronne,
Français! il vint à nous en s'échappant d'un trône;
Ces braves Polonais l'ont regretté souvent :
Quel honneur pour Valois! il fut pleuré vivant.
S'il n'a pas soutenu cette haute espérance
Que ses premiers succès permettaient à la France,
S'il a même éprouvé des revers éclatans,
Accusons moins Valois que les malheurs des temps.

LA REINE.

Crillon! c'est aujourd'hui que ces malheurs finissent;
Oui, mon fils et Bourbon enfin se réunissent;

On dépose en mes mains le sceptre des Valois,
Et je ferai cesser l'interrègne des lois.
Mon fils depuis long-temps languit, souffre, et sa vie
Echappe aux soins de l'art, aux vœux de la patrie;
La race des Valois s'éteint, meurt avec lui;
Au trône chancelant il reste un seul appui:
C'est le roi de Navarre. On m'apprend qu'il arrive;
Déjà ses étendards flottent sur l'autre rive.
Mon fils, me confiant son auguste pouvoir,
De rappeler Bourbon m'imposa le devoir,
Et je l'ai rappelé: qu'il se hâte; qu'il vienne:
Ce palais, ma demeure, est désormais la sienne.
Bien que Guise l'habite, et quoique sous nos pas
S'étende cette salle où siégent les Etats,
De Bourbon et des siens le zèle et la prudence
Réduiront les Etats et la ligue au silence.
Bientôt disparaîtront ces décrets et ces lois
Qui repoussaient Bourbon du trône des Valois;
Ou, si Guise toujours nous brave et nous offense,
Je tiens levé sur lui le fer de la vengeance.

CRILLON.

Après vos fils, nos lois, les droits sacrés du sang
Assurent à Bourbon l'honneur du premier rang;
Guise en convient lui-même; et, quand sa politique
Soulève les ligueurs contre un prince hérétique,

Il a soin d'annoncer qu'à l'instant où Bourbon,
Du pontife de Rome implorant le pardon,
Enfin abjurera les erreurs des sectaires,
On fera respecter ses droits héréditaires.
Quel piége! Guise alors le rendrait odieux :
Il dirait que ce prince est un ambitieux,
Qui, pour régner, a feint de changer de croyance;
Bourbon, de son parti perdant la confiance,
Abandonné des uns, des autres rejeté,
Serait suspect à tous, et l'aurait mérité.
Combien je le plaignais, quand je voyais la reine
Entre Guise et Bourbon si long-temps incertaine!....

LA REINE.

J'avais alors des fils.... et le sang des Valois
Promettait une race au trône de vos rois.
Les destins de Bourbon m'épouvantaient sans cesse;
Et vous ferai-je enfin l'aveu de ma faiblesse?...
Trop souvent des mortels le regard indiscret,
Voulant de l'avenir dérober le secret,
Aux mystères d'un art, peu digne de croyance,
Demande imprudemment la crainte ou l'espérance.
Lorsqu'un devin fameux arriva dans ma cour,
Chacun courut à lui; je le vis à mon tour.
Mère, reine, j'avais la faiblesse de croire
Que de mes jeunes fils il prédirait la gloire;

Et qu'il annoncerait à ma postérité
Ce tranquille bonheur..... que je n'ai pas goûté.
Tandis que dans les cieux il commençait de lire
Les grands événemens qu'il devait me prédire,
On appelle mes fils : compagnon de leurs jeux,
Le prince de Béarn s'exerçait avec eux ;
Il les suit. A l'instant qu'ils arrivent ensemble,
L'astrologue étonné s'émeut, s'arrête et tremble.
Sur mes fils qu'il observe et sur le jeune Henri
Ramenant tour-à-tour son regard attendri,
Il pâlit .. j'interroge ; il hésite... j'ordonne.
Alors : « Trois de vos fils porteront la couronne,
« Dit-il, et cet enfant après eux sera roi ;
« Oui, c'est leur héritier. » Jugez de mon effroi.
Il poursuit d'un accent de joie et de menace :
« Cher enfant ! je parcours les destins de ta race,
« J'y vois avec transport, j'y vois avec douleur,
« Tout ce qu'ont de plus grand la gloire et le malheur. »
Il se tait. Je frémis ; je sens couler mes larmes ;
Mais bientôt la raison dissipe mes alarmes ;
Je me dis qu'en vain l'homme interroge les cieux :
Toutefois cet enfant me devint odieux.
Quand j'admis de plus près Bourbon dans ma famille,
J'ouvrais enfin mon cœur à l'époux de ma fille ;
J'oubliais l'avenir. Mais, hélas ! Médicis
Est réduite à pleurer le trépas de trois fils.

Un seul me reste..... et lui !.... tout espoir m'abandonne;
Chaque jour mes malheurs le rapprochent du trône.
Il doit régner; qu'il règne et nous donne la paix :
Je sens trop qu'il sera l'idole des Français.
C'en est fait; abaissons les princes de Lorraine :
De Guise toutefois je distingue Mayenne;
Mayenne des ligueurs condamne les excès.

CRILLON.

Lorsqu'il peut, sans péril, jouir de vos bienfaits,
Ira-t-il exposer sa fortune et sa vie,
Pour élever enfin Guise à la tyrannie?
Mayenne est plus prudent, mais plus ambitieux :
S'il se voyait un jour le chef des factieux,
Quoiqu'il blâme parfois et les ligueurs et Guise,
Lui-même poursuivrait leur coupable entreprise.

LA REINE.

Je l'attends. Vous irez au-devant de Bourbon :
C'est un gage d'honneur que d'envoyer Crillon.
Guise! tremble. Aujourd'hui c'est à ton tour de craindre;
Tu nous avais ravi jusqu'au droit de nous plaindre :
Prends pitié de toi-même, et ne nous réduis pas
A la nécessité d'ordonner ton trépas.

CRILLON.

Je vais exécuter vos ordres...., C'est Mayenne.

LA REINE.

Hâtez-vous.

SCÈNE II.

LA REINE, MAYENNE.

MAYENNE.

Je me rends aux ordres de la reine.

LA REINE.

Lorsque le roi cédait au besoin dangereux
D'assembler les États, d'interroger leurs vœux,
Guise nous promettait, vous promettiez vous-même
Qu'il ferait respecter les droits du diadème.
Chaque jour cependant on attente à ces droits,
Et je m'en plains à vous, pour la dernière fois.

MAYENNE.

Permettez que Mayenne exprime sa surprise
D'apprendre qu'aujourd'hui vous vous plaigniez de Guise;

Pour le trône et l'autel mon frère a combattu :
Sa gloire, mieux que moi, répond de sa vertu.
Ne peut-il aspirer, sans être téméraire,
Au pouvoir qu'exerçait notre malheureux père?
Héritiers de sa gloire, autant que de ses droits,
Comme lui, nous vengeons la cause de nos rois.

LA REINE.

Les Etats, les ligueurs, votre frère lui-même
Menaçaient, dès long-temps, l'autorité suprême;
Guise, m'assure-t-on, conspire contre nous.

MAYENNE.

Quoi! sa fidélité....

LA REINE.

Mais en répondez-vous?

MAYENNE.

Vous croyez un vain bruit, quand il nous déshonore?

LA REINE.

Guise n'est pas puni; c'est que je doute encore.

MAYENNE.

Quoique ses ennemis triomphent aujourd'hui,
Je vous réponds de moi, je vous réponds de lui.

LA REINE.

Eh bien! je vous en crois; mais aussi veuillez croire
Que du trône offensé je vengerai la gloire;
Dans nos antiques droits j'espère enfin rentrer :
Dites aux factieux, s'ils osaient se montrer,
Que j'exige une entière et prompte obéissance.
Je saurai rétablir le repos de la France.

SCÈNE III.

MAYENNE seul.

Guise ! que prétends-tu ? Je m'engage avec toi
Contre tes ennemis, mais non contre mon roi.
Il est vrai qu'aujourd'hui peut-être il t'abandonne,
Qu'il livre au Béarnais son cœur et sa couronne.....
N'importe : en tes complots si tu crois m'entraîner,
Au chemin de l'honneur je veux te ramener.
Il vient.

SCÈNE IV.

GUISE, MAYENNE, D'AUMALE, SEIGNEURS FRANÇAIS.

GUISE.

Jeunes guerriers! c'est à notre vaillance
De sauver aujourd'hui les destins de la France.
Que votre noble ardeur brille en chaque soldat,
Comme s'il faisait seul le succès du combat.
Pour un jour de péril que coûte la victoire,
Je vous promets des ans de fortune et de gloire.

à d'Aumale.

Aux indigens, qu'aigrit la guerre ou le malheur,
Prodiguez mes trésors, d'Aumale! et dites-leur
Que c'est de mes bontés un faible témoignage,
Que Guise plus puissant donnerait davantage.

à d'autres.

Déjà la chaire sainte annonce que la foi
Est perdue à jamais, si l'hérétique est roi.
Rendez-vous aux États, et que votre éloquence
Du culte catholique y prenne la défense;
De la ligue et du peuple allez venger les droits.

à d'Aumale.

Ce genre de combats détrône aussi les rois.

à tous.

Amis, souvenez-vous de votre renommée;
Le ciel est outragé, la France est opprimée.
Les princes trop souvent ne sont que des ingrats;
Je ne le fus jamais, je ne le serai pas.

D'Aumale et les guerriers sortent.

SCÈNE V.

GUISE, MAYENNE.

MAYENNE.

De tes desseins profonds instrument volontaire,
Aucun d'eux n'oserait en percer le mystère;
Mais dis-moi; quels sont-ils?

GUISE.

Que me demandes-tu?
Par les vents, par les flots, de tous côtés battu,
Le vaisseau de l'Etat lutte contre l'orage;
Dans ses nombreux périls, si voisins du naufrage,
Chaque hasard nouveau veut de nouveaux moyens;
Eh! comment t'expliquer la route que je tiens?
Interroge les vents, les écueils et l'abîme.

Tu n'étais qu'au berceau, dans le temps où le crime
De son chef glorieux priva notre maison;
Chargé seul des devoirs, des périls d'un grand nom,
Abandonné, proscrit, j'eus pour tout héritage
Le titre du malheur et les droits du courage;
Par mes propres efforts, réduit à m'élever,
J'appris à tout souffrir, j'appris à tout braver :
Ma noble cicatrice est un titre de gloire
Qu'imprima sur mon front le sceau de la victoire;
Ce nom de BALAFRÉ, désormais glorieux,
Distingue avec honneur Guise de ses aïeux;
Et peut-être qu'un jour, des héros de ma race
Il enorgueillira les vertus et l'audace.
Cependant les Français, trop lents à s'indigner
Que leur roi ne voulût, ou ne sût pas régner,
Se liguent pour sauver et le trône et l'Eglise :
Il leur fallait un chef, ils l'ont nommé : c'est Guise.
Hélas! un roi trop faible, indigne de son rang,
Néglige des guerriers qui lui donnent leur sang,
Qui veulent rétablir l'honneur du diadème :
Il le faudrait enfin sauver malgré lui-même.
Nous sauverons la France.

MAYENNE.

Oui; mais as-tu soumis
Tes vœux et ton espoir à ceux de Médicis?

GUISE.

J'ai lu depuis long-temps dans le cœur de la reine,
Et je m'estime assez pour compter sur sa haine :
Sa haine nous vaudra des partisans nombreux;
Bravons son désespoir, il n'est plus dangereux.
Coupable sans remords et cruel sans courage,
Son génie affaibli décline avec son âge;
Elle sent que le sceptre échappe de sa main;
Elle se plaint, gémit, menace, mais en vain.
Un essaim de beautés, qui l'entourent sans cesse,
Des princes et des grands lui soumet la jeunesse :
L'adroite Médicis, disposant tour à tour
Du crédit, des honneurs, et même de l'amour,
Croit ainsi maîtriser la fortune publique :
Mais l'intrigue des cours n'est pas la politique.
Pour juger l'avenir, consultant les devins,
Crédule, elle se fie à leurs prestiges vains :
Absurde aveuglement! Du haut du rang suprême,
Il faut dans l'avenir savoir lire soi-même.
Mayenne! c'est à nous de sauver les Français :
Seconde mes efforts, je réponds du succès.

MAYENNE.

L'exemple et les leçons de notre illustre père
Nous disent hautement ce que nous devons faire.

Tout-puissant et fidèle, il savait à la fois
Domter ses ennemis et protéger ses rois.
Sois plus heureux que lui; sers la cause publique,
Guise! et préserve-toi du poignard hérétique.
Si le Béarnais vient.... Craignons....

GUISE.

Contre Bourbon
Garde-toi d'élever un coupable soupçon:
J'ai de ses sentimens la plus fidèle preuve:
Je connais sa vertu, je l'ai mise à l'épreuve.
Bourbon nous combattra, mais avec loyauté;
Surpassons, s'il se peut, sa générosité.
Je ne puis plus douter qu'une coupable intrigue
Au parti de ce roi n'abandonne la ligue.
Nous sommes menacés, et je m'en applaudis:
Le péril nous permet des moyens plus hardis.
Mettons enfin un terme à la guerre civile,
Tous nos braves ligueurs, Marillac, d'Aineville,
Ce farouche Bussy que redoute la cour,
Pour un grand changement n'attendaient que ce jour.
Si pour la ligue enfin le succès se déclare,
Je veux.....

SCÈNE VI.

LES MÊMES, CRILLON.

CRILLON.

J'ÉTAIS allé vers le roi de Navarre;
Il est entré dans Blois, il monte en ce palais :
Je sais déjà combien il désire la paix.
Guise ! vous permettez que de toute la France
J'exprime devant vous les vœux et l'espérance;
Au nom de la patrie, au nom de vos aïeux,
J'ajoute même au nom de vos faits glorieux,
Respectons des Valois l'héritier magnanime,
Et ne contestons plus son titre légitime :
Votre exemple décide.... Il rendrait en ce jour
Et le bonheur au peuple et la gloire à la cour.

GUISE.

Contre les ennemis de la sainte croyance
L'exemple de Crillon instruisit ma vaillance :
Je ne combats que ceux que Crillon tour à tour
Combattit à Jarnac, à Dreux, à Montcontour.
La paix !.... Bourbon voudra nous la dicter peut-être.
J'ignore ses desseins.... Il les fera connaître.

Dans les périls des cours et dans ceux des combats,
Je ne le cherche point, mais ne l'évite pas.

SCÈNE VII.

CRILLON seul.

Guise! c'en est donc fait, et ton fatal génie
Menace d'opprimer le prince et la patrie!
Que le peuple et les grands fléchissent devant toi;
Il reste des Français fidèles à leur roi.
Ah! que la politique ou le talent de Guise
S'adresse aux courtisans, les tente et les séduise;
Je pense avec orgueil qu'il n'oserait jamais
Proposer à Crillon de servir ses projets.
Ce jour renversera leur coupable imprudence
Le voici le vengeur du trône et de la France!

SCÈNE VIII.

HENRI ROI DE NAVARRE, CRILLON, SUITE.

HENRI.

De cet accueil touchant combien je suis heureux!
Les Français savent donc l'amour que j'ai pour eux.

Crillon! de ces transports l'hommage volontaire
Des efforts d'un bon prince est le plus beau salaire;
Quand du bonheur public son cœur est animé,
Qu'il est flatteur pour lui, qu'il est doux d'être aimé!

CRILLON.

Tout vrai Français vous rend un hommage sincère;
Dans ces jours de malheurs, c'est en vous qu'on espère:
Le citoyen fidèle et le brave guerrier
Qui du trône des lis voit en vous l'héritier.

HENRI.

Ne vois que ton ami dans l'héritier du trône.
J'ai payé cher les droits que ce titre me donne:
On me force à combattre, à vaincre des Français;
Ma gloire désavoue un si triste succès.
Quand pourrons-nous, Crillon, unir notre vaillance,
Pour maintenir l'honneur des armes de la France?
Secondant mes succès nobles et mérités,
Crillon viendrait combattre et vaincre à mes côtés;
Ce que j'aime le plus au jour de ma victoire,
C'est d'avoir mes amis pour compagnons de gloire;
Mais j'ai honte aujourd'hui de me dire vainqueur,
Et le sang des Français crie au fond de mon cœur.
Je me flatte que Guise et son parti coupable
Subiront tôt ou tard leur peine inévitable,

Ou plutôt que, vaincus enfin par mes bienfaits,
Leurs cœurs reconnaissans redeviendront français.

CRILLON.

Guise et ses partisans ne cèdent pas encore,
Toujours plus irrités....

HENRI.

Crois-tu que je l'ignore?
Ma victoire les frappe et ne les soumet pas;
Elle n'est qu'un passage à de nouveaux combats.
De Guise cependant la valeur criminelle,
Au prix du sang français, soutient cette querelle;
Valois à nos malheurs ne prêta que son nom,
Guise seul a proscrit, a combattu Bourbon.
Vainqueur et suppliant, j'ai déposé le glaive;
A mes soumissions on accorde une trève:
Guise seul oserait mettre obstacle à la paix!
S'il veut, je l'associe à de justes projets;
Il est entreprenant, dangereux : j'aime à croire
Qu'il cherche à réparer les erreurs de sa gloire.
Eh bien! que de la paix les pactes solennels
Unissent noblement nos drapeaux fraternels;
Ces glaives qu'ont souillés les discordes civiles,
Consacrés désormais à des combats utiles,

Aux fils de Charles-Quint demanderaient raison,
Et de François premier vengeraient la prison.

Les portes du fond s'ouvrent; Loignac paraît.

CRILLON.

Voyez en Médicis une reine, une mère;
Descendez, s'il le faut, jusques à la prière.

HENRI.

Il s'agit, cher Crillon, du bonheur des Français:
Je m'abaisse sans honte à demander la paix.

FIN DU PREMIER ACTE.

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

BUSSY, MARILLAC, D'AINEVILLE, AUBRI, LOUCHARD, LIGUEURS ET DÉPUTÉS.

D'AINEVILLE.

Est-il vrai que la reine ait tenu ce langage?
Hâtons-nous, cher Bussy! de venger cet outrage.

BUSSY.

Marillac! d'Aineville! et vous tous, chers ligueurs,
Je juge quel courroux fermente dans vos cœurs.
A cet indigne accueil devais-je ici m'attendre?
Le roi souffre, dit-on, et ne peut nous entendre.
Lorsqu'au nom des Etats, nous venons vers le roi
Réclamer les droits saints du culte et de la foi,
La reine avec fierté répond qu'elle prépare
La paix entre son fils et le roi de Navarre!

Croyez-moi, renversons cette perfide cour;.....
Je connais nos moyens, il suffira d'un jour.
Mais osons tout tenter. Je vous ai fait connaître
Comment de ce palais on peut se rendre maître;
Nous l'avons parcouru; nous avons vu de près
Les postes importans et les détours secrets:
Valois habite ici; là, le roi de Navarre;
La salle du conseil les joint et les sépare:
Médicis est plus loin: que Bourbon et Valois
Habitent un palais pour la dernière fois.

D'AINEVILLE.

Je suis prêt à mourir pour défendre l'Eglise,
Mais je n'entreprends rien sans les ordres de Guise.

MARILLAC.

Guise est chef de la ligue, et ce digne héros
Saura de l'hérétique étouffer les complots;
Guise est pieux et brave...... il vengera la France.

A Bussy.

Je périrais pour lui...... Tu gardes le silence?
Honorons les héros qui sauvent leur pays.

BUSSY.

Je les honore assez, quand je leur obéis.

Guise fait mon espoir..... et mon inquiétude :
Sa gloire est l'instrument de notre servitude.
Par de brillans exploits, par de pompeux discours,
Le vulgaire est séduit et le sera toujours ;
Mais nous, plus prévoyans, surtout plus politiques,
Envisageons la fin des discordes publiques.
Je crains un grand succès autant qu'un grand revers,
Et les vainqueurs souvent ne gagnent que des fers.
Guise, élevé par nous à la toute-puissance,
N'estimera de nous que notre obéissance ;
Si Bourbon, si Valois lui pardonnent jamais,
Notre sang deviendra le gage de leur paix.
A des succès plus sûrs, amis, osons prétendre :
Je saurais vous parler, si vous saviez m'entendre.

D'AINEVILLE.

Parlez, expliquez-vous.

BUSSY.

Avez-vous quelquefois
Réfléchi sur le titre et le pouvoir des rois ?
Quand les décrets du peuple ou de Dieu s'accomplissent,
Quand les titres des rois ou leurs races finissent,
Pourquoi, me suis-je dit, garder la royauté ?
De pensée en pensée, enfin j'ai souhaité

Qu'un jour, sur les débris du pouvoir monarchique,
S'élevât une grande et forte république.

D'AINEVILLE.

Laissons les novateurs s'affranchir à la fois
Et du joug du pontife et de celui des rois :
O ciel ! Je vois déjà l'anarchie insolente
Sur la France lever sa faux toujours sanglante ;
Rien n'est plus respecté ; vertu, gloire, ni rang :
Chaque débris du trône est la part d'un tyran.
On n'a plus qu'à choisir du malheur ou du crime,
Et même l'oppresseur à son tour est victime.
C'est ainsi qu'en croyant reconquérir ses droits,
Tout un peuple est puni du malheur de ses rois.
Faut-il vous répéter la maxime de Guise ?
« Un seul chef dans l'Etat, un seul chef dans l'Eglise. »

MARILLAC.

Voulez-vous rabaisser les nobles et les grands?

AUBRI.

Voulez-vous abolir les titres et les rangs?

BUSSY.

Je vous entends. Voilà quel est votre courage ?
Peut-être nos neveux oseront davantage.

Menacés par Bourbon, Médicis et Valois,
Bornons-nous en ce jour à défendre nos droits.

D'AINEVILLE.

Défendons avant tout la cause de l'Eglise;
Méritons qu'aujourd'hui le ciel nous favorise.
La prière, le jeûne et l'encens solennel,
Pour la ligue armeront le bras de l'éternel.
Moi-même, qui me voue à des vertus austères,
Quand je porte aux autels mes ferventes prières,
Je pense de Dieu même entendre enfin la voix:
« Frappe, immole Bourbon; frappe, immole Valois. »

BUSSY.

A d'Aineville.

Ami, chacun de nous, selon son propre zèle,
Vengera notre sainte et terrible querelle.

Aux autres.

Allez, disposez-vous à seconder Bussy;
Guise a voulu me voir, et je l'attends ici.

SCÈNE II.

BUSSY seul.

GUISE régnera donc ! Je frémis, je m'indigne :
Les ligueurs céderont, mais que Guise en soit digne.
Eprouvons-le. Feignons qu'on les menace tous;
Il se perd, s'il hésite à périr avec nous :
S'il se dévoue, il faut que le sceptre.... Il s'avance:
Sa réponse fera les destins de la France.
Je lirai dans son cœur.

SCÈNE III.

GUISE, BUSSY.

GUISE.

CHER Bussy! dès ce jour,
Le culte catholique est proscrit sans retour,
Si, par de prompts efforts, notre heureuse vaillance
Ne punit des deux rois la coupable alliance:
J'appelle autour de moi les fidèles Français,
Et j'ai compté sur vous: vos ligueurs sont-ils prêts?

Avez-vous avec l'or distribué les armes?
Répondez.

BUSSY.

Je ne puis qu'exprimer mes alarmes.
Les ligueurs sont partout menacés du trépas;
Aux piéges de la cour ils n'échapperont pas.
Mais nous saurons mourir, sans avouer que Guise
Dirigeait en secret cette grande entreprise;
Guise n'est pas du moins compromis avec nous.

GUISE.

Je l'ai dit. Je m'expose avec vous et pour vous.

BUSSY.

Laissez-nous périr seuls. Les héros de la France
Mourront en vous léguant le droit de leur vengeance;
Désignés aux poignards, nous restons sans espoir.

GUISE.

Il en reste toujours à qui veut en avoir.
Votre chef, votre chef, parlez, n'est-ce pas Guise?
Méprisez cette cour, comme je la méprise.
De nos braves ligueurs quel que soit le danger,
En tous lieux, en tout temps, je veux le partager;
De mon vrai dévoûment vous pourrez vous convaincre:
Soyez prêts à combattre, et je suis prêt à vaincre.

BUSSY.

Au-devant du péril on nous verra courir:
Mais peut-on toujours vaincre?

GUISE.

On peut toujours mourir;
Et vous aurez du moins mon exemple.

BUSSY.

O cher Guise!
Jouissez d'un aveu que vous doit ma franchise;
Pardonnez si Bussy, prudemment indiscret,
Eprouve votre cœur, en sonde le secret.
Vous tenez dans vos mains les rênes de l'empire;
A vos desseins hardis tout sert et tout conspire;
Peuple, guerriers, ligueurs, nous n'espérons qu'en vous.

GUISE.

Téméraire!....

BUSSY.

Mais quoi! d'où vient votre courroux?

GUISE.

Si cette épreuve avait ébranlé mon courage,
Votre mort expiait ma honte et cet outrage.

Rien n'arrêtait ce glaive et ce bras indignés;
Quoi! vous n'avez pas craint d'éprouver..... ?

BUSSY.

Pardonnez.

GUISE.

Téméraire!

BUSSY.

Mon zèle imprudent, je l'avoue.

GUISE.

Il regarde s'il n'est aperçu de personne, et tend la main à Bussy.

Bussy!... je vous pardonne.

BUSSY.

Et moi, je me dévoue.
Disposez de nous tous, de nos bras, de nos cœurs:
Ordonnez la victoire, et nous serons vainqueurs.
Parlez, nous le serons. Une foule hardie,
Portant de tous côtés la mort et l'incendie,
Vous vengera soudain de tous vos ennemis;
S'armant d'un fer sacré, tout lui sera permis:
Désignez à nos coups les plus nobles victimes.

GUISE.

M'éprouvez-vous encore, en proposant des crimes?

Triomphons noblement, méritons nos succès.
Qu'aux devoirs de l'honneur on ne manque jamais.
Je dis plus; dans le choc sans doute inévitable,
Qui doit mettre à nos pieds un parti redoutable,
Epargnons avec soin des malheurs superflus,
Et faisons pardonner notre gloire aux vaincus;
Ne déshonorons pas notre cause.

BUSSY, à part.

Il m'étonne.

GUISE.

Bussy! soyons Français.

BUSSY, à part et indigné.

Il est digne du trône.

GUISE.

A l'instant où la cour annoncera la paix,
Attendez mon signal.

BUSSY.

Soyez sûr du succès.
Mayenne approuve-t-il cette haute entreprise?
Il importe aux ligueurs qu'il se montre avec Guise;
Je crains.....

GUISE.

Par vos soupçons craignez de l'outrager;
Mayenne aura sa part de gloire et de danger.

SCÈNE IV.

GUISE seul.

O ligueurs insolens !... Quel est le sort de Guise?
Il fait cause commune avec ceux qu'il méprise;
Et le malheur des temps le réduit à s'armer
Contre ceux que son cœur n'a cessé d'estimer!
Contre Bourbon... Il veut me voir... Je dois l'entendre.
Nos cœurs s'étaient liés dès l'âge le plus tendre.

SCÈNE V.

HENRI, GUISE.

HENRI.

ENTRÉ dans ce palais, il n'eût tenu qu'à moi
De conclure et signer ma paix avec le roi;
Mais j'ai voulu vous voir : permettez que je pense
Que vous avez aussi désiré ma présence.
Guise ! après des combats et surtout des succès,
Peut-être ai-je le droit de proposer la paix.
Vous connaissez nos maux : est-ce à moi de vous dire
Que la France l'attend, que mon cœur la désire?

Par différens partis tour à tour opprimé,
C'est toujours à regret que je me suis armé :
Ma conduite souvent a dû vous en convaincre.
Français ! j'étais réduit au malheur de vous vaincre !
Si vous avez souffert de l'horreur des combats,
Plaignez votre vainqueur et ne l'accusez pas.

GUISE.

Guise vous rend justice ; et si, parfois, vos armes
Coûtèrent aux Français et du sang et des larmes,
Je dois faire l'aveu que vos nobles vertus
Ont souvent consolé le malheur des vaincus,
Et qu'au jour de Coutras vous avez eu la gloire
D'expier envers eux les torts de la victoire.

HENRI.

Traitant mes ennemis en généreux vainqueur,
Le bien que je faisais retournait à mon cœur.
Quand de ses propres mains la France se déchire,
Qu'est-ce que la victoire ? Oserais-je le dire ?
Elle est souvent un crime et toujours un malheur.
La patrie a le droit d'armer notre valeur,
Mais ne commande pas ces fureurs sanguinaires ;
Les chefs sont ennemis, mais les soldats sont frères.
Guise ! donnons enfin le signal de la paix,
Et nous serons heureux du bonheur des Français.

GUISE.

Il ne tiendra qu'à vous, si vos vœux sont sincères :
Prouvez-le, en retournant au culte de vos pères.
Les Etats de la France ont droit de l'exiger :
D'un culte différent ils craignent le danger.
Abjurez votre erreur; le peuple vous l'ordonne,
Et les droits de l'autel sont avant ceux du trône.

HENRI.

Ce peuple était Français avant d'être chrétien.
Quand pour un nouveau culte on rejeta l'ancien,
Quel mortel eut le droit de dire à son semblable :
« Asservis ta pensée, ou péris en coupable! »
Cher Guise! tolérance et pour vous et pour nous.

GUISE.

C'est le cri du plus faible.

HENRI.

Et c'est le droit de tous.
Qu'osez-vous décider? Un seul ruisseau sépare
Les confins de la France et ceux de la Navarre :
Ce que vous nommez crime, erreur, de ce côté,
Pour nous, sur l'autre bord, est vertu, vérité.
Gloire au roi des Français, dont l'auguste prudence,
Faisant aux pieds du trône asseoir la tolérance,

Etablissant pour tous un pacte fraternel,
Les verrait du même œil que les voit l'Eternel!

GUISE.

Ce temps est encor loin. Notre croyance antique
Se rattache et se lie au pouvoir monarchique;
Elle soutient le trône; et, vouloir la changer,
C'est mettre le monarque et le peuple en danger.
S'agit-il entre nous de maintenir en France
Le droit de la raison et de la tolérance?
Nos lois aux novateurs ne l'ont pas refusé,
Ils en jouissaient tous, tous en ont abusé.
C'est peu de réformer la foi de leurs ancêtres;
Ils brisent nos autels, ils proscrivent nos prêtres:
Du fanatisme ardent tels sont les tristes fruits,
Et nous le détruirons pour n'être pas détruits.

HENRI.

Ma promesse envers vous serait-elle suspecte?

GUISE.

On répond d'un parti, mais non pas d'une secte.
Un hérétique, assis au trône des Valois,
De notre culte en vain protégerait les droits.
Aux cris des novateurs vous céderiez vous-même:
Et, si vous arrivez un jour au rang suprême,

Fussiez-vous tout-puissant, chéri, victorieux,
Il faudra professer la foi de vos aïeux.
Jusqu'alors je consacre et ma gloire et ma vie
A servir contre vous l'autel et la patrie :
Jusqu'alors entre nous ni trèves ni traités.

HENRI.

Eh bien! nous combattrons.

GUISE.

Combattons.

Il va sortir.

HENRI.

Ecoutez :
Unis dès notre enfance, un noble apprentissage
Nous exerçait ensemble aux vertus, au courage;
Une amitié sincère embellissait nos jours.
L'avez-vous oublié? Je m'en souviens toujours.
J'ignore quel destin l'avenir me prépare;
Mais s'il se déclarait pour le roi de Navarre,
Guise, souvenez-vous que, Français et vainqueur,
La vengeance jamais n'entrera dans mon cœur.

GUISE.

Moi, je n'ai pas l'orgueil de renoncer d'avance
Aux droits de ma victoire, aux droits de ma vengeance;

De votre inimitié je brave le danger :
Qui m'offre le pardon fait plus que se venger.
Moi l'accepter! Bourbon a l'orgueil de le croire!
Ma mort précéderait sa dernière victoire.
Je veux vivre, combattre et mourir en soldat :
Vainqueur, j'offre la paix, et vaincu, le combat.
Dans mes divers succès, vous obtiendrez l'estime
Que je dois, que j'accorde au prince magnanime;
Mais, quelqu'estime enfin que je sente pour vous,
Jamais vous ne verrez un Guise à vos genoux.

HENRI.

Peut-être.... En attendant que je vous y réduise,
On ne me verra point reculer devant Guise.
Que ne paraissiez-vous aux plaines de Coutras?
Vous avez loin de moi choisi d'autres combats.
Malgré votre valeur brillante, audacieuse,
La mienne n'eût pas craint Guise plus que Joyeuse;
Il m'a fallu venir vous chercher à la cour.
Qu'entre nous tout finisse avant la fin du jour :
Valois est offensé, je prendrai sa défense;
Oui, que les ennemis du trône et de la France,
Que tous les factieux s'arment : je les attends.

Il sort.

SCÈNE VI.

GUISE seul.

J'ÉTAIS près d'arrêter ses discours insultans;
Je me suis contenu..... La prudence l'ordonne :

Avec ironie.

Sa voix semblait tomber de la hauteur du trône.

SCÈNE VII.

GUISE, D'AUMALE.

D'AUMALE.

Du monarque espagnol l'adroit ambassadeur
Approuve nos projets, les sert avec ardeur.
L'or qu'il livre en nos mains acquitte ses promesses :
Les guerriers, les ligueurs ont reçu vos largesses.
Contre le Béarnais, les Etats indignés
N'espèrent plus qu'en vous : un mot, et vous régnez.

GUISE.

Cher d'Aumale! écoutez; c'est à votre prudence
De connaître le prix de cette confidence.

Changeant de caractère et de ton tour à tour,
Soumis devant l'Eglise et fier devant la cour,
Affable avec le peuple, ardent avec la ligue,
J'ai conduit tous les fils de cette vaste intrigue.
Vous-même l'avez dit : je n'ai plus qu'à vouloir,
Et j'obtiens des Etats un absolu pouvoir :
Mais leur suffrage seul ne pourrait pas suffire
Pour me livrer la France et m'assurer l'empire.
Guise, au lieu d'être roi, serait chef d'un parti :
A ce parti, d'ailleurs sans cesse assujetti,
Sans cesse il me faudrait le flatter, ou le craindre ;
Et, si je dédaignais enfin de me contraindre,
Ce peuple, qui croirait que je tiens tout de lui,
Me ravirait demain ce qu'il m'offre aujourd'hui.
Et ces rois, alliés, ou rivaux de la France,
Qui n'admettent de droits que ceux de la naissance,
Croyez-vous que mon titre en serait approuvé,
Si par ce seul moyen je m'étais élevé ?
Il faut, pour mes desseins, que le chef de l'Eglise,
Par son pieux suffrage, ajoute aux droits de Guise ;
Que Médicis, Valois, déshéritant Bourbon,
M'acceptent auprès d'eux, pour régner en leur nom.
De Rome, en ma faveur, la promesse est certaine ;
Il s'agit d'entraîner le monarque et la reine :
J'en connais le moyen.... Cependant Médicis,
Sans cesse se plaçant entre nous et son fils,

Le cache à tous les yeux, règne seule, et publie
Que le roi touche presque aux bornes de la vie;
S'il ne vient pas à nous, peut-être qu'aujourd'hui,
De succès en succès, nous irons jusqu'à lui.
Mais vous, qu'à chaque instant votre zèle m'instruise
De tout ce que la cour dit, ou pense de Guise;
Que cette cour me blâme, ou m'accuse, ayez soin
De paraître toujours impassible témoin :
De la reine surtout recherchez la présence;
Epiez ses discours, devinez son silence :
Que rien ne laisse en vous soupçonner nos projets.
Parlez peu, jugez tout et n'écrivez jamais.

FIN DU SECOND ACTE.

ACTE III.

SCÈNE PREMIÈRE.

HENRI, CRILLON.

HENRI.

Brave Crillon ! combien ton illustre suffrage,
En ce jour de péril, enhardit mon courage !
Il n'est que ce moyen de sauver les Français :
J'affronterai la mort pour assurer la paix.
Guise n'y veut-il pas souscrire ? Je l'appelle
'A décider nous seuls cette longue querelle :
Sous mon glaive vainqueur, s'il succombe aujourd'hui,
Tous les partis, la ligue expirent avec lui ;
Si Guise est triomphant, j'aurai donné ma vie
Pour délivrer le trône et venger la patrie :
Ah ! que mes ennemis ne jugent-ils mon cœur !
Ils me pardonneraient de vouloir leur bonheur.
Fallait-il que le ciel rapprochât la distance
Qui m'éloignait jadis du trône de la France ?
Fier de me consacrer au sort des Béarnais,
Mon enfance auprès d'eux s'exerçait aux bienfaits :

Honorant leurs vertus, leurs mœurs hospitalières,
Le fils des rois heurtait aux portes des chaumières;
Convive inattendu, mais toujours souhaité,
Je savourais le pain de la frugalité.
Le bonheur des sujets eût satisfait ma gloire,
Un surnom populaire eût transmis ma mémoire.
Peut-être aurait-on dit un jour à nos neveux :
« Son règne eut peu d'éclat, son peuple fut heureux. »

CRILLON.

Le ciel a protégé les destins de la France;
Il a pour son salut armé votre vaillance :
Souvent, quand de nos maux il veut finir le cours,
Il prépare un bon roi qu'il cache loin des cours.
Lorsque vous règnerez....

HENRI.

Si je règne, j'espère
De tous mes ennemis désarmer la colère :
Tu crois que vainement je serais généreux?
Eh bien! qu'ils soient ingrats, pourvu qu'ils soient heureux.

CRILLON.

Cédez à votre cœur. Oui, sire, je me flatte
Que la France envers vous ne sera point ingrate.
La reine en cet instant vient publier la paix :
Puissent tous les partis accepter vos bienfaits!

SCÈNE II.

LA REINE, HENRI, CRILLON, GUISE, MAYENNE, COURTISANS, etc.

LA REINE.

FRANÇAIS! plus d'une fois mon zèle et ma prudence
Ont relevé l'espoir et le sort de la France;
Plus d'une fois mes fils m'ont daigné confier
La gloire et le bonheur de la pacifier;
La main de Médicis, désarmant la victoire,
A signé des traités dont s'honore l'histoire.
Que ne puis-je en ce jour, rapprochant tous les cœurs,
Oublier et vous faire oublier nos malheurs!
Mettons enfin un terme aux troubles de la France:
La vengeance toujours appelle la vengeance;
Mais vainqueurs ou vaincus, vous avez à souffrir,
Et venger vos malheurs, ce n'est pas les guérir.
Nous nous disons chrétiens, prouvons que nous le sommes.
Quoi! pour honorer Dieu, l'on proscrirait les hommes!
O! fanatisme affreux!... J'ai vu des deux côtés
Lever, vers l'Eternel, des bras ensanglantés!
Bourbon a déposé les armes. Je pardonne,
Et mon fils reconnaît l'héritier de son trône.
La loi du sang lui donne un titre révéré;
Six cents ans, trente rois l'ont rendu plus sacré.

Les Etats, nous vivans, règlent notre héritage!
Ce n'est pas sur Valois que tombe un tel outrage;
C'est sur le peuple entier, qui prouva tant de fois
Son zèle et son amour pour le sang de ses rois.
Au vœu des réformés le monarque propice
De leur culte rival permettra l'exercice :
Laissons à Dieu le soin de juger les mortels
Qui de l'antique foi désertent les autels.
Mais du culte nouveau les ardens prosélytes
Seront tous contenus dans les bornes prescrites;
Notre devoir exige, et mon serment promet
De mettre un juste frein à leur zèle indiscret.
Français! soyez heureux; je cède, j'abandonne
Tout ce que nous permet la dignité du trône,
Et je ne pense pas qu'aucun de nos sujets
Se déclare rebelle aux pactes de la paix.

GUISE.

Si, montrer pour la foi son courage et son zèle,
C'est, devant cette cour, se déclarer rebelle,
Je crains de le paraître à votre majesté :
En lui parlant, je parle à la postérité.
Je n'expliquerai point quelle coupable intrigue
Menace d'opprimer les Etats et la ligue;
Je ne vous dirai point que votre nom sacré
Scella de l'union le pacte révéré;

Que c'est faire à vous-même une cruelle injure,
De croire qu'en signant votre main fut parjure;
L'union sainte venge et protége à la fois
Les droits de nos autels, les titres de nos rois:
Sans la ligue, déjà le culte et la croyance
En Etats différens partageraient la France;
La ligue, avec ardeur s'armant de toute part,
Elève autour du trône un fidèle rempart;
Et, sauvant l'unité de la foi, j'ose dire
Qu'elle seule a sauvé l'unité de l'empire.
Sans respect pour son rang, sans égard pour son nom,
Les Etats, il est vrai, déshéritent Bourbon:
Est-ce des rois français briser la chaîne antique?
Il n'est plus de leur sang, puisqu'il est hérétique:
Quand Rome l'a jugé, le chef de ses aïeux,
Saint-Louis inspirait Rome du haut des cieux.
Bourbon seul se condamne, et c'est lui qui méprise
Et le vœu des Français et la loi de l'Eglise.

HENRI.

Un pontife, insultant à mes augustes droits,
Ose rayer mon nom de la liste des rois!
Sixte est trop éclairé pour être fanatique:
Mais de mes ennemis il sert la politique,
Et la foudre sacrée a tonné contre moi:
Quand on est sans remords, on l'entend sans effroi.

Sixte bientôt a craint que le même courage
Qui, jusqu'au Vatican repoussant cet outrage,
Attachait ma réponse aux murs de son palais,
Ne voulût et n'osât l'atteindre de plus près.
Il promet de se taire. Eh quoi donc ! sa puissance
Commanderait aux rois le culte ou la croyance?
Se vouer tout entier au bonheur des sujets,
Gouverner par les lois, les mœurs et les bienfaits,
Rendre à tous une égale, une prompte justice,
Mériter que parfois le pauvre nous bénisse,
C'est l'encens le plus pur, le plus religieux
Que les rois de la terre offrent au roi des cieux.
Chacun juge à son tour le pontife de Rome:
S'il frappe, s'il proscrit, c'est l'ouvrage de l'homme;
S'il use saintement de son pouvoir sacré,
Nous pouvons croire alors que Dieu l'ait inspiré.
Enfin mes ennemis ont vu l'Europe entière
Blâmer de Sixte-Quint la politique altière;
D'un succès aussi juste irrités contre moi,
Ils suscitent alors un fantôme de loi;
Ils répandent partout que le peuple lui-même
Repousse hautement mes droits au diadème.
Je reconnais du peuple et respecte la voix;
Son vœu libre et sacré fit le titre des rois;
Ce titre précéda celui de la naissance :
Mais puis-je regarder, comme vœu de la France,

Des suffrages contraints, séduits ou soudoyés
Que la force a prescrits, que l'or a mendiés?
Osera-t-on nier que les chefs de la ligue
Partout ont semé l'or, la menace, l'intrigue?
Quelques dominateurs ne suffisent-ils pas
Pour imposer le joug au reste des Etats?
Que font ces députés? Tous trahissent la France;
Ceux-ci, par leurs discours; ceux-là, par leur silence;
Et, moins dignes de haine encor que de mépris,
Ils proscrivent souvent de peur d'être proscrits.
Tel parle liberté, nous insulte et nous brave,
Qui n'est, dans son parti, que le premier esclave;
Souvent, par un terrible et rapide retour,
Le héros de la veille est le tyran du jour.
Enfin la foule entière, oppresseurs ou victimes,
N'ont à délibérer que sur le choix des crimes.
Voilà donc les Etats qui jugent contre moi!
J'attends que la victoire ait proclamé leur loi.
Je dois tous mes dangers à l'orgueil d'un seul homme;
Il m'entend. En secret chacun de vous le nomme.
Il est simple sujet, et je suis déjà roi.
Le respect lui défend de s'armer contre moi.
Je descends jusqu'à lui. Mon glaive et mon courage
Lui demandent raison de son superbe outrage;
Du simple chevalier je réclame les droits.
Oui, que tous les partis se taisent à la fois;

Que de l'heure et du lieu votre ordre nous instruise;
J'attends mon ennemi; cet ennemi..... C'est Guise.

GUISE, à la Reine.

Guise !.... permettez-moi.

LA REINE, à Guise.

Votre audace prétend.....

GUISE.

Ah ! daignez avant tout m'écouter un instant.
J'accepte le combat; non que je m'abandonne
A l'orgueil de braver un héritier du trône.
Sur ses droits ce n'est pas le temps de disputer;
Je deviens son égal, quand il m'ose insulter.
J'accepte le combat, mais je jure d'avance
Que, vainqueur, je m'exile à jamais de la France:
Et j'espère du moins qu'aux yeux des vrais Français,
Cet exil généreux m'absoudra du succès.
Au combat!

HENRI.

Au combat! oui la reine autorise.....

LA REINE.

A Henri. A Guise.

Je ne le permets pas. Je le défends à Guise.

GUISE.

Quoi ! vous me condamnez.....

LA REINE.

Au silence, au respect :
Guise, de jour en jour, devenait plus suspect;
On l'accusait partout des troubles de la France :
Il nous avoue enfin sa désobéissance.
Guise ! promettez-vous de respecter la paix,
Vous, qui devez l'exemple au reste des sujets !
Du refus des Etats je vous rends responsable :
Craignez que votre roi ne vous traite en coupable.
Des ligueurs insolens murmurent contre nous;
Je le sais. Leurs complots retomberont sur vous.
Quand le peuple indiscret ou se plaint, ou menace,
Vous seul vous excitez sa dangereuse audace.

GUISE.

Qui ! moi, l'exciter ! moi !... Si j'en avais besoin,
La cour, depuis long-temps, m'eût épargné ce soin.
Ce peuple que toujours vous affectez de craindre,
A tort de menacer, mais a droit de se plaindre.

Et, sans doute, il le peut sans manquer au respect.
Mais tout est odieux, mais tout devient suspect
A ceux qui n'ont plus l'art de gouverner l'empire :
Qui parle est factieux, et qui se tait conspire.
Trahir notre foi sainte, est-ce donner la paix !
Et doit-on s'étonner que tout digne Français,
Pour l'intérêt des cieux, pieusement rebelle,
Vrai soldat de la foi, se soit armé pour elle ?
On pourrait de ce peuple apaiser le courroux ;
Et puisque vous craignez....

LA REINE.

Je ne crains que pour vous.
Je vous offre pourtant un asile de gloire.
De l'empire français souillant le territoire,
Un voisin dangereux a cru qu'en ce moment
Ses armes nous pourraient braver impunément.
Oui, le duc de Savoie insulte nos frontières.
Guise ! vous guiderez nos phalanges guerrières ;
Paraissez, et qu'il fuie ; et, par de tels exploits,
Montrez-vous le vengeur du monarque et des lois.

GUISE.

Sous un prétexte adroit colorant ma disgrâce,
C'est enfin d'un exil que le roi me menace.
S'il faut vous obéir, je saurai dès demain
Reprendre des combats le glorieux chemin.

16

Peut-être cette cour, qui m'exile à l'armée,
Me permettra d'atteindre à quelque renommée.
Pourtant, si mon absence alarme les Etats,
J'espère que le roi ne m'accusera pas.
On dit qu'en ces instans, la volonté publique
Sur de grands intérêts se consulte et s'explique;
Il faut que les Etats délibèrent; je vais
Les exhorter au calme, et surtout à la paix.
Mais, s'ils m'osent blâmer de mon obéissance,
Si ce départ surtout leur paraît une offense,
S'ils menacent enfin, quand ils sont menacés,
Souvenez-vous du moins que vous les y forcez.

LA REINE.

Forçons-les d'obéir. La paix est proclamée;
Donnez l'exemple au peuple, aux Etats, à l'armée.
Si vous me réduisez au besoin de punir,
Nul égard, nul danger ne peut me retenir.
Aux Etats assemblés j'exige que vous-même
Vous fassiez respecter ma volonté suprême.
Ce jour vous suffira; profitez de ce jour,
Ou demain vous pourriez n'être plus à la cour.

SCÈNE III.

GUISE, MAYENNE.

GUISE.

Au-delà de ta cour, il reste encor la France.
Enfin ils m'ont armé du droit de la vengeance!

MAYENNE.

J'approuve ton courroux, je dois le partager:
Mais, Guise, ce n'est pas l'instant de te venger!
Dissimulons encor; ne brave pas la reine:
Redoutons à la fois sa puissance et sa haine.

GUISE.

Crois-tu que les Français restent indifférens?

MAYENNE.

Je vois de grands périls...

GUISE.

Il m'en faut de plus grands.
Eh! pensons moins à moi qu'aux malheurs de la France:
Je veux de son salut ennoblir ma vengeance.

MAYENNE.

Et quel heureux moyen?

GUISE.

Le plus hardi de tous.
Les guerriers, les ligueurs, les Etats sont pour nous.
Les prêtres, tout le peuple espèrent de mon zèle;
Que dis-je? ont droit d'attendre un dévoûment fidèle.
Et quel sera, dis-moi, leur sort, si j'obéis?
Tous me reprocheraient de les avoir trahis.
Je n'obéirai point. La cour avait d'avance
Concerté contre moi ses moyens de vengeance.
Mais, pour lui résister, je hasarderai tout.
Réussissons, Mayenne, et le succès m'absout.
Puis-je compter sur toi?

MAYENNE.

Que prétend ton audace?

GUISE.

Ah! sois-en digne et monte à la seconde place.

MAYENNE.

Guise! je t'ai compris: espéras-tu jamais
Que ton frère servît tes coupables projets?
Tant qu'un roi légitime a le titre suprême,
Si ton front ravisseur souille le diadème,
Fidèle à mes devoirs, comment te pardonner
Le malheur du succès, l'opprobre de régner?

Régner! Espères-tu le triomphe du crime?
De tes propres desseins crains d'être la victime.
En menaçant le trône, en trahissant Valois,
Ne te places-tu pas hors du secours des lois?
Et si, du désespoir empruntant l'énergie,
Il frappe d'un seul coup tes projets et ta vie;
S'il n'a que ce moyen de vivre et de régner,
Quel Français, qui de nous l'oserait condamner?

GUISE.

Ecoute, et juge-moi. J'ai consacré ma vie
A ma religion ainsi qu'à ma patrie.
Je respectais le trône, en méprisant le roi;
Mais lorsque les poignards sont levés contre moi,
Est-ce à nous d'empêcher qu'un peuple ne reprenne
Et ne donne à son gré la grandeur souveraine?
Quand, flétris par des maux trop long-temps endurés,
Les Etats ont besoin d'être régénérés,
Un heureux changement de gloire et de personnes
Rajeunit à la fois les peuples et les trônes :
Notre histoire en fournit des exemples fameux.
Valois oublîrait-il que l'un de ses aïeux
Obtint, du vœu du peuple, un sceptre héréditaire
Qu'on retira des mains d'un monarque vulgaire?
Faut-il sauver l'Etat? magistrat, ou guerrier,
Je prends le dernier rang, j'accepte le premier.

Silence de Mayenne.

Et ne joindras-tu pas ton audace à la mienne?
Tu ne me réponds rien?.... Vous hésitez, Mayenne?
De mes destins futurs seriez-vous donc jaloux!
Je saurai triompher sans vous, et malgré vous.
Mayenne m'est connu. Son orgueilleuse audace
Ne se contente point de la seconde place;
Si la première un jour se présentait pour lui,
Il tenterait alors ce qu'il blâme aujourd'hui.
Le malheur des Français exige un prompt remède:
Nomme un plus digne chef; nomme-le, je lui cède.

MAYENNE.

Ne cède qu'à ton roi; mais cède-lui.... Tu dois
L'exemple de défendre et de venger Valois.
C'est ton devoir sacré; c'est le mien, et j'espère
Le remplir envers tous, même contre mon frère.

GUISE.

M'oseras-tu combattre?

MAYENNE.

Et m'y forceras-tu?

GUISE.

Tu me trahis!

MAYENNE.

C'est toi qui trahis la vertu.

GUISE.

Si le peuple m'accorde un suffrage unanime.....

MAYENNE.

Le peuple entier sera complice de ton crime.

GUISE.

Si le pontife saint m'appelle au premier rang.....

MAYENNE.

C'est avilir le trône, et ton crime est plus grand.
Quoi! jusques à ce point l'ambition t'égare;
La couronne serait soumise à la tiare?
Guise! ne vois-tu pas ta honte? J'en frémis.

GUISE.

Ainsi donc à jamais ennemis?

MAYENNE.

Ennemis.

Il se retire, et revenant vers Guise:

Si Guise a des succès, je brave sa colère;
Si Guise a des revers, qu'il compte sur son frère.

SCÈNE IV.

GUISE seul.

Quoi ! Mayenne ! il m'oppose un prétendu devoir !
Obstacles et revers, j'avais cru tout prévoir ;
J'étais loin de penser qu'un pareil adversaire.....
Un seul qui m'abandonne.... un seul, et c'est mon frère !
N'importe.. nul revers ne m'arrêta jamais.
Souvent mes grands périls ont fait mes grands succès.
Mais comment réparer l'absence de Mayenne ?
Que diront les ligueurs ? Et s'il instruit la reine....

SCÈNE V.

GUISE, D'AUMALE, BUSSY, MARILLAC D'AINEVILLE.

BUSSY.

Est-il vrai ! des ligueurs le chef est outragé ?
Et le chef des ligueurs n'est pas encor vengé !...

MARILLAC.

Vous nous quittez ! on dit que la reine l'ordonne ?

D'AINEVILLE.

Et la cause des cieux !... quoi !... Guise l'abandonne ?

D'AUMALE.

Les Etats, les guerriers demandent, comme nous,
Le signal de combattre et de vaincre pour vous.

BUSSY.

Tous jurent de venger la patrie et l'Eglise.

D'AINEVILLE.

Par le ciel.

D'AUMALE.

Par l'honneur.

BUSSY.

Par le peuple.

MARILLAC.

Par Guise:

BUSSY.

Parlez; notre fureur servira vos projets.

GUISE.

De l'audace, toujours; de la fureur, jamais.

Je me rends aux Etats. Prenons avec prudence
Les moyens de venger et l'Eglise et la France;
Un éclat indiscret nous serait trop fatal.
Je sais que les ligueurs demandent le signal;
Je dois vous le donner, mais vous devez l'attendre.
Gardez-vous de rien dire, ou de rien entreprendre.
Contenez votre ardeur. Il est trop important
Que moi seul je désigne et les lieux et l'instant.

SCÈNE VI.

BUSSY, MARILLAC, LIGUEURS.

BUSSY.

Guise exige de nous une lente prudence!
Connaît-il des ligueurs la juste impatience?
On dirait qu'avec nous il craint de s'engager;
Il veut choisir l'instant et le lieu du danger.
Eclatons; c'est le jour, l'instant de la vengeance.
Eh! s'agit-il de Guise? Il s'agit de la France.

MARILLAC.

Mais vous n'ignorez pas que la France aujourd'hui
Ne désire et n'attend son salut que de lui.

Je vous ai révélé qu'on menace sa vie;
On croit, en l'immolant, immoler la patrie.
Amis, autour de lui courons tous nous ranger;
Ah! sauvons ce héros.

BUSSY, à part.

J'aime mieux le venger.

FIN DU TROISIÈME ACTE.

ACTE IV.

SCÈNE PREMIÈRE.

BUSSY, MARILLAC, AUBRI, LOUCHARD, AUTRES.

BUSSY.

Quoi! lorsque des Etats le décret unanime
De ce traité fatal a dénoncé le crime,
La reine espère encor, par l'appât des bienfaits,
Attirer les ligueurs sous le joug de la paix!
Ainsi l'or corrupteur marchande notre zèle!
Ce n'est pas l'or qui rend un serviteur fidèle.
Nous avons rejeté ses coupables présens :
Elle croyait traiter avec des courtisans!
N'en parlons plus.... Tandis que vous veniez m'attendre,
Les ligueurs près de moi s'empressaient de se rendre.
A peine réunis, chacun d'eux a prêté
Le serment de vengeance et de fidélité.
Ma main saisit alors une torche enflammée;
J'en foule sous mes pieds la flamme et la fumée;

Je m'écriais, et tous répétaient à la fois :
« Le ciel éteigne ainsi la race des Valois.
Que j'aime à contempler l'approche de l'orage!
Je sens, à son murmure, agrandir mon courage.

LOUCHARD.

Mais sommes-nous bien sûrs de chaque député?
Que pensent-ils? Bussy nous doit la vérité.
Les prêtres?

BUSSY.

Orgueilleux d'humilier le trône,
Ils prêchent les décrets que dicta la Sorbonne.

AUBRI.

Et les nobles?

BUSSY.

Lassés d'éprouver les mépris
D'une cour où de vils et lâches favoris
N'ont pas même l'orgueil de régner pour leur maître,
Ils servent nos projets.... plus qu'il ne faut peut-être.
Que des ligueurs, feignant de préférer la paix,
Retournent vers la reine, acceptent ses bienfaits,
Dans le camp ennemi, transfuges redoutables,
Parlant de faux complots, servent les véritables;
Nous, tandis que Bourbon, Valois et Médicis,
Dans le choix des moyens sont encore indécis,

Pour détourner leur haine et tromper leur vengeance,
Nous feindrons entre nous la mésintelligence.
Et vous, en ces instans, au peuple mutiné
Parlez d'un changement prochain et fortuné :
Plaignant le sort du peuple et les maux de l'Eglise,
Nommez Guise. Chacun écoute au nom de Guise :
Célébrez hardiment ses bienfaits, sa bonté,
Ses exploits, ses projets, sa popularité.
On s'émeut, on s'agite, on s'exalte, on s'enflamme,
Et pour libérateur enfin on le proclame.
Moi, qui veille de près, et veille assidûment,
Je m'empare aussitôt de ce grand mouvement.

MARILLAC.

A l'instant du danger que devient d'Aineville?
Il n'est point parmi nous.

BUSSY.

Son absence est utile.
D'Aineville est au temple, où son zèle pieux
Suscite des vengeurs à la cause des cieux;
Il a vu par mon ordre un ligueur respectable,
De tout prince hérétique ennemi redoutable.
D'Aineville peut-être.... il est de ces projets
Que doit seul révéler l'éclat de leurs succès.

Bussy pense profondément.

Amis! voici l'instant qu'attendait mon courage :
Si le parti contraire avait quelque avantage,
Si, malgré nos efforts, vous trouviez cependant
Du peuple et des ligueurs le zèle moins ardent,
Pour ranimer ce zèle, il reste une mesure
Terrible, j'en conviens, mais nécessaire et sûre.
Savez-vous étouffer le cri de la pitié?
Pouvez-vous oublier les droits de l'amitié?
Il est un grand moyen de servir notre cause,
Et tout affreux qu'il est Bussy vous le propose.
Choisissons un ligueur justement révéré,
De l'amitié de Guise en public honoré,
Et qui du peuple entier ait obtenu l'estime:
D'un poignard inconnu qu'il périsse victime;
Que soudain aux regards du peuple épouvanté,
On offre avec fureur ce corps ensanglanté;
Qu'on accuse la cour et son parti coupable
De commencer ainsi leur vengeance implacable.
A de vains orateurs faut-il avoir recours?
L'éloquence du sang, voilà nos seuls discours.
La foule, maudissant ce spectacle funeste,
S'arme, court au palais.... Je me tais sur le reste.
Mais quoi! vous hésitez! dois-je vous désigner
Celui que vos poignards craignent d'assassiner?
Si je fais à ce prix triompher notre cause,
Qu'on immole Bussy.

LOUCHARD.

Que dites-vous?

BUSSY.

Qu'on l'ose.
S'il peut se dévouer au succès du parti,
Quel fidèle ligueur s'est jamais démenti?
Un vrai ligueur, qui voit sa mort même ordonnée,
La reçoit, sans pâlir, comme il l'aurait donnée.
J'offre, pour nos succès, ma vie ou mon trépas.

LOUCHARD.

Bussy nous est trop cher......

AUBRI.

Nous ne souffrirons pas....

BUSSY.

Du moins, dans les périls, que nul de vous n'oublie
Que Bussy vous offrait de dévouer sa vie;
En tous temps, en tous lieux reconnaissez la voix
D'un ligueur qui mourrait pour assurer vos droits.

MARILLAC.

Du mot de rallîment que Bussy nous instruise.

BUSSY.

Le peuple et Guise, allez.

MARILLAC.

Sortons. Le peuple et Guise.

SCÈNE II.

BUSSY, AUBRI.

BUSSY.

Eclatons; hâtons-nous; Guise diffère encor!
Il prodigue aux ligueurs et les armes et l'or;
Mais il retient leur zèle; et, quand la cour l'offense,
Soit adresse perfide, ou timide prudence,
Au lieu de se venger sans crainte et sans détour,
Il demande aux Etats des égards pour la cour.
Il ne fuit pas Bourbon, il approche la reine;
Au milieu des ligueurs on ne voit plus Mayenne.
Quel est donc le secret de Guise? Que songer?

AUBRI.

Un crime le menace; il est en grand danger,
Et s'il périt....

BUSSY.

Je plains un guerrier magnanime,
Mais ne refusons pas le profit de ce crime.
Peut-être dès demain nous aurions hérité
De quelque heureux débris de son autorité.
Pourquoi nous alarmer?

SCÈNE III.

LES MÊMES, GUISE, GENTILSHOMMES, LIGUEURS.

GUISE.

D'EGMONT et Longueville,
Emparez-vous soudain des portes de la ville.
Les guerriers, dans ces murs, n'obéissent qu'à moi.
Résistez, s'il le faut, même aux ordres du roi.
Contenez l'ennemi sur les bords de la Loire,
Brissac, de vos succès dépendra ma victoire.

Les gentilshommes et les ligueurs sortent de différens côtés.

SCÈNE IV.

GUISE, BUSSY.

GUISE.

Des messages, surpris par mes agens secrets,
De Bourbon et des siens nous livrent les projets.
Mornai, Rosni, deux chefs de l'armée ennemie,
Amenaient à Bourbon une troupe choisie;
Ils espéraient bientôt occuper ce palais.
J'ai tout prévu.

BUSSY.

Voilà ce qu'ils nomment la paix!

GUISE.

Retournez aux Etats, et qu'un décret publie
Que toute l'assemblée y reste réunie,
Jusqu'à ce que la France et le ciel outragés
Des périls de ce jour soient pleinement vengés.

BUSSY.

S'il faut qu'un coup terrible assure la victoire,
Je prendrai le péril, et Guise aura la gloire.

SCÈNE V.

GUISE, D'AUMALE.

D'AUMALE.

Le peuple, les guerriers, les ligueurs sont armés,
Du plus beau dévoûment ils sont tous animés :
En silence on attend le signal de l'audace,
Mais on sent que déjà ce silence menace.

GUISE.

Tantôt, devant l'autel, humblement prosterné,
Du peuple qui priait j'étais environné.
Cher d'Aumale! on eût dit que l'assemblée entière
Entre le ciel et moi partageait sa prière.

D'AUMALE.

On ira bien plus loin que vous n'auriez osé :
Qu'une étincelle éclate, et tout est embrasé.

GUISE.

Il faut que l'épouvante et le péril extrême
Livrent entre nos mains le monarque lui-même;
Il a voulu me voir. Sombre, triste, souffrant,
Déposant devant moi la fierté de son rang,

A peine il s'est permis quelques timides plaintes :
Ses ordres décélaient sa faiblesse et ses craintes.
Je le juge et le vois prêt à s'abandonner
A qui l'affranchira du fardeau de régner.
Tandis que de Brissac l'adresse et le courage
Aux soldats de Bourbon disputent le passage,
Déchaînons les ligueurs : que le trouble, l'effroi,
Les clameurs, les dangers, environnent le roi.
Que le peuple irrité l'accuse avec furie
De trahir nos autels, le trône, la patrie.
A travers le tumulte et le péril, j'accours.
Du monarque tremblant je protége les jours.
Il faudra, pour calmer la fureur populaire,
Que sur ces grands dangers le conseil délibère.
Il n'est, vous le savez, composé que de grands,
Presque tous nos amis, la plupart nos parens :
Je siége au milieu d'eux ; vous y siégez vous-même ;
Ce conseil me choisit médiateur suprême :
Et bientôt..... je parviens au but de mes projets.

D'AUMALE.

Non, je ne doute pas du plus heureux succès ;
Croyez-vous que Bussy soumette son audace ?
Tour à tour il ordonne, il condamne, il menace ;
Quand Bussy parle, il faut se taire devant lui.
Dois-je souffrir encor ?....

GUISE.

Seulement aujourd'hui.
Demain tous ces Bussy, tous ceux qui lui ressemblent,
Retombent à leur rang : je les connais; qu'ils tremblent.
Mais leur zèle fougueux nous sert en ce moment;
Il est de mes desseins un utile instrument:
Donnez donc le signal que les ligueurs attendent;
Qu'autour de ce palais, en foule ils se répandent;
Qu'à chaque instant la cour craigne un plus grand danger:
Mais, en les excitant, sachez les diriger.

SCÈNE VI.

GUISE, D'AUMALE, D'AINEVILLE.

D'AINEVILLE.

Digne chef des ligueurs, j'étais dans le saint temple
Quand de la piété vous y donniez l'exemple.
Je vous entretiendrai d'un dessein important.

GUISE.

A d'Aineville. A D'Aumale.

D'Aineville, parlez. Vous, allez à l'instant.....

SCÈNE VII.

GUISE, D'AINEVILLE.

D'AINEVILLE.

Pour faire triompher notre cause et vos armes,
J'offrais au Tout-Puissant ma prière et mes larmes.
Affligé, tourmenté de pieuses terreurs,
Je faisais humblement l'aveu de mes erreurs
Devant ce tribunal, refuge redoutable,
Où l'homme, en s'accusant, cesse d'être coupable.
À peine le pardon est descendu sur moi,
Que, dévouant ma vie à notre sainte foi,
J'ai senti le besoin d'expier par mon zèle
De mes tristes erreurs la honte criminelle.
On dit que vous portez un glaive précieux,
Un glaive redouté, qu'au nom même des cieux,
Le pontife romain daigna donner à Guise,
A Guise, défenseur et vengeur de l'Eglise.....

GUISE.

Oui, le voilà. Toujours je le porte avec moi,
Vous y lirez ces mots : Au vengeur de la foi.

D'AINEVILLE.

Et ce glaive est oisif! Lorsqu'elle est outragée,
La foi sainte, par vous, attend d'être vengée!

GUISE.

Que me demandez-vous? Et faut-il que ma voix
Vous fasse le récit de mes propres exploits?

D'AINEVILLE.

Qui ne les connaît pas et qui ne les admire!
Mais un ligueur pieux ne cesse de me dire
Qu'à ce précieux glaive il ne suffisait pas
De briller quelquefois au milieu des combats,
Ah! confiez ce glaive à mon bras, à mon zèle :
La voix de Dieu me parle.... Oui, son ordre m'appelle,
Dieu m'anime d'un saint et terrible courroux;
Je ne résiste plus.....

GUISE.

Et que prétendez-vous?

D'AINEVILLE.

Réparer d'un seul coup les misères publiques,
Frapper, exterminer le chef des hérétiques,
Votre ennemi, le mien, celui de tous, ce roi
Persécuteur cruel du culte et de la foi.
Faites-le moi connaître : avec cette arme sainte,
Le ciel me guidera sans péril et sans crainte.
Jugez de mon succès par mon pieux transport;
Oui, dites un seul mot, et l'hérétique est mort.

GUISE.

Avez-vous confié ce projet?

D'AINEVILLE.

A personne.
Seul je veux des martyrs mériter la couronne;
Je frapperai le prince, et fier de le frapper,
Croyez-vous que, vainqueur, je cherche à m'échapper?
Non, je m'offre aussitôt aux coups de la vengeance;
Je périrai martyr devant toute la France :
De souffrir, de mourir je suis trop glorieux;
Mon corps est à la terre, et mon âme est aux cieux.
Donnez cette arme sainte.

GUISE, *tirant son épée.*

Il faut que je vous dise
Que nul mortel jamais n'a pris l'arme de Guise,
Et que j'avais pensé que, tant que je vivrais,
Nul mortel, quel qu'il fût, n'y toucherait jamais.
Je l'eusse refusée au guerrier magnanime :

Il remet son épée dans le fourreau.

Jugez si je l'accorde à l'artisan du crime..
Un semblable forfait est horrible à mes yeux.
Vous dites vous armer pour la cause des cieux!

Moi qui, toute ma vie, ai combattu pour elle,
Je plains de votre erreur l'audace criminelle.

D'AINEVILLE.

A l'ennemi de Dieu faut-il donc pardonner?

GUISE.

Dieu permet de combattre et non d'assassiner.

D'AINEVILLE.

Vous épargnez Bourbon! quelle erreur est la vôtre?
Quand sa religion....

GUISE.

Mais nous, suivons la nôtre.

D'AINEVILLE.

Elle arme quelquefois nos mains d'un fer sacré.
Le Vatican jadis n'a-t-il pas célébré
Cette nuit de terreur, cette nuit de vengeance
Où d'un sang réprouvé nous purgeâmes la France?
Guise était parmi nous, je marchais avec lui.
Quoi! la vertu d'alors est un crime aujourd'hui!

GUISE.

Je n'avais que vingt ans. Le meurtre de mon père
Peut-être autorisait ma haine et ma colère.

Charles-Neuf commandait; et tous, chefs et soldats,
Obéissaient à l'ordre et ne le jugeaient pas.
Si j'eusse alors réglé le sort de la patrie,
Sans doute on eût frappé cette race ennemie;
Mais Guise, d'un vrai roi conservant les vertus,
Sans en proscrire aucun, les eût tous combattus;
Et c'est ce que j'ai fait, quand mes droits, quand mon âge
M'ont permis d'exercer librement mon courage.
De tous ceux qui du roi servirent le courroux,
Guise, plus qu'aucun autre, aurait droit d'être absous;
Aux glaives dégouttans de vengeance et de crimes,
Mon palais déroba plus de mille victimes.
C'est pour avoir senti la honte et le remord,
Que toujours de Bourbon j'empêcherai la mort.
Nuit affreuse et coupable! ah! si de notre histoire
Mon sang eût effacé ton horrible mémoire,
J'eusse donné mon sang et j'eusse racheté
La honte des Français dans la postérité.
D'Aineville! cherchez un succès légitime;
Il faut venger la foi, mais la venger sans crime.
D'Aineville! abjurez un projet malheureux:
Un autre vous conduit; vous êtes généreux.
Avec moi, près de moi marchez à la victoire;
Je vous sauve du crime et vous offre la gloire.

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, HENRI.

HENRI.

Guise ! quand je désire encore de vous voir,
J'acquitte de l'honneur le sévère devoir.
L'honneur rapproche ceux que la guerre sépare :
Qu'il réunisse Guise et le roi de Navarre.
Voici l'instant fatal. Je pense en frémissant
Que nous souillons nos mains de sang ; et de quel sang !
De parens et d'amis et de compagnons d'armes :
Le plus brillant succès nous coûtera des larmes.
Au retour des combats souvent je me suis dit :
« L'herbe des champs renaît, l'arbuste reverdit ;
« Mais le jeune Français, que moissonne le glaive,
« Du sommeil de la mort jamais ne se relève. »
Vous avez vos amis, vos parens avec vous ;
Mais quoi ! tous les Français sont des parens pour nous.
Ah ! si j'avais l'espoir que mon sang, que ma vie
Rachèteraient enfin le sort de la patrie,
Que je serais heureux et fier de les donner !....

GUISE, à d'Aineville.

Le voilà ! voulez-vous toujours l'assassiner ?

HENRI.

Ne vous abusez pas. En vain à mon armée
Vos ordres tiendraient-ils cette ville fermée.
A mes nombreux guerriers pouvez-vous résister?
Le succès est douteux : craignez de le tenter.
La paix est devenue une loi solennelle;
Vous ne pouvez combattre et vaincre qu'en rebelle.
Il est encore temps de souscrire la paix :
Faut-il un sacrifice? ah! Guise! je le fais.
Des dogmes opposés qu'importent les systèmes?
Le culte est différent, les vertus sont les mêmes :
Que Guise auprès de nous soit heureux et puissant;
A quel prix, en un mot, épargnez-vous le sang?

GUISE.

Le sang! j'ai commencé par épargner le vôtre.

HENRI.

Nous sommes menacés sans doute l'un et l'autre.
Ces jours ne sont que trop féconds en attentats.

GUISE.

Un mortel égaré voulait votre trépas.

HENRI.

Guise a su mes périls, je n'ai plus rien à craindre.

Ce n'est pas un Français?.... je serais trop à plaindre.
Dieu juste! se peut-il que d'aveugles mortels
Pensent ainsi venger ta gloire et tes autels!
C'est du fond des enfers que monte la Vengeance,
Et c'est du haut des cieux que descend la Clémence.

GUISE, à d'Aineville.

Eh bien! prétendez-vous encor l'assassiner?
Vous me refuseriez, si j'osais l'ordonner.

D'AINEVILLE, à part.

Quel tourment!

HENRI.

Guise! heureux si ma reconnaissance
Rend un frère à mon cœur, un héros à la France!
Proposez un traité.

GUISE.

Je ne trahirai pas
L'espoir, les vœux, les droits du peuple et des Etats:
Vous êtes déclaré l'ennemi de l'Eglise;
Jugez donc quels devoirs parlent au cœur de Guise.
Ma loyauté ne doit rien changer entre nous:
Vous eussiez fait pour moi ce que j'ai fait pour vous.
Je vous quitte.

HENRI.

Adieu, Guise.

GUISE.

Adieu.

Guise fait quelques pas pour se retirer, s'arrête tout à coup, regarde d'Aineville, et l'emmène avec lui.

HENRI.

Pardonne, ô France!
Pardonne mon estime et ma reconnaissance.
Fameux par les talens, la vaillance et l'honneur,
S'il fut né sur le trône, il eût fait ton bonheur:
Mais son ambition funeste et redoutable....
Peut-on être à la fois si grand et si coupable?

SCÈNE IX.

HENRI, LOIGNAC, GUERRIERS.

LOIGNAC.

Sire, de votre camp on nous transmet l'avis
Que par tous vos guerriers vos ordres sont suivis
Rosni, Mornai bientôt traverseront la Loire;
Avec eux dans ces murs entrera la victoire.
Cependant les ligueurs s'arment de toute part
Peut-être vos secours arriveront trop tard.
Tout présente l'horreur de la guerre civile;
Devant un tel danger le roi paraît tranquille.
Par son ordre, Crillon veille sur ce palais;

Le reste vous regarde, et nos guerriers sont prêts :
De Français qu'enhardit votre nom et leur zèle,
Vous voyez devant vous une troupe fidèle.

HENRI.

O généreux Français ! vous attendez de moi
L'exemple de défendre et sauver votre roi.
Marchons, braves guerriers, marchons, je vous devance;
Le mot d'ordre sera pour nous : HONNEUR ET FRANCE.

FIN DU QUATRIÈME ACTE.

ACTE V.

SCÈNE PREMIÈRE.

LA REINE, DAMES D'HONNEUR.

LA REINE.

Où cacher ma douleur, mon trouble et mon effroi!...
Dans une heure mon fils peut-être n'est plus roi.
Nous espérons en vain que Bourbon nous secoure.
Il combat; mais le nombre accable la bravoure:
Guise paraît partout, dans la ville, aux Etats,
Au milieu des ligueurs, au milieu des soldats;
D'autant plus dangereux qu'il feint avec adresse
D'apaiser les fureurs qu'il attise sans cesse.
Autour de ce palais, il range ses guerriers;
Peut-être il croit déjà nous tenir prisonniers.
Cependant je lui fais des périls qu'il ignore.
Guise! crains tes succès, Médicis vit encore.

L'art de dissimuler m'a réussi souvent.
Rentre dans ce palais... tu n'en sors plus vivant.
Quels que soient nos malheurs, j'aurai vengé d'avance
Mes jours, ceux de mon fils, et le trône et la France.

SCÈNE II.

LA REINE, LOIGNAC.

LA REINE.

Avez-vous averti les grands à qui la loi
Donne droit de siéger dans le conseil du roi?
Je veux que le conseil s'assemble à l'instant même.

LOIGNAC.

Tous connaissent du roi la volonté suprême;
Empressés d'obéir, plusieurs en cet instant
S'avancent informés que le roi les attend.

LA REINE.

Vous-même vous avez porté mon ordre à Guise:
Guise n'a-t-il montré ni doute ni surprise?
Enfin rien de sa part n'a-t-il paru suspect?
Dites.

LOIGNAC.

Il a reçu cet ordre avec respect.
Au milieu des périls qui consternent la ville;
Lui seul montre, ou du moins affecte un air tranquille:
Il semblait devant moi contenir les soldats;
Soudain des envoyés du peuple et des États
Sont venus annoncer qu'on attend sa présence,
Pour rendre des décrets qui sauveront la France.
On délibère, et j'ai de trop justes soupçons.....

LA REINE.

On délibère. Eh bien! faisons mieux. Agissons;
Est-il dans le palais une troupe fidèle
Qui, pour sauver son roi, joignît l'audace au zèle?

LOIGNAC.

Il est quelques guerriers qui se croiraient heureux...

LA REINE.

Allez. Assurez-vous qu'on peut compter sur eux.
Qu'ils soient prêts.

Loignac sort.

SCÈNE III.

LA REINE, CRILLON.

CRILLON.

De Bourbon la rapide vaillance
Des ligueurs révoltés réprimait l'insolence:
Du temple tout-à-coup un signal est parti.
Du haut du temple saint l'airain a retenti;
Au lieu de la prière il sonne le carnage :
La chaire a proclamé le mensonge et l'outrage.
Les ligueurs, les soldats, le peuple furieux,
Pensent que le trépas leur ouvrirait les cieux.
Mêlant les cris de guerre aux prières publiques,
Ils agitent dans l'air leurs glaives fanatiques.
Tous ces séditieux marchent vers ce palais,
Pour faire des Etats accomplir les décrets.
Ce que vous apprendrez peut-être sans surprise,
Le cri des révoltés était : LE PEUPLE ET GUISE !
On menace à-la-fois vos jours et votre rang.

LA REINE.

Nous ne fûmes jamais dans un péril si grand.

CRILLON.

Quels ordres donnez-vous ? Disposez de ce glaive;
Je ne souffrirai point que le crime s'achève.
Nommez-moi des périls, ou laissez-m'en le choix;
Je veux combattre, vaincre, ou mourir pour mes rois.
Si, dans ce grand danger, le ciel nous abandonne,
S'il faut s'ensevelir sous les débris du trône,
Permettez que du moins je meure en combattant.

LA REINE.

Cher Crillon! le conseil se rassemble à l'instant,
Guise doit y venir. J'ai presque l'assurance
De mettre enfin un terme aux malheurs de la France.

CRILLON.

Quoi! se fier à Guise! ô ciel! y pensez-vous?

LA REINE.

Crillon! vous vous trompez. Guise se fie à nous:
Notre péril est grand: le sien l'est davantage.
Il faut qu'un coup hardi venge un pareil outrage.
J'étais auprès du roi. J'ai dû le prévenir
Qu'il faut céder le sceptre à Guise.... ou le punir.
Effrayé du péril, enfin il m'autorise

A prendre les moyens qui doivent punir Guise,
Crillon ! il a compté sur vous.

CRILLON.

Il a raison
De compter sur le zèle et le bras de Crillon.

LA REINE.

C'est à vous de sauver le prince et la patrie.

CRILLON.

Parlez; exigez tout, et je me sacrifie.

LA REINE.

Du chef des factieux le roi veut le trépas.

CRILLON.

Je vous l'ai déjà dit, Crillon n'hésite pas.

LA REINE.

Mais comment frapper Guise... à moins de le surprendre....
Crillon !..., vous m'entendez.

CRILLON.

Je crains de vous entendre.

LA REINE.

L'instant presse. Arrêtons d'horribles attentats :
Crillon ! le roi lui-même a choisi votre bras.

CRILLON.

Quand je reçus l'honneur de la chevalerie,
Le roi me dit : « Sers Dieu, ton prince, ta patrie;
« Sois fidèle à l'honneur... » et j'en fis le serment.
Chaque jour j'ai rempli ce saint engagement :
J'en atteste mon roi, les braves et la France.
Confiez à Crillon une noble vengeance,
C'est en guerrier français que je venge mon roi:
Si ma vie est à lui, mon honneur est à moi.

SCÈNE IV.

CRILLON, LA REINE, LOIGNAC.

LOIGNAC.

Sur le seuil du palais la garde resserrée
A peine aux factieux en dispute l'entrée :
On n'entend que ces mots : « Ni Valois, ni Bourbon ! »
Le danger est pressant.

LA REINE.

Allez, allez, Crillon !

CRILLON.

Vous ouvrez un champ libre à la noble vaillance,
Ah ! comptez sur mon zèle et mon obéissance;
Les factieux seront repoussés et vaincus.
S'ils viennent jusqu'à vous, dites : « Crillon n'est plus. »

SCÈNE V.

LA REINE, LOIGNAC.

LA REINE.

Qu'une garde fidèle autour de nous remplace
Celle qui des ligueurs favorisait l'audace.
Faites ce changement sans retard et sans bruit;
Mais surtout évitez que Guise en soit instruit.
Je l'attends au conseil : lorsque, selon l'usage,
Les armes des guerriers borderont son passage,
Que Guise au milieu d'eux tout-à-coup enfermé,
Demeure au même instant captif et désarmé.
Guise résistera : malheur à lui. La France
Ne peut désavouer une juste vengeance.

Il s'agit de sauver et le trône et le roi.
Entendez-vous ce bruit?... qui s'avance vers moi?

LOIGNAC.

Ce sont les députés des Etats... Je vois Guise.

LA REINE.

A Loignac. A l'un des gardes.
Hâtez-vous d'obéir.... Et vous, qu'on introduise.

SCÈNE VI.

LA REINE, GUISE, BUSSY, MARILLAC, LIGUEURS.

GUISE.

Depuis long-temps le trône et l'autel outragés
Reprochent à Valois de n'être point vengés;
Et pourtant sa coupable et longue indifférence
Abandonne au hasard les destins de la France.
Un décret solennel vient enfin d'y pourvoir :
C'est le droit des Etats, c'est surtout leur devoir.
Rendre l'autorité sur le peuple et l'armée,
A des chefs dont le zèle ait fait la renommée,

Envers les courtisans être moins généreux,
Alléger le fardeau des subsides nombreux,
Combattre sans pitié ces coupables sectaires
Qui menacent le culte et la foi de nos pères,
Déshériter Bourbon, puisque le veut la loi,
A ces conditions, Valois est encor roi.
Aux Etats assemblés que faut-il que j'annonce?

LA REINE.

En entrant au conseil, vous aurez la réponse.

GUISE.

Le monarque y sera?

LA REINE.

Peut-être il vous attend;
Il veut sauver son trône.

GUISE.

Il n'a que cet instant.

LA REINE.

Il en profitera, j'en donne l'assurance.

GUISE.

L'instant est décisif.

LA REINE.

Comme vous, je le pense.
Le monarque hésitait; mais je vais lui prouver
Qu'il faut, en cet instant, tout perdre, ou tout sauver.
Ce jour terminera cette longue querelle.
Guise! restez; bientôt mon ordre vous appelle.

SCÈNE VII.

GUISE, BUSSY, MARILLAC, LIGUEURS.

BUSSY.

Quoi! pour parler au nom du peuple et des Etats,
Il faut attendre un ordre! Ah! ne l'attendez pas:
Quand tout cède au dehors, quand partout Guise est maître,
Quand Bourbon et les siens ont succombé peut-être,
D'un langage pareil n'êtes-vous pas confus?
Allez prendre du roi le superbe refus.
Il n'accordera rien; n'avons-nous pas d'avance
Préparé, concerté notre juste vengeance?

SCÈNE VIII.

GUISE, BUSSY, MARILLAC, MAYENNE, LIGUEURS.

MAYENNE.

Guise ! je viens à toi : je te l'avais promis.
J'apprends quel attentat trament tes ennemis ;
Je connais ton danger, et j'accours t'y soustraire :
Déjà je m'applaudis d'avoir sauvé mon frère.
Combien j'en suis heureux ! Mais toi, n'hésite pas,
Sortons de ce palais ; cher Guise, suis mes pas.

GUISE.

Je me rends au conseil.

MAYENNE.

Refuse de t'y rendre.

BUSSY.

Qu'a-t-il à craindre ?

MAYENNE.

Tout. On cherche à le surprendre.
De la reine et du roi j'entrevois le dessein :
Ils livreront ta vie au poignard assassin.

GUISE.

Ils n'oseraient.

MAYENNE.

Je sais....

GUISE.

Ils n'oseraient, te dis-je.

MAYENNE.

Sortons de ce palais, ta prudence l'exige.

GUISE.

Que me propose-t-on? Sortir de ce palais!

MAYENNE.

Que Guise craigne enfin....

GUISE.

Guise ne craint jamais.
Guise de cette cour mériterait l'outrage,
Si de vaines terreurs retenaient son courage.
Qui t'alarme? Un conseil où siégent mes amis?
La garde dont les chefs m'étaient déjà soumis?
Aujourd'hui même encor, recherchant ma présence,
Ils ont de mon crédit imploré l'assistance.

MAYENNE.

La garde accoutumée a quitté ce palais :
Des soldats sont entrés par des détours secrets.
Evite un piége affreux; j'ai la preuve certaine
Qu'il faut se défier des projets de la reine.

GUISE.

N'importe quels soldats on place autour du roi :
En est-il un qui n'ait souvent vaincu sous moi?
Il est des assassins; mais permets que je dise
Que jamais un soldat n'osera frapper Guise.
Je ne m'abaisse pas jusqu'à m'en méfier.
Au reste, quand je viens au nom du peuple entier,
Et quand, du vœu public puissant dépositaire,
Je porte cet auguste et sacré caractère,
Il ne m'est point permis de craindre; je dois voir
Non quel est mon péril, mais quel est mon devoir;
Je ne m'appartiens plus, j'appartiens à la France.
Hésiter, c'est péril; hasarder, c'est prudence.
Si ton frère trahi succombait au danger,
Il te lègue le droit, l'honneur de le venger.

MAYENNE.

Je ne veux que le droit, l'honneur de le défendre.

BUSSY.

Quoi! vous imaginez qu'on puisse le surprendre?

GUISE.

Mon père cependant mourut assassiné.....
Mais quand un coup pareil me serait destiné,
Le malheur recommande une illustre mémoire :
S'il retranche à la vie, il ajoute à la gloire.

La porte s'ouvre; Loignac paraît.

Le conseil!.... je m'y rends.

SCÈNE IX.

MAYENNE, BUSSY, MARILLAC.

BUSSY, à Mayenne.

Ne nous alarmons pas.
On fait courir le bruit de son prochain trépas;
On voudrait ralentir sa généreuse audace.
A la Cour, méprisons l'ennemi qui menace;
Je connais Médicis, et vous la connaissez :
Jamais ses ennemis furent-ils menacés?

Toute sa politique est le talent de feindre :
Lorsque sa haine éclate, elle n'est plus à craindre.
Rassurez-vous; le roi ne consentira pas
Aux désirs de la ligue, aux décrets des Etats.
Son coupable refus était puni d'avance,
Oui, nous avions réglé les destins de la France.
Pour le frère de Guise aurions-nous un secret?
Les Etats à l'instant proclament un décret;
Guise est roi.

SCÈNE X.

MAYENNE, BUSSY, MARILLAC, LA REINE, CRILLON.

LA REINE.

Guise est mort! on a sauvé la France;
Le monarque aujourd'hui reprendra sa puissance.
Bourbon en cet instant obtient d'heureux succès;
Ils assurent le sort de l'Empire français.
Les Etats ne sont plus; du prince et de la France
Mes soins rétabliront les droits et l'alliance.

BUSSY, à Mayenne.

Guise était notre chef, vous l'êtes aujourd'hui.

MAYENNE.

J'espère en le vengeant être digne de lui.

Il sort.

LA REINE.

Bussy, retirez-vous, et craignez ma justice.
On l'attend : j'ai donné l'ordre qu'on le saisisse.

Bussy sort.

SCÈNE XI.

MARILLAC, LA REINE, CRILLON, HENRI, SUITE.

HENRI.

Qu'ai-je appris!.. quel malheur! Guise n'est plus... Eh quoi!
Aux portes du conseil!... sous les yeux de son roi!...
A l'instant où moi-même, au péril de ma vie,
Triomphais noblement de l'armée ennemie,
Et du brave Mornai dirigeant les soldats,
Vainqueur, je soumettais le peuple et les Etats!
Lorsqu'enfin j'accourais, en digne fils de France,
Pour Guise et tous les siens implorer la clémence!

LA REINE.

Guise!... j'avais donné l'ordre de l'arrêter;
Mais Guise impétueux a voulu résister,
Il a péri.

HENRI.

Je perds le prix de ma victoire.

CRILLON.

De si nobles regrets consacrent sa mémoire.

LA REINE, à Henri.

Au lieu de déplorer ce triste événement,
Osons en profiter : tout dépend du moment;
Vengeons, affermissons la puissance suprême :
Triompher pour mon fils, c'est vaincre pour vous-même.

Aux soldats.

Marchons...

SCÈNE XII ET DERNIÈRE.

HENRI, CRILLON.

CRILLON.

GUISE vivrait cher au prince, aux Français;
S'il avait su rester le premier des sujets.

HENRI.

Voilà donc les effets des discordes civiles!
Ah! puissent les Français, rassurés et tranquilles,
Conservant de leurs maux un salutaire effroi,
Se rallier autour du trône et de la loi!
Cher Crillon! je me livre à la noble espérance
De consacrer ma vie au bonheur de la France.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER ACTE.

PIÈCES

RELATIVES

A LA MORT DU DUC DE GUISE.

EXTRAIT DES INFORMATIONS FAICTES A PARIS, A L'OCCASION DE LA MORT DES DUC ET CARDINAL DE GUISE, EN 1589 ET 1593, PAR Mes PIERRE MICHON ET JEAN COURTIN, CONSEILLERS, COMMISSAIRES, A LA REQUESTE DE DAME CATHERINE DE CLÈVES, PAR COMMISSION DU DERNIER JANVIER 1589.

Du lundy, 6 febvrier 1589.

Me JACQUES DE CUELLY, docteur, curé de St.-Germain, aagé de quarante-quatre ans.

Que le roy dist qu'il craignoit que l'appetit ne vînt au duc en mangeant, et que le cardinal avoit dict qu'il luy tiendroit la teste, quand on lui feroit la couronne, pour le rendre moine.

Du mercredy, 8 febvrier 1589.

BERNARDIN DE CODONIQUE, natif de Bonlonge la Grasse, premier valet de chambre du feu duc de Guise, aagé de 53 à 54 ans.

Que le jeudy 22 décembre, estant le duc prest à se mettre au lict, fut adverty par un seigneur qu'il y avoit

conspiration contre luy, ce qu'il ne voulut croire, et se coucha, et le lendemain se leva à six heures, et alla à l'antichambre de la reine, qui avoit pris médecine, et pour ce ne la peust veoir. Delà alla chez le roy, et, estant entré au conseil, eut mal au cœur, et commanda qu'on luy allast querir sa bouëtte à dragées, et cependant luy furent baillez quelques raisins par le S^r^ de St. Pris. Demanda à Chisses quelques fagots, comme ayant froid. Et aussi tost arriva Révol, qui lui dist que le roy le demandoit, qui fut cause que le dict duc, s'enveloppant de son manteau, entra en la chambre du roy, tenant son chappeau en main, et voulant lever la tapisserie pour entrer au cabinet, Monseri l'aisné, l'un des 45, le prist par le bras et St. Pau luy donna un coup de poignard dedans la gorge, pensant qu'il fut armé, et le Sr de Loignac un coup d'espée par derrière, au travers du corps.

Lors se meist en défense à coups de pieds, et frappa de sa bouëtte qu'il tenoit, puis tomba par terre, et peu après, sur ce qu'on dict au roy qu'il étoit mort, il sortit et le trouva encores respirant, et le jeune Nambu admonesta le duc de se souvenir de Dieu, et le roy commanda qu'on l'achevast.

Le cardinal oyant le bruict, renversa sa chaire pour aller au secours, mais fut retenu par les maréchaux de Rais et d'Aumont, et les sieurs de Ramboüillet et d'O, avec armes, disant qu'il falloit obéir au roy.

Le cardinal se jetta entre les bras d'Hamilton, enseigne de la garde escossaise, lui disant : mon capitaine, sauvez moy la vie ; ce qu'il promit.

Fut le déposant pris et interrogé, par le S[r] de Ris, de la ligue et des conseils, dist que le duc de Nevers estoit des premiers, et qu'il avoit esté d'avis de se saisir du roy, charge fort le dict S[r] de Ris d'avoir voulu faire escrire plus qu'il ne disoit, l'ayant retenu, depuis neuf heures du soir jusques à une heure après minuict.

Jean de Compans, eschevin de Paris, aagé de cinquante-sept ans.

Qüe le prevost de l'hostel entra l'espée au poing, accompagné de deux picquiers, et 12 ou 15 harquebusiers, en la salle du Tiers Estat, criant: tüe, tüe, et appela, par roolle, La Chappelle, le président de Nully, d'Orléans, Leroy, lieutenant général d'Amiens, de Vert, advocat de Troyes, du Verger, président de Tours, qu'il emmena fors Orléans, qui estoit allé en la chambre du clergé, de Vert, et du Verger qui se sauverent.

M[e] Pierre le maistre, conseiller en parlement, et président ès enquestes, aagé de 45 ans; qu'ayant esté député avec Hulin par l'assemblée tenüe le mardy 27 décembre, au logis du S[r] d'Aumale, il arriva à Blois le 1 janvier, et le lendemain salüa le roy, qui lui dist qu'il demandoit et n'apportoit rien, non pas mesme une soubmission, que ce n'estoit à ceux de Paris de venger la mort de ceux de Guise, qui n'estoit leur roy ny de la race, qu'il avoit esté contrainct se résoudre, pour prévenir les entreprises contre son état et sa personne, dont il avoit eu advertissement certain de la part du duc de Mayenne par Alfonse Corse, et de la part du duc d'Aumale, par sa femme propre.

Et qu'il avoit gentilhomme en sa cour qui avoit ouy dire au feu cardinal de Guise, qu'il ne vouloit mourir que premièrement il n'eust tenu la teste à sa Majesté, pour le razer, afin de le rendre capuchin, qu'il n'avoit fait vœu de ce faire, et n'avoit nerf sur luy qui y tendist, et que telles paroles estoyent par trop insolentes.

Du mardy, 28 mars 1589.

Me Jean Pericard, conseiller et secrétaire des finances et secrétaire de feu M. de Guise, agé de 33 ou 34 ans, après serment par luy faict de dire vérité, a dit: qu'avant le partement de feu M. de Guise de ceste ville de Paris, après les Barricades, eut advis, de toutes les parts de ce royaume, des desseins qui estoyent contre sa vie; toutesfois se confiant en sa conscience, et en la droicte intention qu'il avoit au service de Dieu et du roy, il ne laissa de partir; alla à Chartres où estoit le roy, auquel lieu le roy donna, au dict Sr de Guise, l'estat de lieutenant général en ses armées, lequel estat estoit plus de paroles, sans nul pouvoir en effet, et toutesfois ne laissa le roy de faire beaucoup de difficultez, avant que de luy délivrer et furent les lettres retenues plus de huict jours, après avoir esté scellées : ce qui commença à donner soubçon des pernicieux effects qui depuis se sont ensuivis, desquels le dict défunct reçeut encores plusieurs advis à Chartres, et mesme lors que se fit la dicte députation des déléguez du baillage de Chartres, le dict Sr de Guise recongneut assez clairement la mauvaise intention du roy, en ce qu'il s'arresta opiniatrement à y maintenir le Sr de Maintenon

contre toute forme, pour l'espérance qu'il avoit de se servir de luy, comme d'un ministre très-certain, pour l'exécution de sa détestable entreprise. Depuis, le roy alla à Blois, et avec luy M. de Guise, et feit loger, dans la basse court du chasteau de Blois, 400 suisses, et deux compagnies de la garde françoise, qui entroient tous les jours en garde. Les mauvaises intentions du roy se congneurent plus clairement, en ce qu'il s'essayoit de corrompre les députez, espérant les gagner et attirer à soy, pour leur faire déclarer en plein Estat, quelque chose au désadvantage du dict Sr de Guise, et n'en ayant peu venir à bout, et se voyant contrainct de suivre la raison et les droictes et sainctes résolutions des Estats, desquelles il avoit journellement communication par le dict Maintenon, et trois ou quatre députez, qui tous les jours alloient en sa chambre, il ne se peut garder, en sa harangue publique, de descouvrir en paroles couvertes, ce qu'il avoit en l'ame, lesquelles toutesfois furent depuis corrigées, sur la plainte que M. le cardinal de Bourbon et le dict Sr de Guise en feirent. C'est ce qui donna plus d'occasion aux serviteurs du dict Sr de Guise de le presser de se retirer de Blois, recongnoissant, de jour à autre, tant de preuves, qu'ils en jugeoient l'événement infaillible, et particulièrement le faict d'Orléans en donna très-grand subject, sur la constestation que le S^r d'Entragues, feit qu'elle n'estoit comprise aux villes de seureté, encores que par les articles de l'Edict d'Union, et par brevet séparé signé du roy et de Pinart, elle y fût spécialement affectée; comme aussi la formalité que le roy feit

pour un capuchin qui preschoit à Orléans, lequel fut faict venir à Blois, et receut du Légat, (qui se laissa transporter aux passions du roy) beaucoup d'aigres paroles, indignes de sa profession, et toutes les menées du dict Entragues, et les monopoles qu'il faisoit en la dicte ville d'Orléans, ne tendoient qu'à l'exécution des promesses qu'il avoit faict au roy de le rendre maître en la dicte ville, comme depuis il l'asseura que les portes lui seroient ouvertes, à toutes heures qu'il y voudroit aller. Et sur l'assurance de ceste retraicte, il est très-certain que le roy a faict le principal fondement de la damnable exécution, qui depuis s'est ensuivie, contre mon dict Sr de Guise et M. le cardinal, son frère, et se peuvent dire le dict d'Entragues et de Dunes son frère, causes de la mort des dicts seigneurs, pour leur ambition et avarice, d'autant que le dict de Dunes avoit esté promeu de la lieutenance générale d'Orléans; dict que plusieurs conseils ont esté tenus à Blois, en présence du dict Sr de Guise, sur les advertissemens qu'il recevoit ès dictes entreprises, et que toutes les propositions qui en estoyent faictes tant par M. de Paris, MM. Henault, commissaire, Louchart, que autres, ne portoient aucun effect à l'endroit du dict Sr de Guise, ni de M. de Lyon, qui ne se peurent jamais persuader que le roy se laissast aller à une si pernicieuse et hazardeuse résolution, d'autant que le hazard de la ruine de ce royaume en estoit tout évident, avec l'espérance que le dict sieur de Guise avoit de faire congnoistre au roy par la pureté de ses actions, sa vraye fidélité et affection à son service, comme il essayoit tous les jours de

luy tesmoigner qu'il n'avoit autre ambition ne volonté que de le servir dignement et mériter ses bonnes graces; mais sa tyrannie et son envie ne peurent jamais souffrir la valeur et la gloire du dict Sr de Guise. Et le vendredy 23 jour de décembre, le déposant a sceu qu'à quatre heures du matin, le dict Sr de Guise fut reveillé par Bernardin, Sr de la Grand Maison, son premier valet de chambre, sur le bruit extraordinaire qu'il entendoit, tant à la basse court qu'à la porte du dict chasteau, dont le dict S^r^ duc ne voulut tenir compte du dict advertissement, estimant que ce ne fust que pour s'aller pourmener en une maison qui est au bout de l'allée du parc, comme le roy en avoit faict courir le bruict; le jour précédent; et s'estant le dict S^r^ duc levé, peu après six heures, alla sur les sept heures et demie chez le roy, passant chez la reine mère, de laquelle il demanda des nouvelles, et ne parla point à elle, et entra le dict S^r^ duc en la salle, où le conseil avoit accoustumé se tenir, et avec luy le déposant. Aussitost après, M. le cardinal de Guise y entra, lequel le sieur de Merle, maistre d'hostel, avoit esté quérir par le commandement du roy, et, peu après, M. de Lyon. Ce mesme matin il ne se tenoit aucune forme de conseil, et tous MM. estoient cantonnez en divers lieux de la salle, deux à deux, trois à trois, devisant ensemblement, les uns avec les autres. D'O et Rambouillet d'un costé se promenoient en la dicte salle; M. de Guise, M. le cardinal de Guise et M. de Lyon d'un autre costé. Le cardinal de Gondy, Marcel, Petremol d'un autre. Lors le dict Sr de Guise appela lui déposant, et lui com-

manda d'aller quérir une coquille d'argent doré, qui luy servoit de drageoir, et estant sorty, le dict déposant pour exécuter ce commandement, comme il retourna avec la dicte coquille, pensant la porter au dict sieur de Guise, il trouva toutes les choses changées, et 25 archers de la garde du roy, le long du degré, depuis la porte du dict conseil, lesquels ne luy voulurent permettre de passer, quelques instauce qu'il en feist, luy disant le Sr du Rouvze, lieutenant du sieur de Manon, capitaine des gardes, qui estoit à la porte du dict conseil avec le capitaine l'Espinette, lieutenant du sieur de Larchant, et le capitaine Hamilton, enseigne des gardes escossoises, qu'ils avoient défenses très-expresses, sur peine de la vie, de laisser passer personne. Lors le dict déposant pria un nommé Gueroult, huissier du conseil, de porter au dict Sr de Guise la dicte coquille, et de l'advertir de l'estat en quoy estoit le dict déposant. Ce qu'il feit, et entra le dict Gueroult au conseil, et a sçeu pour certain qu'il luy bailla la dicte coquille, d'autant que le dict sieur de Guise estant entre les mains de ses meurtriers, bailla un coup sur le nez à un des quarante-cinq, qui en porte encores les marques. En ces entrefaictes, M. le prince de Joinville passa, montant en grande haste au logis du grand prieur, qui avoit arresté, dès le soir précédent, avec le dict sieur prince, qu'il viendroit desjeuner avec luy, et delà iroient monter à cheval, et n'ayant peu luy respondant, arrester le dict sieur prince, d'autant qu'il passa trop légèrement, il arresta le sieur du Pesché, gentil-homme de sa chambre, auquel il conseilla, sur

ce qu'il voyoit devant ses yeux d'aller, s'il pouvoit faire descendre le dict sieur prince pour le péril, en quoy il estoit; toutesfois ledict du Pesché ne peust passer, et aussitost ledict déposant apperçeut ledict sieur de la Rochette et Rossieu, avec lesquels il résolut d'aller veoir quelle contenance faisoient les Gardes Françoises et Suisses, lesquels estans, en leur ordinaire Garde, sans rien remuer encores, osta une partie du soubçon qu'ils avoyent; et, comme ils fussent rentrez au chasteau, devisans sur ce subject, Ramboteau, huissier du conseil, vint dire audict déposant que M. de Guise le demandoit au conseil, et estant soudain le déposant party, pensant, soubs ombre dudict huissier, avoir entrée au conseil, et donner advis à son maistre de ce qui se préparoit contre luy, le dict Ramboteau, et luy déposant, furent tous deux arrestez, et ne peurent passer. Et lors ledict déposant apperçeut le sieur de Larchant aux pieds des Archers de la Garde, qui leur parloit d'argent pour leur monstre, et leur promettoit en faire bailler, leur commandant de demeurer fermes là, et de faict entra au conseil; et s'estant ledict déposant retiré en la chambre de la reine, rencontra le sieur de Hautefort, qui faisoit ce qu'il pouvoit, pour chercher les serviteurs et amis dudict sieur de Guise, desquels il estoit venu fort peu à son lever ledict jour, à cause du mauvais temps qu'il faisoit, comme à la vérité c'estoit le plus obscur, ténébreux et pluvieux jour qui fut jamais veu. Et allèrent ensemble ledict sieur de Hautefort et ledict déposant en la chambre de madame de Nemours, laquelle ils supplièrent

de se venir jetter aux pieds de la reyne mère, afin de la faire monter chez le roy, pour destourner cest orage, et estre caution de ses paroles et promesses, d'autant que, sur la sienne, ledict sieur de Guise s'estoit embarqué à la court. Et comme ils sortoient de la chambre de ladicte dame de Nemours, le sieur de Clermont d'Entragues, et le sieur de Chasteauvieux passoient allans et venans par le dict chasteau, posèrent à la porte de la dicte dame dix ou douze Suisses, avec commandement de ne laisser sortir ny entrer personne, vers la dicte dame. De là ils furent en la chambre de feu M. de Guise, où ils advertirent les valets de chambre du malheur qui se préparoit, et les prièrent de brusler la bouette du dict sieur et les papiers, ce qui fut faict: puis le dict déposant escrivit un mot à sa femme, qui pour lors estoit à Blois, afin qu'elle rompist la bouette du dict déposant, et feist transporter hors du logis les papiers qui estoyent dedans; lequel billet il jecta par la fenestre, et fut reçeu par le capitaine Odigny, et porté à sa dicte femme, qui ne feist faute de l'exécuter. Après ce, on vint advertir le déposant que le trésorier d'Espagne Hotman estoit sorty du conseil, disant que M. de Guise demandoit un mouchoir et qu'il vouloit parler au dict déposant, lequel s'en alla aussitost se présenter encores pour passer, et, ayant faulsé sept ou huict archers, fut repoussé rigoureusement avec hazard de sa vie, et sauta sept ou huict degrez et se sauva en la chambre de la reyne mère, où il rencontra encores le dict sieur de Hautefort, et apperçut le dict déposant, le sieur de Schomberg, en l'antichambre de la reyne

mère, auquel ayant faict plainte de ce qui se passoit, il luy respondit qu'il ne falloit rien craindre de mauvais, et que le roy vouloit faire M. de Guise chef des finances, et entrèrent encores le dict sieur de Hautefort et le dict déposant en l'antichambre de la reyne, où ayans trouvé les sieurs de Lansac et de l'Aubespine, et crians à haute voix: miséricorde et à l'ayde, voulans entrer de force en la chambre de la reyne mère, en laquelle elle couchoit, il ne leur fut jamais possible de faire ouvrir la dicte chambre, et le dict sieur de Lansac leur promit d'aller trouver le roy de sa part, pour y faire ce qu'il pourroit, et pendant qu'ils estoyent en la dicte chambre, ils ouyrent le battement des pieds et la rumeur de la chambre de dessus, qui estoit celle du roy, qui estoit le misérable massacre du dict sieur de Guise, et lors jugèrent que c'estoit ou la mort ou la prison du dict sieur de Guise, et s'estans retirez de la dicte chambre, entrans en une galerie qui alloit en la chambre du dict sieur de Guise, le dict déposant fut arresté par le sieur Chasteauvieux, et mené en haut, en un passage qui est entre la salle du conseil et la chambre de la reyne régnante, et baillé en garde à dix ou douze archers, qui le retindrent là, deux heures durant, et cependant on mena M. le cardinal de Guise et M. de Lyon en prison, puis fut le déposant mené en la salle du conseil, qui est celle où le roy mangeoit, et y fut retenu jusques à trois heures après midy, en laquelle heure il fut mené en la chambre du dict défunct sieur de Guise, et le lendemain entre dix et onze, Nambut, huissier de la chambre du roy, vint quérir le dict dépo-

sant, pour parler au roy, et fut long-temps en la dicte chambre, avant que d'estre appellé au cabinet, pendant lequel temps le président Faucon, Turean, le Camus, la Guesle, procureur général, et l'advocat d'Espesse, devisoient avec luy, et luy donnoient espérance qu'il n'auroit point de mal, et que, si le roy leur en demandoit conseil, ils luy en diroient librement leur opinion, que ayant esté nourry jeune et eslevé avec un maistre, et l'ayant servy fidellement, il ne pouvoit estre coulpable, l'exhortans aussi à dire la vérité de ce qu'il sçavoit, et n'en rien céler, et luy proposans le hazard qu'il couroit autrement, et que, d'une bonne cause, il en feroit une mauvaise. Puis Loignac sortit du cabinet et vint parler au dict déposant s'excusant sur le bruict qui couroit qu'il avoit mis la main à l'espée, lors du massacre, et le priant de ne le croire, et d'en asseurer un chascun. Puis Saint Pris sortit du cabinet, et appella luy déposant, qui rencontra, en entrant dans le cabinet, le capitaine le Guast, le capitaine Laval, que l'on disoit venir de faire tuer M. le cardinal. Le dict déposant, estant entré dans le dict cabinet, trouva le roy et ceux de son conseil, tous debout prests à sortir, pour aller à la messe, meit le déposant le genoüil en terre, lors le roy lui dist qu'il se levast, et que, s'il ne luy disoit la vérité de ce qu'il luy demanderoit, qu'il luy feroit espouser une corde, dans un quart d'heure. S'estant levé, le roy le feit venir près la cheminée du dict cabinet, et appella Ruzé, secrétaire, puis demanda au déposant, si M. de Guise ne le voulut pas enlever et mener à Paris par force, le

déposant l'ayant nié avec sermens véritables. Il luy demanda s'il ne se vouloit pas faire roy, et l'ayant nié de mesme, luy demanda si le dict sieur de Guise ne se vouloit faire connestable, s'emparer de la puissance royale, et le faire un o en chiffres. Et sur ce que le dict déposant luy nia avec la constance et la vérité qu'il debvoit, lui dist le roy qu'il estoit un menteur, et qu'il le feroit pendre, luy redemanda encores une fois si le dict sieur de Guise le vouloit pas mener par force à Paris, et que madame d'Aumale l'en avoit adverty, il y avoit plus de huict jours. Le déposant lui dist que sa vie et sa mort estoit entre ses mains, et estoit prest de mourir si, par tesmoignage ny par un seul escrit des siens, il se trouvoit ce qu'il luy demandoit estre véritable. Luy demanda le roy pourquoy le dict sieur de Guise lui avoit voulu remettre son pouvoir le jour précédent; le dict déposant respondit que, sur les plaintes et doléances que le dict sieur de Guise, comme ayant le nom de lieutenant général, recevoit de toutes parts du défaut qu'il estoit, tant aux garnisons des provinces, gardes des villes et places, et entretenemens des gens de guerre en ce royaume, estant marry de n'y pouvoir donner tel ordre qui estoit nécessaire, voyant d'ailleurs le peu de compte que le roy faisoit d'y pourveoir, se résolut de supplier le roy de le descharger de ce faix insupportable, et de reprendre le pouvoir, qui ne luy servoit que de nom, et lui avoit esté donné artificieusement par le roy, pour tourner contre luy toutes les haines, envies et malédictions du royaume. Demanda le roy au dict déposant si M. de Guise avoit intelli-

gence avec monseigneur de Savoye, luy protesta sur damnation de son ame qu'il n'en avoit aucune, et que la vérité en seroit assez recognüe par la response que le dict défunct feit à l'ambassadeur du dict sieur de Savoye, sur les propositions qui luy furent présentées de sa part, laquelle faisoit assez de foy de l'intégrité et fidélité de mon dict sieur de Guise, qui ne peut jamais recevoir en son ame aucune volonté de rien entreprendre contre le roy, ny sur cest Estat, de son vivant; n'ayant eu autre dessein que l'establissement du service de Dieu, et l'avancement de la religion catholique; comme aussi la response que mon dict sieur de Guise feit au pape huict jours avant son décez, sur une lettre que sa sainteté luy avoit escrite, pour le persuader de faire trouver bon au roy l'entreprise du dict sieur de Savoye, estant né d'une fille de France, et ayant intérest à la conservation de l'Estat, tant en ceste qualité que comme bon catholique, et que le marquisat de Salusses, et austres villes du Piedmont estoyent plus seurement déposées entre ses mains que des Huguenots, ou autres favorisans leur party; que les François s'estant emparez de quelques gouvernemens de places estoyent coustumiers d'en abuser, et les employer contre le service de Dieu et de leur roy; tesmoing Montmorency, Espernon, La Vallette et Lesdiguieres, et qu'après l'entier restablissement de toutes choses en France, si le dict sieur de Savoye faisoit difficulté de restituer les dictes places, qu'il employeroit ses armes temporeles et spiritueles contre luy. A quoy mon dict sieur de Guise feit response à sa sainteté dès lors, que,

comme bon François, il luy estoit fort dur et difficile d'endurer telles entreprises, et qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, qui n'estoyent coustumiers de retrancher et accourcir les limites de ce royaume, mais plustost de les accroistre et agrandir, il emploiroit tout ce que Dieu luy avoit donné de moyens, pour assister et servir le roy dignement, qui estoit sa seule ambition. Luy feit le roy infinies autres demandes imaginaires, ausquelles il respondit selon sa conscience et la vérité, n'ayant rien dict qui peust charger et offenser la réputation et mémoire de M. de Guise; comme aussi il n'eust peu rien dire contre un si homme de bien. Dict outre le dict déposant qu'il a esté certainement asseuré que, lors du massacre de M. de Guise, Entragues l'aisné, et Dunes son frère estoyent dans le cabinet du roy, avec armes, près sa personne, l'assistans pour une si pernicieuse exécution, avec Alfonse Corse, et autres, et le sieur de Clermont d'Entragues servant, à l'acquict de sa charge, à faire les captures. Et se sont les dicts Entragues employez en ce qu'ils ont peu contre le dict sieur de Guise et les siens, devant et après sa mort, oublians le debvoir et les obligations qu'ils avoyent à M. de Guise; et depuis les barricades, le dict d'Entragues a reçeu quatre mille escus comptant de feu M. de Guise, et une promesse de onze mille escus du prévost des marchands, au nom du dict sieur de Guise.

Au chasteau de la Bastille.

Du mercredy, 5 d'Apvril 1589.

Olphan de Guast, gentilhomme, et par cy devant

des Ordonnances du roy, de laquelle compagnie il s'est cassé de luy mesmes, aagé de vingt-six ans, ou environ; après serment par lui faict de dire vérité, a dict que le jeudy 22 décembre dernier, le roy ayant faict commandement au déposant, et aux autres gentilshommes de l'ordinaire, d'estre au lendemain six heures du matin, au chasteau, leur faisant entendre qu'il vouloit aller à Cléry faire sa feste, suivant ce commandement ils s'y trouvèrent tous, fors deux ou trois, sans que lui déposant sçeut autre chose, sinon pour faire le voyage de Cléry. Enfin le sieur de Bellegarde seroit venu le vendredy matin en une galerie, appellée la Galerie des Cerfs, où ils estoyent assemblez attendans le roy. Et parce qu'ils n'y estoyent tous, le dict sieur de Bellegarde s'en retourna, et depuis revint, et sur ce qu'aucuns d'eux luy dirent qu'ils estoyent tous assemblez, le dict sieur de Bellegarde leur dist qu'ils montassent tous en haut, et les feit entrer en une petite chambre, proche celle du roy, où ayans esté quelque temps, le roy les seroit venu trouver, qui leur auroit remonstré la confiance qu'il auroit en eux, et l'honneur qu'ils avoyent d'estre près de luy, qu'il leur vouloit communiquer chose qu'il vouloit estre tenue secrète, et leur faire promettre que, quand il leur commanderoit quelque chose, qu'ils le feroient; et, après avoir pris la dicte asseurance d'eux, leur dist qu'il estoit résolu ce jour-là sortir hors de page, et leur feit promettre ne bouger du dict lieu, jusques à ce qu'on les vint quérir, et qu'on leur commanderoit ce qu'ils auroyent à faire. Et sur ce seroit arrivé en la dicte chambre le sieur de

Bellegarde, qui avoit apporté quatre ou cinq poignards qu'il bailla à aucuns d'entre eux, lesquels il a dict ne pouvoir nommer pour le présent, parce qu'il ne s'en souvient, et demanda qui vouloit des poignards, et ceux qui en voulurent avoir en prirent, et quelque temps après, l'on vint quérir ceux qui avoyent des poignards pour aller en la chambre du roy, et leur dict, on que les défuncts seigneurs cardinal et duc de Guise estoyent entrez au conseil, le dict déposant ne bougea de la dicte chambre avec aucuns de ses compagnons, et ceux qui avoient les dicts poignards furent menez en la chambre du roy, et les autres départis en plusieurs endroicts. Et quant à luy déposant, et les sieurs de Saint Aubin, et Saint Pau furent mis sur un degré hors le cabinet du roy, et leur fut commandé, soit par le roy ou autre, qu'ils ne bougeassent du dict lieu, et d'empescher que personne ne montast, d'où ne bougèrent le déposant et les autres qui estoyent avec luy, jusques à ce qu'ayant ouy du bruict en la chambre du roy, ils heurtèrent à la porte d'icelle, qui leur fut ouverte, et entrans, le dict déposant veoit le dict sieur défunct duc de Guise par terre, ayant six coups comme l'on disoit, toutefois le dict déposant dict qu'il n'en veit qu'un qui estoit au costé gauche; le dict sieur n'estoit encores mort; duquel le dict déposant s'approcha, luy disant qu'il se souvinst de Dieu et dist son IN MANUS, et peu de temps après, fut le corps du dict sieur de Guise tiré dans le cabinet, et fut dict à des valets de garderobe que l'on l'achevast et le feit mourir, parce qu'il disoit qu'il languissoit. Et qu'à l'instant mesme le dict sieur cardi-

nal et archevesque de Lyon ayans esté constituez prisonniers, le dict sieur roy commanda au sieur de Valiers, l'un des ordinaires, de tuer le dict sieur cardinal de Guise, et archevesque de Lyon, et sur ce le roy auroit dict au dict déposant et autres ses compagnons, qu'ils montassent en haut, et feissent ce que le dict sieur de Valiers leur diroit de sa part. Ce que le dict sieur de Valiers leur ayant faict entendre, le dict déposant luy dist qu'il ne le pouvoit faire, et advertit l'un des dicts gentilshommes ordinaires de ce que l'on vouloit faire et le destourna d'y entendre. Sur ce le dict sieur roy manda le capitaine Guast, frère du déposant, auquel il commanda de ce faire; ce qu'il refusa. Et le lendemain sabmedy 24 du dict mois, le dict sieur roy manda de rechef le dict capitaine Guast, et lui commanda de tuer les dicts sieurs cardinal et archevesque de Lyon; qu'il persista en son refus. Lors le roy contraignit le dict capitaine Guast de luy bailler des soldats de sa compagnée, qui feirent la dicte exécution du dict sieur cardinal, et a dict de luy mesme qu'il ne pouvoit souffrir telle indignité, se seroit retiré de la court, et venu en ceste ville, pour mesnager la délivrance des personnes qui estoyent dans Amboise, comme pourront tesmoigner le dict sieur archevesque de Lyon, le sieur de la Chappelle, et le sieur président de Nully. Et est ce qu'il a dict.

Signé OLPH. DE GUAST.

Du dimanche, 9 apvril 1589.

ESME DE HAUTEFORT, gouverneur du Limousin,

capitaine de cinquante hommes d'armes, aagé de 45 ans, ou environ, après serment par lui faict de dire vérité.

Dict que le vendredy 23 de décembre dernier, estant le déposant allé au chasteau de Blois au matin, pour se trouver au lever de M. de Guise, il trouva qu'il estoit allé au conseil, et pensant aller où estoit le dict sieur de Guise, trouva les gardes sur les montées qui l'empeschèrent de monter; ce qui feit juger au déposant qu'il y avoit quelque entreprise contre le dict sieur de Guise, qui fut cause qu'il s'en alla chez la reyne mère, pour la prier de divertir ceste orage; mais il trouva qu'elle estoit malade, et avoit pris médecine, au moyen de quoy il alla chez madame de Nemours, et y allant, passa par l'antichambre de la royne mère, qui est au-dessous de la chambre du roy. Il ouyt un grand bruit et trepeing, qui estoit le massacre du dict sieur de Guise, et environ une heure après, le déposant fut arresté prisonnier, par le commandement du roy, par un exempt de la compagnie de M. Larchant, et ceux qui le gardoient prisonnier, luy récitèrent la façon, comme le massacre avoit esté faict, qui estoit qu'ayant le dict sieur de Guise esté appelé, au cabinet du roy par le secrétaire Révol, il y avoit cinq ou six des 45 qui estoyent en l'antichambre du roy, garnis d'espées et de poignars, qui feirent une haye et le laissèrent passer jusques à la porte du cabinet, et en levant la tapisserie du bras droit, pour y entrer, fut saisi par le bras gauche par le sieur de Monsery, l'un des dicts 45, Sainct Paulet, Sainct Gandens et Harbe-

lade, et luy sautèrent au col avec autres des dicts 45, jusques au nombre de six, qui le massacrèrent, et que le roy demanda par plusieurs fois s'il estoit mort, et oyant dire qu'il respiroit encores, commanda qu'on l'achevast, et sitost qu'il sçeut que le dict sieur de Guise estoit mort, il sortit de son cabinet, l'espée au poing pour le voir, disant qu'il n'avoit jamais pensé à estre roy qu'à ceste heure là, et que le plus grand de ses ennemis estoit mort, et a sçeu le dict déposant, par quelques-uns de la garde escossoise, que le roy commanda à l'instant à ses meurtriers d'aller faire le semblable à M. le cardinal de Guise, ce qu'ils voulurent faire, mais les Escossois les empeschèrent, parce qu'ils n'avoyent pas eu le commandement du roy. Et le lendemain comme le roy commanda aux dicts quarante-cinq d'aller faire le semblable au dict sieur cardinal de Guise, ils le refusèrent, qui fut cause que le roy s'advisa du capitaine du Guast qui luy bailla quelques soldats pour ce faire, dont l'un des dicts soldats s'appelle la Fleur, un autre la Viollette, et l'autre Chaalons, qui est du bourg de Reols, et le dict capitaine Guast alla quérir le dict sieur cardinal en sa chambre, pour aller parler au roy, et le mena au lieu où estoyent les soldats qui le massacrèrent, et que le roy à son retour d'Ambboise, trouva madame de Chastelleraut, laquelle dist au roy qu'elle pensoit qu'il fust de la Ligue. Alors le roy la retirant à part, et parlant à elle tout haut, luy dist qu'il estoit de la Ligue, témoin ce qu'il avoit faict le 23 décembre dernier, et qu'il y avoit quatre ans qu'il estoit après, pour exécuter son entreprise, les

repaissant cependant de promesses vaines, et de belles paroles. A quoy la dicte dame feit response qu'il avoit bien commencé, mais qu'il avoit faict une faute qu'il n'avoit achevé; et a appris ce que dessus du sieur de Bonnes, et du sieur de Hautefort son nepveu, et autres qui estoyeut présens.

Du lundy, 5 juin 1589.

Me Estienne Dorguyn, prebstre, trésorier et chanoine de l'église collégiale Sainte-Marthe de Tarascon, et cy-devant chapelain du roy, demeurant ordinairement à la suite de la cour, fors depuis trois semaines en ça qu'il est venu ceste ville, et à présent y demeure, aagé de 40 ans ou environ, tesmoin produict, comme les précédens.

A dict que le vendredy 23 décembre dernier passé, luy et son compagnon Me Claude de Bulles furent mandez pour aller à l'oratoire du roy, qui estoit proche de son cabinet, et furent conduicts par le roy et le sieur de Bellegarde, tenant un flambeau, et leur fut dict soit par le roy, ou le dict sieur de Bellegarde, qu'ils s'apprestassent pour dire la messe. Et parce qu'il estoit un peu mal disposé la matinée, le déposant pria son compagnon de s'apprester, ce qu'il feit, et se revestit de l'aube, de l'estole et phanon, et quelque temps après, comme d'une demie heure, le sieur d'Entragues leur vint dire qu'ils priassent Dieu qu'il luy pleust donner la grâce au roy de venir à bout de son entreprise, qui leur feit doubter de ce qu'ils ont depuis apperceus, parce que tost après le partement du dict sieur d'En-

tragues, regardant au travers qui estoit au devant de la porte, proche du cabinet, il apperçeut Loignac et le Guast qui devisoient ensemble, iceluy de Guast tenant en sa main un poignard tout nud, lequel il laissa tomber, puis le ramassa, et disoient ensemblément que sitost qu'il seroit entré, il se falloit ruer sur luy, le poignarder, puis le jetter par la fenestre, ne sachant toutes fois de qui ils vouloient parler, qu'ils avoyent soubçon que c'estoit de défunct M. de Guise. Et de faict, quand le sieur d'Entragues vint pour la deuxième fois leur dire qu'ils priassent Dieu pour le roy, ils feirent leur prière à Dieu que si c'estoit quelque attentat contre le dict sieur de Guise, qu'il pleust à Dieu de destourner l'esprit et l'affection du roy, et conserver ce bon prince. Tost après, luy et son compagnon oüirent un fort grand bruict en la chambre du roy, et fort proche du cabinet, et ouyrent comme un homme s'escrioit : Ah, ah. Et incontinant après ne sçait qui ce fut qui leur vint dire que le sieur duc de Guise estoit mort, alors il déposant dict en ces termes, s'escriant : Jesus ! le grand malheur ! quoy oüy par le roy, il demanda si ceste aumosnier estoit de la Ligue, et quels propos il avoit tenu. Le roy s'estant départy de son cabinet, et ceux qui estoyent avec luy, le déposant entra au dict cabinet, et trouva un garçon de chambre qui luy demanda s'il vouloit veoir le corps du défunct sieur de Guise, et de faict iceluy garçon leur monstra le corps enveloppé en un drap, et couvert d'un tapis de Turquie, et ce voyant le déposant dist un De profundis pour l'ame du défunct, et survint un chirurgien du

roy, nommé Portail, qui pleuroit fort et monstroit contenance d'estre fasché de ce qui estoit advenu, lequel Portail descouvrit et le tapis et le linge, et ouvrant le pourpoint du dict defunct sieur de Guise, le déboutonna, veit une partie des playes qui avoient esté faites au corps du defunct, et de faict le déposant en apperçeut une au-dessus du sourcil du costé droit, une autre au col, et une au-dessus de la mamelle senestre, veit que le petit ventre estoit seignant, ne sçait s'il y avoit des playes, et ne fut le corps tourné pour veoir s'il y avoit des playes derrière le dos. Pour le faict du massacre commis en la personne du feu sieur cardinal de Guise, dict n'en avoir rien veu. Bien dict que le lendemain, à pareille heure, il veint un archer des gardes qu'il ne congnoist de nom, qui dist au capitaine Bayard qu'on venoit de tuer le dict sieur cardinal de Guise, et bien congnoist un personnage nommé le capitaine Cadet Provençal, qui luy dist que trois soldats, l'un nommé Violet, l'autre Chaalons, et le tiers Goson, avoyent tué le dict sieur cardinal. Et est tout ce qu'il a dict sçavoir, et a signé E. Dorguyn.

Du mardy, 7 juin 1589.

Me Claude de Bullis, prestre, chanoine de St.-Jacques de l'Hospital, aumosnier du cabinet du Roy, âgé de quarante-huit ans ou environ, après serment par lui faict de dire vérité, la main mise sur le pitz, dit que le vingt-troisième de décembre dernier, sur les six à sept heures du matin, estant jà venu au chasteau de Bloys, pour entendre ce que le Roy luy vou-

droit commander pour la célébration de la messe, le Roy commanda à Bellegarde de mener le déposant en son oratoire, parce qu'on avoit fermé la porte par laquelle ils souloient entrer, et pour ce faire, les fit conduire en un autre endroit par ledit de Bellegarde, et en allant audit oratoire, passant par un second cabinet du Roy, il apperçeut le sieur d'Entragues, le sieur de Dunes son frère, le Guast, et autres qu'il ne peust remarquer : quelque temps après, le sieur d'Entragues vint dire à lui déposant, et à M. Estienne Dorguin, témoin précédent, qu'ils eussent à eux mettre en dévotion, et prier Dieu que le Roy peust venir à bout d'une expédition qu'il désiroit faire pour le repos de son royaume, à quoi ils obéirent; et quelque temps après, environ les huit heures du matin, ledit d'Entragues se retourna à lui déposant et audit Dorguin, leur feit pareille semonce, et qu'il estoit temps que le Roy allast faire exécuter son entreprise, dont ils furent estonnés; car à l'instant ouyrent un grand bruit en la chambre du Roy, proche du cabinet, et incontinent ledit sieur Dudales leur vint dire que le sieur de Guise estoit mort. Incontinent après, le Roy alla vers la Royne mère, et lui déposant, ayant froid, sortit de l'oratoire : et appercevant un des serviteurs de la chambre du Roy, le pria de faire du feu, ce qu'il fit; et se chauffant, le Roy revint incontinent, et craignant d'estre apperçu du Roy, tout revestu de son aube, il déposant se retira, comme aussi feit le Roy, qui prit un autre chemin, qui fut cause qu'il déposant retourna se chauffer, et sur ce, un garçon de la chambre luy

demanda, et à son compagnon, s'ils vouloient veoir le corps mort du feu sieur de Guise; ce qu'ils accordèrent, et entrèrent en un petit cabinet qui est dans le cabinet mesme du Roy, et leur montra le corps couvert d'un tapis de Turquie et d'un drap de lin, lequel corps fut descouvert par lui déposant, à l'endroit de la face, et apperceut un coup au dessoubs du sourcil; mais il fut si esmeu de la compassion qu'il en avoit, qu'il ne peust oncques veoir davantage, et ledit Dorguin acheva de le déboutonner et veoir ses autres playes, ainsi qu'il luy a récité; et à l'instant un autre garçon de la chambre vint dire à luy déposant qu'il chantast la messe, et que le Roy alloit ouyr la messe en la chapelle du chasteau. Et est ce qu'il a dit.

Du sabmedy, 24 juin 1589.

Me Michel Marteau, conseiller et maistre ordinaire en la chambre des Comptes, prevost des marchands de ceste ville, aagé de 34 ans, après serment de dire vérité : A dict que le vendredy, 23 jour de décembre passé, estant le déposant à Blois, sur les six à sept heures du matin, seroit parti de son logis, pour aller au lever de M. de Guise, et auroit trouvé le sieur de Rossieu, qui l'avoit adverti comme le sieur de Guise seroit jà allé au conseil, qu'il craignoit fort qu'il n'y eut quelque malheur. Davantage Entragues estoit entré ce jour-là, de fort bonne heure, chez le roy, que les 45 estoyent en la chambre, et toutes les gardes le long de l'escalier. Lors le déposant se retira en la chambre de la ville, où se faisoit l'assemblée du Tiers-Estat, en laquelle le

déposant avoit cest honneur de présider, suivant le mandement qui leur avoit esté faict le jeudy 22, par le sieur de Merle, maistre d'hostel du roy, pour entendre par la bouche de M. de Lion, sa volonté sur la requête qui avoit esté présentée par les Estats, afin de décharger le peuple, et réduire les tailles, comme elles estoyent du commencement de l'an 1576. Et estant assis, comme les autres députez du Tiers-Estat, l'huissier vint dire au dict déposant que le sieur de St. Martin Hoteman estoit à la porte, qui luy vouloit dire chose d'importance, sur quoy estant le déposant sorty à l'entrée de la porte de la salle, le dict sieur Martin lui dist qu'il y avoit fort grand rumeur au chasteau, et que l'on fermoit les portes. Lors rentra le déposant et se remist en sa place, feit entendre à la compagnie qu'on luy venoit de dire qu'il y avoit grande rumeur au chasteau, et que les portes en estoyent fermées, priant la compagnie de ne se point estonner, et qu'il espéroit que ce ne seroit rien. Au même instant entra un messager de Dijon, qui en dist autant au sieur Bernard, député de Dijon; sur quoy luy déposant, comme président, pria le capitaine la Fosse, député de Caën, et le sieur de Nanteuil, greffier des dits Etats, d'aller jusques aux chasteau veoir ce qui en estoit. Et voyant que la compagnie s'estonnoit, et que la plus grande partie se vouloit retirer, les pria de rechef de demeurer, leur remonstrant que s'il leur debvoit arriver quelque malheur, qu'il n'y avoit plus belle sépulture que de mourir au lieu où ils estoyent. Au même instant vint un des domestiques du déposant, lequel l'ad-

vertit qu'il eut à se retirer, et que sans doute il y avoit quelque malheur au chasteau. Et lors, et environ les huict et neuf heures du matin, entra le sieur de Richelieu, grand prevost de l'hostel, lequel demeurant à la porte de messieurs: personne ne bouge, dict-il, et l'on a voulu tuer le roy. Il y a deux soldats qui sont pris; et alors la compagnie s'estonnant, et quelques uns se voulant lever, le dict grand prevost meist l'espée au poing, et suivi de 30 ou 40, tant de ses archers que des soldats des gardes françoises à pied, ayant la mesche sur le serpentin, et les picques dressées contre la poitrine des députez, crians : tüe, tüe, mordieu tüe, que personne ne bouge. Le déposant trouva moyen de s'advancer où estoit le grand prevost, et luy demandant qu'il vouloit faire, le pria de remettre l'espée au fourreau, l'asseurant, sur sa vie et son honneur, qu'au mesme temps il feroit remettre tous les députez en leur place. A quoy le grand prevost demandant s'il luy promettoit, tire au mesme instant de sa pochette un petit roolle, et se tournant vers le dict déposant, luy dist, vous estes le premier accusé d'avoir voulu tuer le roy. Je dis vous, M. le président de Nully, M. Compans, M. d'Orléans, M. le président du Verger, le Roy, lieutenant d'Amiens, et du Vair, ne se souvient autrement, s'il y en avait d'autres. A quoy répondit le déposant, qu'il loüoit Dieu, et qu'il espéroit que bien tost son innocence seroit congnüe. Et estant luy déposant, les sieurs de Nully, Compans et Le Roy saisis par les archers du grand prevost, sans leur donner autre loisir de prendre leurs manteaux et chapeaux pour éviter la

grande pluye qu'il faisoit, furent menez fort rudement et indignement jusques au chasteau, à l'entrée duquel trouvèrent toutes les gardes, tant suisses que françoises, en bataille, et les portes du chasteau fermées; le guichet duquel fut ouvert pour y faire entrer les dessus nommez qui furent conduicts par le grand escalier, à l'entrée duquel trouvèrent Dunes botté et esperonné, pasle et défaict, lequel bien qu'il eust accoustumé de parler, saluer, et faire bon visage au dict déposant, ne daigna le regarder, et arrivez à l'entrée de la salle où se tenoit le conseil, rencontrèrent les Ordinaires qu'on appelle les 45, qui sortoient en foule, rians et gaussans ensemblément, puis entrèrent en la dicte sale conduicts par le prevost de l'hostel, dans laquelle ils trouvèrent grande partie de ceux qui avoient accoustumé d'assister au conseil, estant debout fort pasles et estonnez, la porte de la chambre du roy ouverte; et estant menez jusques à la porte du cabinet du roy, le dict grand prevost leur commanda d'attendre. A l'entrée de laquelle porte ils veirent deux grands tas de sang fumant; et lors le dict président de Nully, dict aux dicts députez : ho mon Dieu, il y a quelque malheur icy. Et après avoir séjourné quelque peu de temps en la dicte chambre, les 45 rentrèrent regardant les dictes personnes les unes après les autres, puis vint un vallet de garde-robe avec un flaccon d'argent plein d'eaüe, et un balet, qui nettoya le dict sang. Loignac sortit du cabinet, demeura quelque temps à veoir et contempler les dicts prisonniers. Aussi au mesme temps le sieur de Merle s'approchant d'eux, dict au déposant

qu'il eust voulu estre cent pieds dans terre, et le sieur de la Mauvissiere, s'approchant du dict déposant, luy demanda en ces mesmes mots, hé bien, avez vous veu le corps de M. de Guise; à quoy le déposant répondit: comment! est-il mort? Le dit la Mauvissiere dict: ouy, le roy l'a fait mourir. A quoy le déposant répliqua: voilà un pernicieux conseil. Et au mesme temps entendit que l'on avoit mandé à Nambu huissier, qu'il allast faire dresser promptement des potences et eschafaux, et estant Nambu sorty, fut appelé, et luy fut dict de rechef et commandé que ce fust en la plus grande diligence que faire se pourra. Et dix heures sonnant, le sieur de Larchant, sortant du cabinet, demanda s'il y avoit là quelque exempt. Et le sieur Hamilton, enseigne de la compagnée des gardes du sieur de Larchant, se présenta, entre les mains duquel furent mis les dicts prisonniers, avec défenses au dict Hamilton de ne les laisser parler à personne; accompagnez de douze gardes du corps, furent menez en une chambre basse de laquelle incontinent après ils furent tirez et menez en une petite chambre haute, treillissée au-dessus de la visse de la salle des Estats, où ils furent laissez avec quatre archers et un nommé du Glas, exempt des gardes. Lequel du Glas, sur les quatre heures, leur vint annoncer qu'ils eussent à penser à leur conscience, et qu'on les vouloit faire mourir au mesme temps. Et à la mesme heure fut mené le sieur Cotte blanche, l'un des échevins de ceste ville, lequel trouva toutes les dictes personnes à genoux. Le lendemain sur les neuf heures, le dict du Glas dist au

déposant que les sieurs cardinal de Guise et archevesque de Lion avoyent esté tuez, et que sans doubte l'on en feroit de mesme de tous les dicts prisonniers. Peu de temps après il advertit le dict déposant qu'il n'y avoit que le sieur cardinal, qu'à la prière et requeste du sieur Baron de Lus, gouverneur de la citadelle de Chaallons, nepveu du dict sieur archevesque, la vie luy auroit esté donnée, à la charge qu'il demeureroit perpétuellement prisonnier. Sur les quatre heures du mesme jour l'un des capitaines des gardes, avec le grand prevost de l'hostel, vindrent visiter les dicts prisonniers, leur faisant entendre que M. le garde des sceaux les viendroit interroger, et qu'à cet effet ils faisoient accommoder et préparer la chambre en galetas qui estoit au-dessus, à laquelle ils entendirent incontinant après porter force bois. Sur les 6 heures Hamilton veut appeler le sieur président de Nully, pour le suivre, et au mesme temps les autres personnes furent tous conduicts en une chambre plus bas, où ils demeurèrent jusques au vendredy ensuivant qu'ils en furent tirez et menés en une autre chambre prochaine, de laquelle un mois après ou environ, luy deposant fut tiré et remené en la chambre au-dessus de la visse, pour aller en laquelle on le feit monter par une petite montée, le noyau de laquelle estoit tout ensanglanté, et dès l'entrée de la chambre jusques au feu, la chambre estant petite, se voyoit la figure d'un corps, et en plusieurs endroicts d'icelle forces taches, et en sentant en icelle une fort grande puanteur, comme de corps bruslez, dont se plaignant aux gardes, luy dirent que c'estoit où les corps des de-

funests sieurs cardinal et duc de Guise avoyent esté bruslez. Et est ce qu'il veit. Depuis estant mené au chasteau d'Amboise, et après avoir traicté de sa délivrance avec le capitaine Guast, commandant au dict chasteau, le dict le Guast le venant veoir, luy auroit par plusieurs fois raconté de la façon qu'il auroit, par commandement du roy, faict tuer le dict defunt sieur cardinal, qui est que le jour de vendredy 23 décembre, après que le dict sieur de Guise eust été cruellement massacré, le roy ayant commandé à la Bastide, et depuis à Valiers de tüer le dict sieur cardinal, et l'archevesque de Lion, et l'ayant tous deux refusé, comme aussi plusieurs autres des 45, il commanda à Larchant, et depuis au grand prevost, qui tous deux au semblable le refusèrent. Enfin le roy enrageant et se dépitant, Loignac luy proposa le dict le Guast, lequel fut au mesme instant envoyé querir et introduict au cabinet du roy, se plaignant du peu d'affection qu'aucuns luy portoient qui ne vouloient servir en une occasion qui se présentoit, il l'auroit choisy, congnoissant sa fidélité, qu'il considerast qu'il estoit son bon roy, duquel il pouvoit espérer et attendre tout avancement, qu'ayant fait tüer le dict duc de Guise son mortel ennemy, il vouloit faire mourir le cardinal son frère, voire et exterminer toute la race jusques à l'enfant qui estoit au ventre de la mère. A quoy il avoit si bien pourveu, qu'il s'asseuroit qu'il n'en eschapperoit pas un. Ce que le Guast refusa, et pour ce il ne voulut jamais prester consentement. Le lendemain de grand

matin, le roy le renvoya querir, et après luy avoir tenu les mesmes langages, et faict de grandes promesses et donné de grands moyens aux soldats qui l'assisteroient à ce meurtre, il se seroit laissé aller à luy promettre ; attendu que quand il ne l'eust faict, le roy le menaçoit, juroit et blasphemoit de le faire faire par un autre ; et lors ayant pris six de ses soldats, entre lesquels estoyent un nommé Gosi, Chaalons, et Violet ; et luy estant baillé par le Roy Fontaine, valet de chambre, il se seroit seul avec le dict Fontaine acheminé à la chambre où estoyent les dicts sieurs cardinal, et archevesque de Lion, ayant laissé en une galerie, proche d'icelle chambre, ses soldats, et estant entré avec le dict Fontaine, qui portoit un chandelier d'argent dans lequel il y avoit un flambeau de cire blanche allumé, auroit dict au dict sieur cardinal ces mesmes mots : Monsieur, le roy vous demande. Lors le dict sieur cardinal se levant de dessus un matelas, luy auroit demandé : est-ce moi seul ? à quoy fut respondu par le dict le Guast : ouy, Monsieur. Le dict cardinal repliqua. Où est le roy ? fut dict par le dict le Guast qu'il ne sçavoit, et repartit le dict sieur cardinal : Est-il à la chambre ? Il n'eut autre response du dict le Guast, qu'il ne sçavoit ; et lors prenant congé du dict sieur archevesque, il sortit de la dicte chambre ; et estant entré en la gallerie, le dict le Guast se retirant, les dicts soldats le tuèrent à coups de dagues et espées. Et, au mesme temps, leur fut délivré de la part du roy, deux cents écus, comme le dict le Guast a dist plusieurs fois au dict déposant.

Du jeudy, 1er jour de mars 1590.

MESSIRE PIERRE D'ESPINAC, archevesque et comte de Lyon, primat des Gaules, aagé de 49 à 50 ans. Après serment de dire vérité, la main mise sur le pitz, a dict que, quinze jours avant la mort et assassinat de MM. les duc et cardinal de Guise, le dict sieur de Guise ayant eu advis, de plusieurs endroicts, que le roy conspiroit quelque chose contre sa personne, et qu'il n'estoit pas bien en asseurance à Blois, appela quelques uns de ses plus familiers serviteurs en conseil, pour délibérer ce qu'ils avoit à faire sur tel advis, et s'il debvoit demeurer à Blois, ou se retirer. Les opinions furent diverses, mais luy s'arresta à l'opinion de ceux qui luy persuadoient de demeurer, et adjousta pour raison qu'il estoit fort saoul des calomnies qu'on luy imposoit tous les jours; que, s'il s'en alloit, il donneroit occasion à ses ennemis de dire qu'il auroit voulu rompre les Estats, en empescher le bien et le soulagement du royaume, qu'il aimoit mieux courir le hazard de sa vie que de donner occasion ou pretexte à cette calomnie. Le conseil estant levé, il prit le déposant par la main, en la présence de M. Michel Marteau, prevost des marchans de cette ville; et luy dist telles et semblables paroles: M. de Lyon, mon ami, je suis si résolu à ne partir d'icy, pour ne faire, par mon partement préjudice au royaume, que quand la mort entreroit par cette porte, je ne sortirois par la fenestre, et plusieurs fois, en propos particuliers, luy a répété ce mesme langage. Depuis ce temps-là le dict sieur de Guise eust

plusieurs advis semblables, lesquels il mesprisa tous; le mercredy avant le jour du massacre, le roy ordonna à aucuns seigneurs de son conseil, et particulièrement au dict déposant de se trouver le vendredy après en la salle où il avoit accoustumé de manger, pour adviser à l'estat de ses finances, et y faire quelque meilleur mesnagement et réglement. Le vendredy, environ les sept heures du matin, le dict déposant alla au chasteau par la poterne de la galerie des Cerfs, qui luy fut ouverte par l'un des portiers, qu'il ne recongneut pas, lequel luy dist: Monsieur, quand vous serez entré, j'ai ordre de ne plus ouvrir la porte, et m'a esté commandé par M. de Bellegarde. Passant le déposant plus avant, il trouva une autre porte fermée par delà le pont-levis, qui est en la dicte galerie, qui estoit fort gardée, où le semblable luy fut dict. Et lors un des siens qui venoit après le tira par sa robe et luy dist: Monsieur, escoutez ce que l'on vous dict; toutesfois le dict déposant ne supposant rien de si sinistre, passa outre, et vint jusques en la salle du conseil, où il trouva le dict duc de Guise desja arrivé, auquel le dit déposant demanda, où va le roy, à ceste heure qu'il faict si mauvais temps; auquel il respondit, pensé qu'il va se retirer à part, pour quelques jours, comme il a accoustumé. Peu de temps après, arriva mon dict sieur le cardinal de Guise, qui dist que le roy l'avoit mandé pour se trouver là et pour luy parler de quelque chose des Estats; le dict sieur duc de Guise tost après seigna du nez assez abondamment, de sorte qu'il envoya querir un mouchoir blanc, par le sieur de Fontenay, tré-

sorier de l'espargne ; bientost après luy prist mal au cœur, et feit demander à Saint Prix quelques confitures, qui luy en envoya en un papier. Depuis il eut froid, feit rallumer le feu, et en ces entrefaites arriva Buzé dict Beaulieu, secrétaire d'estat, qui apporta sur la table un mémoire des points principaux qui se debvoient traicter en ce conseil. Chascun estant assis en son rang, Petremol, intendant des finances, tira et meit sur la table un estat qui avoit esté faict et dressé par ceux des finances, avec le dict déposant. Et ayant le dict Petremol commencé d'expliquer le premier article du dict estat, luy faict une objection par MM. les mareschal de Retz et cardinal de Gondy, à laquelle n'ayant satisfaict le dict Petremol, au contentement de la compagnie, le dict déposant print le papier de la main du dict Petremol pour respondre. Et en mesme instant entra Révol, secrétaire d'Estat qui appela le dict seigneur duc de Guise, et luy dist assez bas que le roy le demandoit. Et lors il se leva, feit la révérence à M. le cardinal de Vendosme et à MM. du conseil; et avoit lors en main un mouchoir et un drageoir d'argent faict en coquille. Sitost qu'il fust entré en la chambre du roy, la porte fut fermée, et incontinant après on feit un grand bruit comme d'un trepignement de pieds, qui donna soubçon à toute la compagnie de ce que c'estoit passé; laquelle se leva, et estant tout debout, le sieur mareschal de Rets dist tout haut : La France est perdue. Et le déposant au mesme instant jetta le papier qu'il tenoit en la main sur la table, et cria en ces mots assez haut : Tout est perdu, et alla de ce pas droit à

la porte de la chambre où estoit le bruit, essaya par plusieurs fois d'ouvrir la porte de la chambre où estoit le bruit. Ce qu'il ne peut faire. Et estant là, ouyt le dict sieur duc de Guise disant par plusieurs fois ces mots; HA MESSIEURS, et depuis OH! QUELLE TRAHISON? Et entendoit le dict déposant les coups. Et finalement il ouyt qu'il disoit ces paroles: MON DIEU, MISÉRICORDE; et à mesme instant entendit sa chute, et remettant la teste en la chambre du conseil, la veit toute pleine d'archers, avec halebarde, et harquebuses, et se vint mettre debout au haut de la table, et à luy se vint joindre le dict sieur cardinal de Guise, qui desja estoit arresté, et avoit un exempt des gardes qui le suivoit, et un autre exempt nommé Bourrenton arresta le dict déposant. En ce mesme temps, sortit de la chambre le sieur de Loignac, estant en colet, sans manteau, la teste nüe, qui vint dire que le dict sieur de Guise estoit mort, et qu'il avoit longuement tiré à la mort. L'on vint appeller M. le cardinal de Vendosme, et les autres du conseil, auxquels le dict déposant dist tout haut: MM. dictes au roy que nous sommes icy, et qu'il ordonne bientost ce qu'il veut faire de nous. Et depuis vint un exempt des gardes nommé Bouvray, qui commanda au dict sieur cardinal de Guise et au déposant de le suivre, et furent par luy conduits par une visse fort étroite et obscure, et par divers retours, en une petite chambre de galetas, n'ayant lumière que par trois petites ovalles, environ d'un pied, bien ferrées et en laquelle n'y avoit de cheminée. Ils demeurèrent là jusques sur les quatre heures,

recevant beaucoup d'incommodités du froid, où ils furent gardez par les gentilshommes ordinaires qu'on appelloit 45. Environ sur les quatre heures, le dict Bourenton revint et les conduisit en une chambre un peu plus basse, où il y avoit une cheminée, mais fort petite et incommode et fort obscure, comme n'ayant lumière que par un faux jour, à travers d'un autre édifice, et estoit la dicte chambre carrelée et blanchie de frais. Environ les cinq à six heures leur fut apporté de l'office du roy, des œufs, du pain et du vin, de quoy ils mangèrent chacun fort peu; et le dict sieur cardinal avec beaucoup de crainte. Après envoyèrent demander à M. de Larchant, capitaines des gardes, qu'il leur fust permis d'avoir leurs bréviaires, robes de nuit, et un lit pour eux coucher. Ce qui leur fut permis et apporté de la maison du dict déposant, lequel avec le dict sieur cardinal dist ses Vespres et Complies. Et environ les onze heures du soir, se meirent sur une paillasse et un matelas, estant la chambre tousiours pleine de huit ou tant archers que des gentilshommes ordinaires. Eurent néantmoins le dict sieur cardinal et le dict déposant, moyen de parler ensemble, et de se consoler, et ouyr en confession : le matin environ les trois heures, le dict déposant se leva n'ayant dormy, et se meit debout près du feu; bientost après se leva le dict sieur cardinal, et ensemble dirent leurs heures jusques à prime; et environ les huict heures, entra un valet de chambre tenant un flambeau d'argent à la main, et croit que c'est un nommé La Fontaine. Et après luy, entra le capitaine Guast, ayant encore le hausse col de ses armes

sur luy. Et avec une grande révérence, dist à M. le cardinal : Monsieur, le roy vous demande ; le dict sieur cardinal luy demanda s'il les demandoit tous deux, ou luy seul. Le dict le Guast dist qu'il n'avoit charge d'appeler que luy. Lors qu'il sortit le dict déposant luy dist à l'oreille : Monsieur pensez en Dieu, et bientost après ouït un bruit un peu esloigné. Et sur les trois heures, un des valets du dict déposant entra, qui luy dist à l'oreille qu'il avoit trouvé, en venant, le dict sieur cardinal mort et encore sanglant, en une petite galerie non trop loing de la dicte chambre.

EXTRAIT

DE LA RELATION

DE LA MORT

DU DUC ET DU CARDINAL DE GUISE,

ÉCRITE PAR MIRON, MÉDECIN DE HENRI III.

« . . . . Cependant le Roy, merveilleusement outré en son courage de l'incroyable audace du duc de Guise, entre en soi-même, puis après plusieurs inquiétudes de discours faits sur ses menées et desseins, ayant jugé que sa venue n'étoit que pour donner un chef au corps de sa conjuration, déjà bien avancée dedans Paris, se résout à le faire mourir avant cette union, et de l'effectuer le matin ensuivant, dans la salle du Louvre, lorsqu'il viendroit à son lever, par le ministère de ses quarante-cinq gentilshommes ordinaires, et de faire aussitôt jeter le corps par les fenêtres dans la cour, l'exposant à la vue d'un chacun pour servir d'exemple à tout le monde et de terreur à tous les conjurés.

Mais le bon prince, s'étant ouvert de son entreprise à deux seigneurs de ses plus obligés et plus confi-

dens (1) en fut détourné par eux, lui ayant représenté le peu d'apparence que le duc de Guise fût si téméraire et dépourvu de sens, d'être venu en si petite compagnie, et contre sa volonté, s'exposer à un danger tout apparent, sans être assuré de forces suffisantes pour l'en garantir, en cas que sa majesté voulût entreprendre sur sa personne..... Or, les affaires ayant pris un autre train par ce changement d'avis, survint cette malheureuse journée des barricades, qui mit le Roy hors de sa ville capitale, laissant dedans le duc de Guise maître absolu, sans y avoir pensé. Dès-lors, le Roy se représentant d'avoir failli l'occasion de se venger et de se défaire d'un si hardi entrepreneur et pressant ennemi, prend en soi-même nouvelle résolution de le faire par un autre moyen : ce fut en l'aveuglant par toute sorte de confiance, que sa majesté lui faisait paraître de vouloir prendre en lui, pour l'entier maniement des affaires, joignant ses volontés à ses desseins, et mêmement en ce que, sur toutes choses, le duc désirait la guerre contre les hérétiques ; pour cet effet demandoit l'assemblée générale des États, afin de les faire consentir à une si sainte entreprise...... Le terme approchant pour l'assemblée générale des États ordonnée à Blois, le Roy part de Chartres pour y aller, accompagné du duc de Guise, qui, depuis cette heure-là, ne l'abandonnait plus. Or, ce fut en ce lieu, et sur ce théâtre, qu'il fit paraître à découvert le vol de son ambition, si long-temps couvert du crêpe de la piété, et, sous ce même voile, va s'élevant de

(1) Villequier et la Guiche.

jour en jour si haut, qu'il touche déjà, ce lui semble, du bout du doigt la souveraine autorité, se voyant fortifié par l'accord précédent de la charge de lieutenant-général pour sa majesté, aux camps et armées de France, et de maître des États, ayant par ses menées disposé les affections de la plus grande partie de cette compagnie, composée de ses conjurés, à s'unir à soi, et à suivre étroitement les siennes..... Bref, il se laissa tellement piper à cette opinion, qu'il se mocquait et faisait litière de tous les avis, à ce qu'il eût à se donner de garde des entreprises de sa majesté, de telle sorte, qu'il soulait dire, qu'il était trop poltron, comme il le dit un jour à la princesse de Lorraine, maintenant grande-duchesse, et presque de même à la reine, qui l'entendit, et l'exhorta d'y prendre garde, disant : MADAME, IL N'OSERAIT; à laquelle toutefois ces mouvemens ne déplaisaient pas, d'autant qu'ils étaient entrepris pour la grandeur de la maison dont elle était issue.

Sur ces entrefaites, la reine-mère reconnoît manifestement avoir failli et s'être abusée, en ce qu'elle avoit fait venir auprès de sa majesté un si rude joueur, lequel, au lieu de la servir comme il avoit promis, s'étoit rendu le maître du roy, et d'elle, en telle sorte, que ni l'un ni l'autre n'avoit plus de pouvoir, et s'en repent, et se met à penser comme elle pourra démêler cette fusée, et se sauver, elle et le roi, du danger présent où l'appétit de se venger d'un gentilhomme (1)

(1) D'Epernon.

l'avoit portée plus outre que son dessein et son espérance. Elle commença donc à ourdir cette toile à petit bruit, ayant affaire à un caut ennemi, continue en cette façon jusqu'à ce qu'elle jugea être temps d'en trancher le fil, et de se préparer pour en venir aux mains : comme en effet ce fut elle qui donna le coup sur la balance, et la fit pencher à l'exécution, contre l'opinion commune...... La reine-mère reçut des lettres de madame d'Aumale..... tout aussitôt elle envoya un des siens au roy, pour le prier d'envoyer vers elle un de ses confidens. Il me fit l'honneur de me donner cette charge, où, arrivé, elle me commanda en ces mêmes termes : DITES AU ROY, MON FILS, QUE JE LE PRIE DE PRENDRE LA PEINE DE DESCENDRE EN MON CABINET, POUR CE QUE J'AI CHOSE A LUI DIRE QUI IMPORTE A SA VIE, A SON HONNEUR, ET A SON ÉTAT. Ayant fait ce rapport au roy, il descend soudain, commandant à un de ses plus favoris et à moi de le suivre. La reine-mère y étoit déjà, et s'étant mis tous deux aux fenêtres, ce favori et moi, nous nous rangeâmes au bout du cabinet.

Ce conseil fut la cause des inquiétudes qui travailloient si fort le duc de Guise, pendant qu'il dura..... Sur leur séparation, elle proféra assez haut ces paroles : MONSIEUR MON FILS, IL S'EN FAUT DÉPÊCHER, C'EST TROP LONG-TEMPS ATTENDU ; MAIS DONNEZ SI BON ORDRE, QUE VOUS NE SOYEZ PLUS TROMPÉ, COMME VOUS LE FUTES AUX BARRICADES DE PARIS.

Le roy, se voyant confirmé en son premier dessein par l'avis de la reine sa mère, fait son projet, et se dis-

pose à l'exécuter. Et ayant déjà reconnu que le duc de Guise s'étoit pris à l'amorce de sa dévotion, à laquelle toutefois et à la solitude, son humeur naturelle ne se portoit que trop, il se délibère d'y continuer; fait à cette fin construire de petites cellules au-dessus de sa chambre, pour y loger, ce disoit-il, des pères capucins, et comme une personne qui ne veut plus avoir soin des affaires du monde, s'adonne à des occupations si foibles et éloignées des actions royales, et s'abandonne à telle nonchalance en la conduite de ses affaires, même en un temps où il s'agissoit de la conservation de sa vie et de sa couronne, qu'il paroissoit à vue presque privé de mouvement et de sentiment.

Là-dessus le duc s'endort, en sorte qu'il croit assurément le tenir déjà moine frocqué dans un monastère, comme c'étoit la résolution des conspirateurs...

Le roy se sentant journellement pressé par la conjuration, ajoute encore cet artifice pour endormir ses conspirateurs, c'est que, parvenant à la semaine de Noël, comme au dernier période de ce jeu tragique, il fait écrire, comme par forme de résultat et signé, qui fut sçu de toute la cour, ce qu'il vouloit faire par chacun jour, jusqu'au lendemain de Noël. Le lundy, le roy, etc. le mardy, etc.; le mercredy, etc.; le jeudy, etc., dont il ne me souvient pas; mais bien que vendredy, le roy irait à Notre-Dame de Cléry. Cet excès de dévotion à l'article de sa ruine frappa d'un grand étonnement tous ces pauvres serviteurs, qui jugeoient par là n'y avoir plus d'espérance de salut pour leur roy; mais d'ailleurs aussi, donna une telle assurance à ses ennemis, qu'ils

ne voyoient plus d'obstacle qui les pût empêcher de jouir du souverain fruit de leur entreprise.... Il advint que le jeudy 22 décembre, sa majesté sortant de la messe, le duc de Guise, toujours colé à son côté, passa au grand jardin, en attendant son heure, où étant arrivé, le roy le tire à l'écart pour se promener eux deux, et en même temps que sa majesté commença de parler du dessein de leur guerre, le duc le tranche court et change de discours; ils furent si long-temps, que chacun de ceux qui étoient présens, et les absens, s'étonnoient de ce que le roi outrepassoit ainsi l'heure accoutumée de son repas, car il étoit midi.... Le roy reprenant son chemin vers le château pour aller dîner, le duc de Guise lui dit..., que résolument il remettroit entre ses mains la charge de lieutenant-général de ses camps et armées, à la réserve de celle de grand-maître et de son gouvernement, dont il lui demanda les survivances pour son fils. Non, dit le roy, je ne le veux pas, la nuit vous donnera conseil. JE SAVOIS BIEN CE QUE J'AVOIS A FAIRE LE LENDEMAIN MATIN, IL ME VOULOIT RENDRE CETTE CHARGE, POUR CE QUE LES ÉTATS LUI AVOIENT PROMIS DE LE FAIRE CONNÉTABLE, ET NE M'EN VOULOIT PAS AVOIR L'OBLIGATION. Voilà les propres termes du roy.

Cette action, bien que la cause en fût alors inconnue, nous étourdit d'un tel étonnement, que nous n'attendions rien moins pour toute grâce, que de nous voir, avant le jour, mis à la cadene par cet usurpateur: et le roy ayant bien reconnu, par cette dernière attaque du duc de Guise, qu'il étoit temps de jouer le

dernier acte de la tragédie, et sans pouvoir plus différer, disposa sa partie en cette façon : après avoir soupé, se retire en sa chambre sur les sept heures, commande au sieur de Liancourt, premier écuyer, de faire tenir un carrosse prêt à la porte de la Galerie des Cerfs, le matin à quatre heures, pour ce qu'il vouloit aller à la Noue, maison au bout de la grande allée sur le bord de la forêt, pour revenir de bonne heure en son conseil; commande au sieur de Marle d'aller vers le cardinal de Guise, le prier de se trouver dans sa chambre à six heures, d'autant qu'il désiroit parler à lui avant que de partir pour aller à la Noue : ce ne fut plus le voyage de Notre-Dame de Cléry; commande au sieur d'Aumont, maréchal de France, aux sieurs de Rambouillet, de Maintenon, d'O, au colonel Alphonse d'Ornano, et à quelques autres seigneurs et gens de son conseil, de se trouver à six heures du matin en son cabinet, avant son partement, pour aller au même lieu; puis il fit même commandement aux quarante-cinq gentilshommes ordinaires, à ce qu'ils eussent à se trouver en sa chambre au matin, à cinq heures, pour même effet.

Sur les neuf heures, le roy mande le sieur de Larchant, capitaine des gardes-du-corps, logé au pied de la montée; et bien qu'il fût malade d'une dissenterie, va vers sa majesté, qui lui commanda de se trouver à sept heures du matin, assisté de ses compagnons, pour se présenter au duc de Guise, lorsqu'il monteroit au conseil, avec une requête pour le prier de faire en sorte qu'il fût pourvu à leur payement, craignant que

la nécessité ne les forçât à quitter le service; et que le duc entré dedans la chambre du conseil, qui étoit l'antichambre du roy, il se saisît de la montée et de la porte, en telle sorte, que, quiconque ce fût, ne pût entrer ni sortir, ne passer; qu'en même temps il logeât vingt de ses compagnons à la montée du vieux cabinet, par où l'on descend à la Galerie des Cerfs, avec pareil commandement. Cela fait, chacun se retire, et le roy sur les dix à onze heures entre en son cabinet, accompagné du sieur de Termes seulement, où ayant demeuré jusqu'à minuit, mon fils, lui dit-il, allez vous coucher, et dites à du Halde, qu'il ne faille pas de m'éveiller à quatre heures, et vous trouvez ici à pareille heure; le roy prend son bougeoir, et s'en va coucher avec la reine; le sieur de Termes se retire aussi, et, en passant, fait entendre la volonté du roy au sieur du Halde, qui le supplia de lui éclairer, pour mettre son réveille-matin à quatre heures.

Ainsi chacun va se reposer, et pendant ce repos, l'on dit que le duc de Guise prenoit le sien auprès d'une des plus belles dames de la cour, d'où il se retira sur les trois heures après minuit, comme depuis son décès je l'ai appris du sieur le Jeune, son chirurgien, qui se trouva à son coucher, avec d'autres de ses domestiques, et le vit lisant cinq billets portant avis à ce qu'il eût à penser à soi, et à se donner garde des entreprises du roy, qu'il y avoit quelque chose à se douter, et que le Guast, capitaine aux gardes, étoit en garde : le duc leur ayant dit le sujet de ces avertissemens, ils le supplièrent de ne les vouloir point mépriser, il les mit sous le

chevet; et, se couchant, leur dit : « ce ne seroit jamais « fait, si je voulois m'arrêter à tous ces avis : il n'ose-« roit ; dormons, et vous allez coucher. »

Quatre heures sonnent : du Halde s'éveille, se lève, et heurte à la chambre de la reine. Damoiselle Louise Dubois, dame de Piolans, sa première femme-de-chambre, vient au bruit, demande qui c'étoit ; c'est du Halde, dit-il : dites au roy qu'il est quatre heures. Il dort et la reine aussi, dit-elle : éveillez-le, dit du Halde, il me l'a commandé, ou je heurterai si fort, que je les éveillerai tous deux. Le roi qui ne dormoit pas, ayant passé la nuit en telles inquiétudes d'esprit que vous pouvez imaginer, entendant parler, demande à la demoiselle de Piolans qui c'étoit : sire, dit-elle, c'est monsieur du Halde, qui dit qu'il est quatre heures ; Piolans, dit le roy, çà, mes bottines, ma robbe et mon bougeoir : se lève, et laissant la reine dans une grande perplexité, va en son cabinet, où étoit déjà le sieur de Termes et du Halde, auquel le roy demanda les clefs de ses petites cellules qu'il avoit fait dresser pour des capucins ; les ayant, il monte, le sieur de Termes portant le bougeoir ; le roy en ouvre l'une, et y enferme dedans du Halde à la clef, lequel, nous le racontant, disoit n'avoir jamais été en pareille peine, ne sachant de quelle humeur le roy étoit poussé. Le roy descend, et, de fois à autre, alloit lui-même regarder en sa chambre si les quarante-cinq y étoient arrivés, et à mesure qu'il y en trouvoit, les faisoit monter, et les enfermoit en la même façon qu'il avoit enfermé du Halde, tant qu'à

diverses fois, et en diverses cellules, il les eût ainsi logés.

Cependant, les seigneurs et autres du conseil commençoient d'arriver au cabinet, où il falloit passer de côté pour y entrer, le passage étant étroit et de ligne oblique, que le roy avoit fait faire exprès au coin de sa chambre, et fait boucher la porte ordinaire. Comme ils furent entrés, et ne sachant rien de sa procédure, il met en liberté ses prisonniers, en la même façon qu'il les avoit enfermés, et le plus doucement qu'il se peut faire, les fait descendre en sa chambre, leur commandant de ne point faire de bruit, à cause de la reine, sa mère, qui étoit malade, et logée au-dessous.

Cela fait, il rentre en son cabinet, où il parle ainsi à ceux de son conseil : « Vous savez tous de quelle fa-« çon le duc de Guise s'est porté envers moi depuis « l'an 1585, que ses premières armes furent décou-« vertes, ce que j'ai fait pour détourner ses mauvaises « intentions, l'ayant avantagé en toutes sortes, autant « qu'il m'a été possible, et toutefois en vain, pour n'a-« voir pu ramener, non pas même fléchir à son devoir « cette âme ingrate et déloyale; mais au contraire, la « vanité et la présomption y prenoient accroissement « des faveurs, des honneurs et des libéralités, à me-« sure qu'il les recevoit de moi : je n'en veux point de « meilleurs ni de plus véritables témoins que vous, et « particulièrement de ce que j'ai fait pour lui, depuis « le jour qu'il fut si téméraire de venir à Paris, contre « ma volonté et mon exprès commandement. Mais au

« lieu de reconnoître tant de bienfaits reçus, il s'est « si fort oublié, qu'à l'heure que je parle à vous, « l'ambition démesurée dont il est possédé, l'a tellement aveuglé, qu'il est à la veille d'oser entreprendre « sur ma couronne et sur ma vie, si bien qu'il m'a réduit en cette extrémité, qu'il faut que je meure ou « qu'il meure, et que ce soit ce matin. » Et leur ayant demandé s'ils ne voulaient pas l'assister, pour avoir raison de cet ennemi, et fait entendre aussi l'ordre qu'il vouloit tenir pour l'exécution, chacun d'iceux approuve son dessein et sa procédure, et font tous offre de leur très-humble service et de leur propre vie.

Cela fait, il va en la chambre où étoient ses quarante-cinq gentilshommes ordinaires, ou la plus grande partie, auxquels il parle en ces termes : « il n'y a au« cun de vous qui ne soit obligé de reconnoître com« bien est grand l'honneur qu'il a reçu de moi, ayant « fait choix de vos personnes sur toute la noblesse de « mon royaume, pour confier la mienne à votre va« leur, vigilance et fidélité, la voyant abboyée et de « près, par ceux que mes bienfaits ont obligés en toute « façon à sa conservation ; par cette affection, faisant « connoître à tout le monde l'estime que j'ai faite de « votre vertu, vous avez éprouvé quand vous avez « voulu, les effets de mes bonnes graces et de ma vo« lonté, ne m'ayant jamais demandé aucune chose dont « vous ayez été refusé, et bien souvent ai-je prévenu « vos demandes par mes libéralités, de façon que c'est « à vous de confesser que vous êtes mes obligés, par « dessus toute ma noblesse : mais maintenant je veux

« être le vôtre en une urgente occasion, où il y va de « mon honneur, de mon état et de ma vie : vous « savez tous les insolences et les injures que j'ai reçues « du duc de Guise, depuis quelques années, lesquelles « j'ai souffertes, jusqu'à faire douter de ma puissance et « de mon courage, pour ne châtier point l'orgueil et la « témérité de cet ambitieux : vous avez vu en com- « bien de façons je l'ai obligé, pensant par ma dou- « ceur allentir ou arrêter le cours de cette violente et « furieuse ambition, en attiédir ou éteindre le feu, de « peur qu'en y procédant par des voies contraires, ce- « lui des guerres civiles ne se prît de rechef, en mon « état, d'un tel embrasement, qu'après tant de rechutes, « il ne fût à la fin par ce dernier réduit totalement en « cendres. C'est son but principal et son intention de « tout bouleverser pour prendre ses avantages dans le « trouble, ne les pouvant trouver au milieu d'une « ferme paix, et résolu de faire son dernier effort sur « ma personne, pour disposer après de ma couronne « et de ma vie : j'en suis réduit à telle extrémité, qu'il « faut que ce matin il meure ou que je meure : ne vou- « lez-vous pas me promettre de me servir, et m'en « venger, en lui ôtant la vie ? »

Lors, tous ensemble, d'une voix, lui promirent de le faire mourir, et l'un d'entre eux, nommé Sariac, frappant sa main contre la poitrine du roy, dit en son langage gascon, CAP DÉ DIOU, SIRE, IOU LOU BOUS RENDIS MORT. Là-dessus sa majesté ayant commandé de cesser les offres de leur service, et les révérences, de peur d'éveiller la reine sa mère : « voyons, qui de

vous a des poignards. » Il s'en trouva huit, dont celui de Sariac étoit d'Ecosse. Ceux-ci sont ordonnés pour demeurer en la chambre et le tuer. Le sieur de Loignac s'y arrêta avec son épée : il en mit douze de leurs compagnons dans le vieil cabinet, qui a vue sur la cour ; ceux-ci devoient aussi être de la partie, pour le tuer à coups d'épée, comme il viendroit à hausser la portière de velours, pour y entrer : c'est en ce cabinet où le roy le vouloit mander de venir parler à lui. Il met les autres à la montée, par où l'on descend de ce cabinet à la galerie des cerfs. Commande au sieur de Nambu, huissier de la chambre, de ne laisser sortir ni entrer personne, qui que ce fût, que lui même ne l'eût commandé.

Cet ordre ainsi donné, rentre en son cabinet qui a vue sur les jardins, et envoye M. le maréchal d'Aumont au conseil pour le faire tenir, et s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevèque de Lyon, après le coup de la mort du duc. Cependant le roy, après avoir ainsi parachevé l'ordre qu'il vouloit être suivi pour cette exécution, vivoit en grande inquiétude, pour les incertitudes qui se rencontrent bien souvent aux grands desseins; en attendant que les deux frères fussent arrivés au conseil, il alloit, il venoit, il ne pouvoit durer en place, contre son naturel; par fois il se présentoit à la porte de son cabinet, et exhortoit les ordinaires, demeurés en la chambre, à se bien donner garde de laisser endommager par le duc de Guise ; il est grand et puissant, j'en serois marry, disoit-il. On

lui vient dire que le cardinal étoit au conseil. Mais l'absence du duc le travailloit surtout.

Il était près de huit heures, quand le duc de Guise fut éveillé par ses valets de chambre, lui disant que le roi étoit prêt à partir; il se lève soudain, et s'habille d'un habit de satin gris, part pour aller au conseil, trouve au pied de l'escalier le sieur de Larchant, qui lui présente la requête, pour le payement de ses compagnons, le supplie de le favoriser. Le duc lui en promet du contentement. Il entre en la chambre du conseil, et le sieur de Larchant, selon le commandement du roy, envoie le sieur de Bouvroy son lieutenant et le sieur de Montcler, exempt des gardes, à la montée du vieux cabinet, avec vingt de ses compagnons, et peu après que le duc de Guise fut assis : J'ai froid, dit-il, le cœur me fait mal, que l'on fasse du feu; et s'adressant au sieur de Morfontaine, trésorier de l'espargne : « Monsieur de Morfontaine, je vous prie de dire à M. de « Saint Prix, premier valet de chambre du roy, que je « le prie de me donner des raisins de damas, ou de la « conserve de roses; » et ne s'en étant point trouvé, il lui apporta à la porte des prunes de Brignoles, qu'il donna au duc.

La dessus, sa majesté, ayant sçu que le duc de Guise étoit au conseil, commanda à monsieur de Revol, secrétaire d'Etat: «Revol, allez dire à monsieur de Guise « qu'il vienne parler à moi en mon vieux cabinet : » le sieur de Nambu lui ayant refusé le passage, il revint au cabinet avec un visage effrayé, (c'étoit un grand

personnage, mais timide). Mon dieu, dit le roy, Revol, qu'avez-vous, qu'y a-t-il? que vous êtes pâle, vous me gâterez tout : frottez vos jouës, frottez vos jouës, Revol. Il n'y a point de mal, sire, dit-il, c'est que monsieur de Nambu ne m'a pas voulu ouvrir, que votre majesté ne lui commandât. Le roy le fait de la porte de son cabinet, et de le laisser rentrer, et monsieur de Guise aussi. Le sieur de Marillac, maître des requêtes, rapportoit une affaire des Gabelles, quand le sieur de Revol entra, qui trouva le duc de Guise mangeant des prunes de Brignoles, et lui ayant dit : « Monsieur, le roy vous demande, il est en son vieux cabinet, » se retire, et rentre comme un éclair, et va trouver le roy.

Le duc de Guise met de ces prunes dans son drageoir, jette le demeurant sur le tapis : « Messieurs, dit-il, qui en veut se lève ; » trousse son manteau, et met ses gants et son drageoir sur sa main du même côté ; « adieu, dit-il, Messieurs. » Il heurte. Le sieur de Nambu lui ayant ouvert la porte, sort, tire et ferme la porte après soi. Le duc entre, saluë ceux qui étoient en la chambre, qui se lèvent, le saluent en même temps, le suivent comme par respect : mais, ainsi qu'il est à deux pas près de la porte du vieux cabinet, prend sa barbe avec la main droite, et tourne le corps et la face à demi, pour regarder ceux qui le suivoient, fut tout soudain saisi au bras par le sieur de Montlery l'aîné, qui étoit près de la cheminée, sur l'opinion qu'il eut que le duc voulût reculer, pour se mettre en défense, et tout d'un temps, est par lui-même frappé

d'un coup de poignard dans le sein, disant « hà ! « traître, tu en mourras, » et en même temps, le sieur des Effranats se jette à ses jambes, et le sieur de Saint Malines lui porte par derrière un grand coup de poignard près de la gorge dans la poitrine, et le sieur de Loignac un coup d'épée dans les reins. Le duc criant à tous ces coups : HÉ, MES AMIS ! HÉ, MES AMIS ! et lorsqu'il se sentit frappé d'un poignard sur le croupion, par le sieur Sariac, il s'écria fort haut : MISÉRICORDE ! et bien qu'il eût son épée engagée de son manteau, et les jambes saisies, il ne laissa pourtant pas, tant il étoit puissant, de les entraîner d'un bout de la chambre à l'autre, jusqu'au pied du lit du roi, où il tomba.

Les dernières paroles furent entendues par son frère le cardinal, n'y ayant qu'une muraille de cloison entre deux : HA, dit-il, ON TUE MON FRÈRE ! et se voulant lever, est arrêté par monsieur le maréchal d'Aumont, qui mettant la main sur son épée : NE BOUGEZ, dit-il, MORT-DIEU, MONSIEUR, LE ROY A AFFAIRE DE VOUS; d'autre part aussi, l'archevêque de Lyon fort effrayé, joignant les mains, NOS VIES, dit-il, SONT ENTRE LES MAINS DE DIEU ET DU ROY. Après que le roy eut scû que c'en était fait, va à la porte du cabinet, hausse la portière, et l'ayant vû étendu sur la place, rentre dedans, et commande au sieur de Beaulieu, l'un de ses secrétaires d'Etat, de visiter ce qu'il auroit sur lui ; il trouva autour du bras une petite clef attachée à un chaînon d'or, et dedans la pochette des chausses, il s'y trouva une petite bourse, où il y avoit douze écus

d'or, et un billet de papier, où étoient écrits de la main du duc ces mots : POUR ENTRETENIR LA GUERRE EN FRANCE, IL FAUT SEPT CENS MILLE ÉCUS, TOUS LES MOIS. Un cœur de diamant fut pris, ce dit-on, en son doigt par le sieur d'Entragues. Ce pendant que le sieur Beaulieu faisoit cette recherche, et apercevant en ce corps quelque petit mouvement, il lui dit: MONSIEUR, CE PENDANT QU'IL VOUS RESTE QUELQUE PEU DE VIE, DEMANDEZ PARDON A DIEU, ET AU ROY. Alors, sans pouvoir parler, jettant un grand et profond soupir, comme d'une voix enrouée, il rendit l'âme, fut couvert d'un manteau gris, et, au dessus, mis une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant en cette façon, puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, grand prevôt de France, lequel par le commandement du roy, fit brûler le corps par son exécuteur en cette première salle, qui est en bas à la main droite, entrant dans le château, et à la fin jettèrent les cendres dans la rivière.

Quant au cardinal de Guise, le roy commanda que lui et l'archevêque de Lyon fussent menés et gardés dedans la tour de Moulins, sa Majesté n'ayant aucune volonté de punir le cardinal que de la prison, pour le respect qu'il portoit à ceux de cet ordre.

Mais lui en ayant été dit par quelques-uns de condition notable, que c'étoit le plus dangereux de tous, et quelques jours auparavant, il avoit tenu des propos très-insolens, et plein d'extrême mépris au désavantage de sa Majesté, et entr'autres celui-ci, QU'IL NE VOULOIT PAS MOURIR, QU'AUPARAVANT IL

N'EUT MIS ET TENU LA TÊTE DE CE TYRAN ENTRE SES JAMBES, POUR LUI FAIRE LA COURONNE AVEC LA POINTE D'UN POIGNARD. Ces paroles, soit qu'elles fussent véritables ou supposées, émûrent tellement le courage du roy, que tout à l'heure il se résolut de s'en dépêcher, ce qui fut fait le lendemain matin; mandé par le sieur du Guast, capitaine aux gardes de venir trouver le roy : sur ce commandement, étant entré en défiance de ce qui lui devoit, peu après, advenir, il prie l'archevêque de Lyon de le confesser, voyant bien qu'il falloit se disposer à recevoir la mort; cela fait, ils s'embrassent, et se disent adieu; et comme le cardinal approche la porte de la chambre, et prêt à sortir, il se trouve assailli à coups de hallebardes par deux hommes apostés et commandés pour cette exécution, après laquelle il fut fait de son corps de même qu'on avait fait de celui de son frère.

CIRCONSTANCES

DE

L'ASSASSINAT DU DUC DE GUISE,

TIRÉES DU LIVRE INTITULÉ :

LE MARTYRE DES DEUX FRÈRES.

...... VENDREDI vingt et troisième decembre, ce traistre faict venir et assembler ses maudits et malheureux conseillers, dès quatre heures du matin, auxquels résoluëment il dit : qu'il faut que ces... princes meurent, et pour ce, fit enfermer ses assasins en son cabinet, chose de tout temps inaudite...... En cedit cabinet, furent ces judaïstes avec ce Judas, depuis les cinq heures, jusques au jour sans clarté ny chandelle.

Sur les sept heures, on envoye querir mondit seigneur de Guise: monsieur le grand prieur, par le commandement du tyran avoit dès le jeudy fait partie avec monseigneur de Joinville, lequel il envoye quérir en sa chambre, et de fait l'alla incontinent trouver : un autre et second messager est envoyé;.... vers ledit seigneur de Guise qu'il prie de se haster, disant : que le roi estoit pressé, parce qu'il vouloit aller disner à Clery, où il feignoit aller passer ces fêtes de Noël,...ce débonnaire prince, le duc de Guise, n'ayant à grand peine le loi-

sir de s'attacher, comme un pauvre Isaac très-obéissant, sort pour obeyr à la volonté de ce cruel, et lors qu'il fut hors de sa chambre, dit ces mots: je n'ai jamais accoustumé de sortir de mon cabinet, sans premièrement avoir prié Dieu; et ne me souvient d'y avoir jamais failly, dont je sens en mon ame un extrême regret d'estre ainsi pressé; or estant ce magnanime prince, à l'entrée de la salle du tyran, où estoient assemblez les méchants, le maudit et pernicieux conseil, et ayant regardé de costé et d'autre, les archers des gardes de la compagnie de Larchant qui estaient dans la dicte salle, commença à leur dire: pourquoy, mes amis, estés-vous ici, c'est une chose non accoustumée et extraordinaire, et n'a jamais esté veu que vous soyez icy, le conseil tenant: Larchant joüant l'un des principaux personnages de ceste tragédie, s'approcha de ce bon prince, et lui dit : monseigneur, ces pauvres gens m'ont prié de supplier le conseil qu'ils demeurassent ici, jusques à ce que sa Majesté y soit venue, pour lui faire entendre que, si elle n'y donne ordre, ils seront contraints de vendre leurs chevaux pour eux en retourner à pied.... Ce bon prince luy répond humainement : monsieur de Larchant, je leur serviray et à vous tout mon pouvoir, il est bien raisonnable qu'on y donne ordre...... Sur les sept heures et demye, monseigneur le cardinal de Guise, logé hors du chasteau est envoyé quérir par le Merle, maistre d'hostel.

Monseigneur de Guise, cependant s'assist avec les traistres susdits; lors Larchant commença à proposer le faict de ces satellites. Marcel faisant bonne mine se lève,

disant, qu'il y avoit une partie de douze cens escus pour eux. Larchant replique que cela n'estoit rien. Sur ces propos, ce pauvre prince qui estoit subject à un mal de cœur, prist dedans ses chausses, une petite boiste d'argent, pour y penser trouver quelques raisins, et n'y trouvant rien, manda à Sainct Prix, premier valet de chambre de ce tyran, qu'il lui envoyast quelques bagatelles du roy, ce sont les mesmes mots de ce prince. Sainct Prix sur-le-champ luy apporta quatres prunes de Brugnolles, desquelles il en mangea une, et les trois autres, les mist dedans sa dicte boiste, à mesmes temps, parce que l'œil de son honorable playe pleurait, chercha un mouchoir, et n'en trouvant point dans ses chausses, il dit ces mots, mes gens ne m'ont pas baillé aujourd'hui mes nécessités, mais ils sont excusables, parce qu'ils ont été trop hastés : et voyant monsieur Orthemant, trésorier de l'espargne près de luy, il luy dit: monsieur le trésorier, vous plairoit-il prendre la peine de voir à ceste porte s'il y a quelque pege ou laquais à moy et luy commander qu'il m'aille querir un mouchoir : les archers refusèrent laisser sortir le dit Orthemant, mais le dit Larchant craignant d'estre descouvert, leur fit signe de le laisser sortir ; et le dict Sainct Prix averty que ce dict prince avoit besoin de mouchoir, incontinent lui en apporta un.

Au mesme instant huict heures sonnent: ce fut lors que ce desloyal, perfide et cruel tyran, commanda à Revol, qui estoit dedans le cabinet, qu'il allàt querir monseigneur de Guise. Ledit Revol est refusé par Nambu, huissier de la chambre, qu'il ne le veut lais-

ser sortir, disant que le roy luy avoit défendu de ne laisser entrer ny sortir homme vivant, sans son exprès commandément. Alors Rèvol retourne audit cabinet, le dire au tyran, qui mande incontinent le dit Nambu, auquel il commande de laisser sortir le dit Revol, mais qu'il ne laissera entrer que le dit seigneur de Guise. Ce Revolt estoit auparavant secrétaire et valet de chambre de ce monstrueux et detestable d'Espernon, lequel ce misérable tyran, en chassant les secrétaires gens de bien, l'avait choisy propre pour une tant horrible et execrable trahison.

Sorty qu'il est, va au prince assis au conseil de ces meschans, luy dit que le roy le demandoit: aussi tôt ce prince part, faisant à ceste canaille une grande reverance, et entrant dans la maudite chambre, en laquelle estoit l'exécrable cabinet, tenant son chapeau d'une main, et tenant la tapisserie de la porte de l'autre: estant panché pour y entrer, d'autant que la dicte porte estoit fort basse, six coquins de ces quarante cinq diables, couppe-jarets, et assassinateurs gascons, vèrmine et la ruine totale de la France, les uns luy saississent les deux bras, aultres luy tirent son espée et poignard; un luy lance un coup de poignard dans la gorge, aultres de grands coups de dagasses qu'ils avoient nues sous leurs manteaux: un grand borgne d'entre eux se jette sur ses espaules, luy serrant la gorge de ses bourelles mains, en le tirant par derrière, et aultres, pour le faire tomber, se jettèrent à ses pieds.

Le Guast, que ce prince bening tira du danger sanglant, en luy sauvant la vie, et à toute sa compagnie,

le jour des barricades... Ce Guast estoit de la compagnie des dicts assassinateurs, et dit-on que la Bastide fut le premier diable qui donna le premier coup; on tient aussi qu'un borgne, tapissier de la chambre, les assista. Ce prince, invincible en générosité, qui, en plein camp, eust esgorgé dix mille tels coquins, ayant simplement secoüé ses bras, en renversa quatre par terre, et après s'estre long-temps combattu à coups de poing, enfin est terrassé par ces bourreaux, et tombant comme celuy qui avoit son principal appuy et intention première en Dieu, crie : mon Dieu, ayez pitié de moy. Cela dit, jetta le pan de son manteau sur son visage, pour mieux méditer au ciel, et est chose remarquable que ce bon prince alla tomber au lict du tyran, et a laissé les marques de son précieux sang, à la couche de ce misérable, lequel, avec plusieurs coquins comme luy, estoit en son cabinet, regardant ceste tragédie, armés jusques aux dents, la porte entr'ouverte; et voyant ce pauvre prince, ainsi par ces meurtriers abattu, commanda à Fontaine, lors valet de garde-robe, de voir si ce pauvre prince étoit mort, lequel, prompt au commandement, sortit du dict cabinet et approcha ce prince, et ayant destourné le pan de son dict manteau, en luy tastant les levres de sa main, comme estant ce pauvre prince aux abois, soupirs et sanglots derniers de la mort, rendant son ame à Dieu, remua un peu la teste, ce qu'estant rapporté au tyran, sort de son cabinet, l'espée nüe au poing, aborde ce corps, jà transsi, et d'une voix transportée, et action pire que celle d'un demoniacle, frappant du pied sur l'estomach, sur la

gorge et sur la face de ce pauvre prince, luy disoit : « nous ne sommes plus deux, je suis roy maintenant, » et disant ces mots, ce poltron lui lança un coup d'estoc au travers du corps, et commanda à Longnac, l'un des deux nouveaux mignons.... faire le semblable, ce qui n'est pas plustost commandé qu'aussi tost il est exécuté sur ce pauvre corps jà mort, lequel après fut laissé à terre, et un meschant tapis jetté sur luy........

Ce corps ainsi estendu fut par les malings assez mocqué, mais.... à la face de ce tyran, ou lui bien près, en présence des assassins, se rencontra Dorguin, ausmonier du dict tyran, qui voyant ce corps ainsi meurtry, la larme à l'œil soupirant, dit : c'est grand pitié, d'ainsi malheureusement massacrer les princes : puis dit un De profundis, dont plusieurs ont beaucoup plus loué ceste asseurance de prier du dit Dorguin, en un péril si éminent, au milieu des bourreaux, que la froide taciturnité d'aucuns craignant les couteaux.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

DE L'IMPRIMERIE D'ADRIEN EGRON,
RUE DES NOYERS, N° 37.